



DERICHEBOURG

Document de référence 2010 · 2011

incluant le rapport annuel et le document d'information annuel



UNE FORCE AU SERVICE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

1. Informations générales concernant le Groupe Derichebourg	02
2. Le Groupe Derichebourg en 2011	06
3. Présentation du Groupe Derichebourg	07
4. Rapport de gestion	27
5. États financiers	71
6. Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce	146
7. Autres informations juridiques et financières	155



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010/2011



Le présent document de référence a été déposé le 28 décembre 2011 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2010, tels que présentés respectivement aux pages 40 à 45, 74 à 126, et 127, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 décembre 2010 sous le numéro D.10-0901.
- La présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2009, tels que présentés respectivement aux pages 38 à 42, 68 à 117, et 118, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 décembre 2009 sous le numéro D.09-0815.
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2010 et le 30 septembre 2009 qui sont inclus dans les documents de référence de la société déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, respectivement le 17 décembre 2010 sous le numéro D.10-0901 aux pages 148 à 149 et le 23 décembre 2009 sous le n° D.09-0815 aux pages 140 à 141.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

1. Informations générales concernant le Groupe Derichebourg

Sommaire

1.1 Responsable du document de référence	03	1.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg	04
1.1.1 Nom et qualité du responsable	03	1.4.1 Raison sociale et nom commercial	04
1.1.2 Attestation du responsable du document de référence	03	1.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur	04
1.2 Nom du responsable de l'information financière	03	1.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	04
1.3 Contrôleurs légaux des comptes	03	1.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique	04
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	03	1.4.5 Objet social de l'émetteur	04
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	03	1.5 Historique du Groupe	05

1.1 Responsable du document de référence

1.1.1 Nom et qualité du responsable

Monsieur Daniel DERICHEBOURG
Président-Directeur Général de Derichebourg SA

1.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont à ma connaissance conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 27 à 70 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, présentés aux pages 125 et 143 dudit document.

Fait à Paris, le 28 décembre 2011.

Daniel DERICHEBOURG
Président-Directeur général

1.2 Nom du responsable de l'information financière

Responsable : Bernard REGIS

Qualité : Directeur Général Adjoint et Directeur Financier

Adresse : 119, avenue du Général Michel Bizot
75579 Paris Cedex 12

Tél. : + 33 1 44 75 40 40

e-mail : communication@derichebourg.com

1.3 Contrôleurs légaux des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

HOCHE AUDIT

35, avenue Victor Hugo – 75016 Paris
Identifiée sous le numéro 309 566 537 RCS PARIS.
Représentée par Mr. William NAHUM.
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Ernst & Young Audit S.A.S.

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche - 92037 PARIS LA DÉFENSE
Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.
Représentée par Mme Valérie QUINT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Dominique Jutier

35, avenue Victor Hugo – 75016 Paris
Date de nomination : 12 mars 2008.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Société Auditex S.A.S.

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche – 92037 PARIS LA DÉFENSE
Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gérard DELPRAT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

1.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg

1.4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont Derichebourg. Jusqu'à l'assemblée générale du 18 juillet 2007, la dénomination sociale de la société était Penauille Polyservices S.A. Dans le présent document, la société Derichebourg S.A. est dénommée "la société" ou "l'émetteur" ; le Groupe que constituent Derichebourg S.A. et ses filiales est dénommé "le Groupe".

1.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601. Les actions Derichebourg S.A. sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La société fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC-ALL TRADABLE, NEXT 150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, CAC MID 60, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

1.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce le 09 janvier 1990 et prendra fin le 8 janvier 2040.

1.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général-Michel-Bizot – 75012 PARIS France
Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40
Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française. L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre.

1.4.5 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

"La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation."

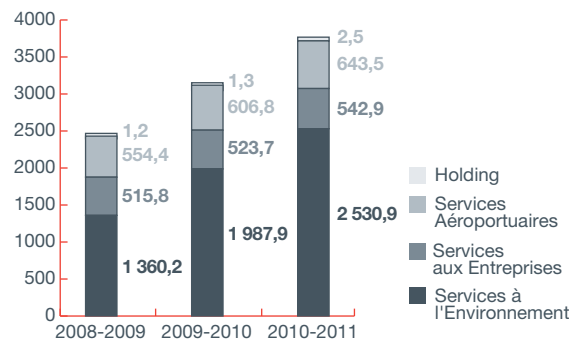
1.5 Historique du Groupe

	2011
	Remboursement du solde du crédit syndiqué court terme 2009
	2009
	Renégociation de certains termes du crédit syndiqué 2007 et conclusions d'un crédit syndiqué "court terme" 2009
	2007
	Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, réalisant 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, fort de 50 000 collaborateurs, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires.
	Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 millions d'euros pour refinancer les dettes existantes.
	2006
	Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres de la société JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.
	2006
	D. Derichebourg devient Président-Directeur général de Penauille.
	2005
	Mise en oeuvre de l'OPA amicale de CFF Recycling sur le Groupe Penauille Polyservices, qui fait suite à l'accord de rapprochement entre les deux sociétés. Restructuration financière de PPS.
	2001-2002
	Acquisition en deux temps de Globeground GmbH. Difficultés de refinancement de Penauille après les attentats du 11 septembre 2001.
	1999
	Augmentation de capital. OPA amicale sur Servisair PLC, société anglaise spécialisée en assistance aéroportuaire.
	1998
	Acquisition de GSA, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire.
	1994
	Entrée de Penauille au second marché de la Bourse de Paris.
	1981
	Ouverture des premières agences.
	1970
	Création de Penauille.
	2011
	Remboursement du solde du crédit syndiqué court terme 2009
	2009
	Renégociation de certains termes du crédit syndiqué 2007 et conclusions d'un crédit syndiqué "court terme" 2009
	2007
	Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, réalisant 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, fort de 50 000 collaborateurs, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires.
	Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 millions d'euros pour refinancer les dettes existantes.
	2006
	Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres de la société JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille.
	2005
	Prise de contrôle du Groupe Penauille, détenu à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling, dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux entreprises.
	1998
	Cotation sur le premier marché de la Bourse de Paris.
	1996
	D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient président de CFF.
	1987
	– Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploités les activités de recyclage.
	– Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor, de l'intégralité de sa branche de collecte et traitement des ferrailles.
	1977
	Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux.
	1963
	Entrée à la Bourse de Paris.
	1956
	Création de la Compagnie Française des Ferrailles.

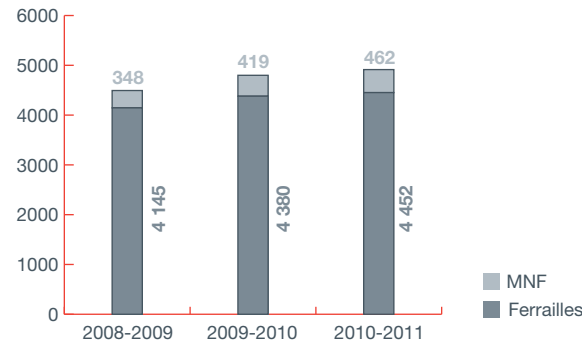
2. Le Groupe Derichebourg en 2011

Chiffres clés

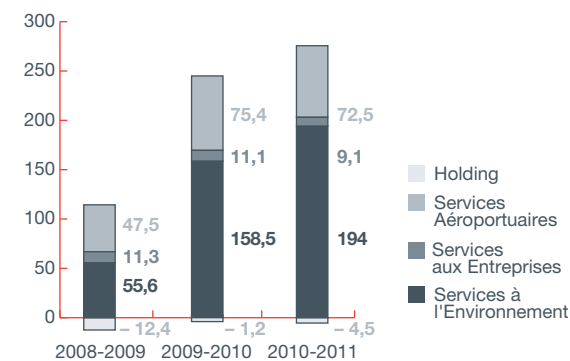
Chiffre d'affaires (en M€)



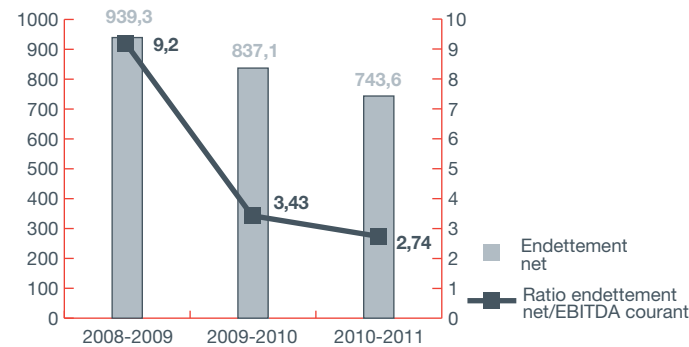
Volumes de l'activité Services à l'Environnement (en milliers de tonnes)



EBITDA courant de l'exercice (en M€)



Évolution de l'endettement net (en M€)



3. Présentation du Groupe Derichebourg

Sommaire

3.1 Organigramme du Groupe	08	3.2.2 Derichebourg Multiservices	20
3.1.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur	08	3.2.2.1 Le marché du Multiservices et l'environnement concurrentiel	20
3.1.2 Organigramme	08	3.2.2.1.1 La Propreté	20
3.1.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires	08	3.2.2.1.2 Le marché de l'Intérim	21
3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30-09-11)	09	3.2.2.1.3 Le marché des services aéronautiques	21
3.1.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30-09-11)	12	3.2.2.2 Portefeuille d'activités du Groupe dans le Multiservices	21
3.1.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires (au 30-09-11)	13	3.2.2.2.1 Derichebourg Propreté et services associés	21
3.1.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe	14	3.2.2.2.2 Derichebourg Services Industrie	21
3.1.4 Liste des filiales du Groupe	14	3.2.2.2.3 Ulteam	22
		3.2.2.2.4 Derichebourg Energie	22
		3.2.2.2.5 Derichebourg Interim et Recrutement	22
		3.2.2.2.6 Derichebourg Interim Aéronautique	23
		3.2.2.2.7 Derichebourg Atis Aéronautique	23
3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités	14	3.2.2.3 Actifs mis en œuvre	24
3.2.1 Derichebourg Environnement	14	3.2.3 Servisair	24
3.2.1.1 Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux	15	3.2.3.1 Le marché des services aéroportuaires et l'environnement concurrentiel	24
3.2.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles	15	3.2.3.2 Présentation des activités de Servisair	25
3.2.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux	16	3.2.3.2.1 Assistance en escale	25
3.2.1.1.3 Le marché des services aux collectivités	17	3.2.3.2.2 Services cargo	25
3.2.1.2 Le portefeuille d'activités de Derichebourg Environnement	18	3.2.3.2.3 Services aux passagers en aéroport	26
3.2.1.2.1 Collecte, tri, valorisation	18	3.2.3.2.4 Services aux aéroports	26
3.2.1.2.2 Services aux collectivités	18	3.2.3.2.5 Services de gestion du carburant	26
3.2.1.2.3 Prestations de services	19	3.2.3.3 Actifs mis en œuvre	26
3.2.1.3 Innovation, recherche et développement	19		
3.2.1.4 Propriétés immobilières, usines, équipements : immobilisations corporelles importantes	20		

3.1 Organigramme du Groupe

3.1.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg SA est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des trois sociétés faitières Derichebourg Environnement, Derichebourg Multiservices, Servisair SAS ;
- des titres CFF Immobilière, qui regroupe la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement ;
- et des titres Servisair GmbH.

Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg SA, via le crédit syndiqué 2007, et ses quatre avenants, d'un montant initial de 700 M€ ;

Derichebourg SA a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de financement rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

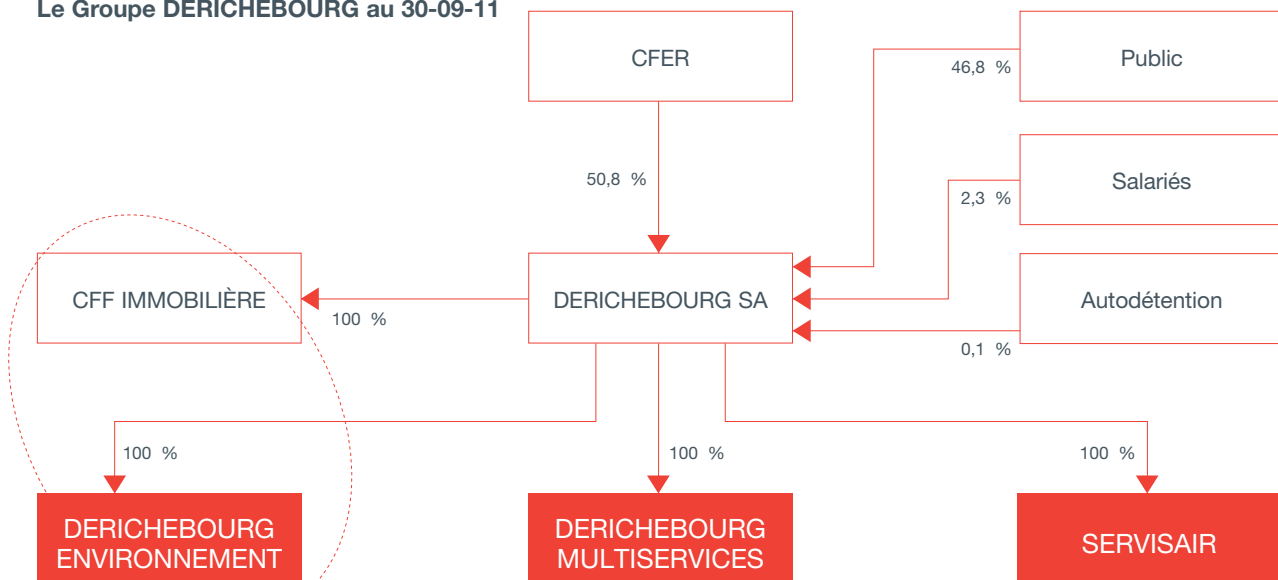
3.1.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en quatre parties :

- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (3.1.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (3.1.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (3.1.2.3) ;
- organigramme détaillé de Services Aéroportuaires (3.1.2.4).

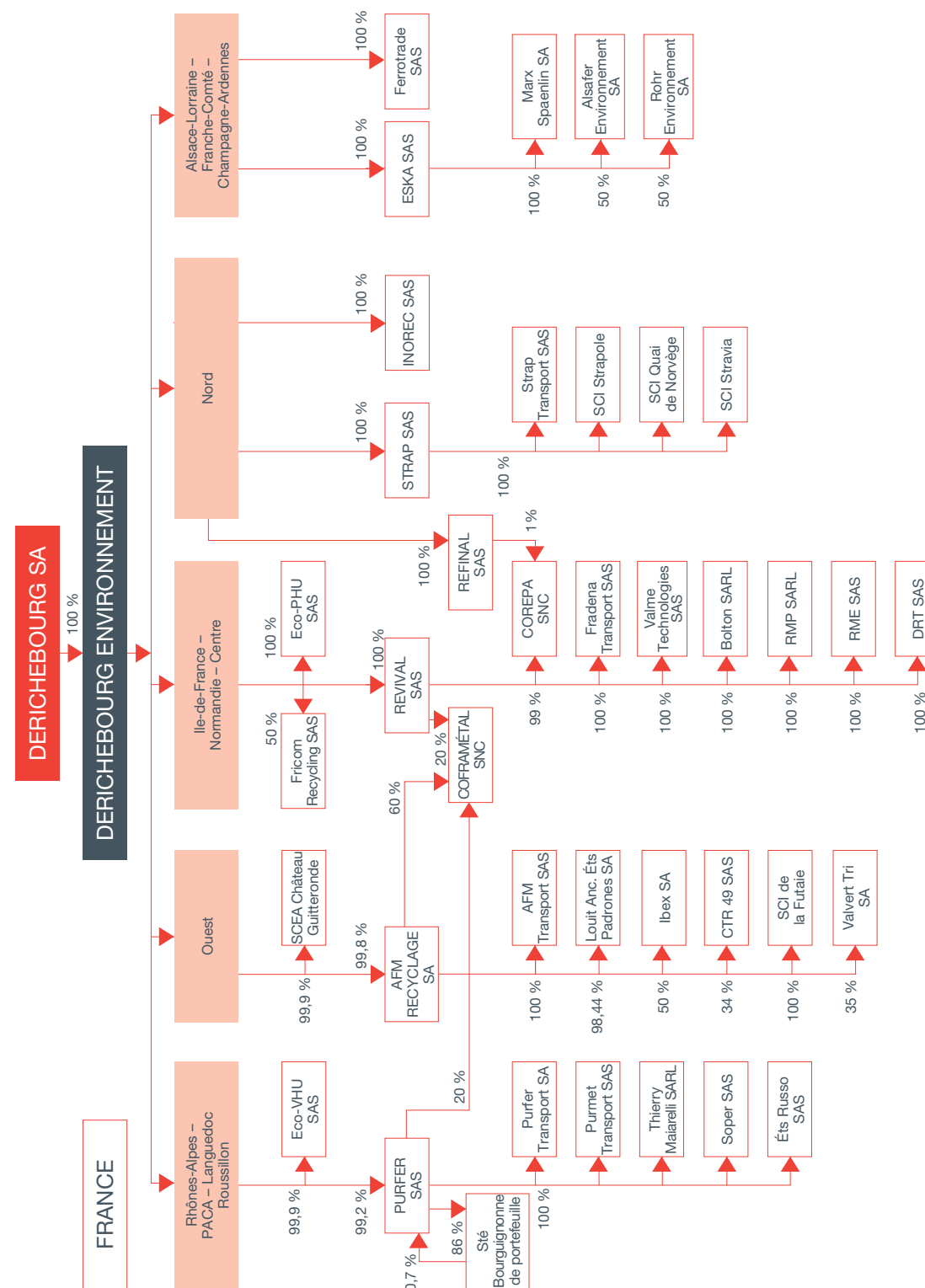
3.1.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

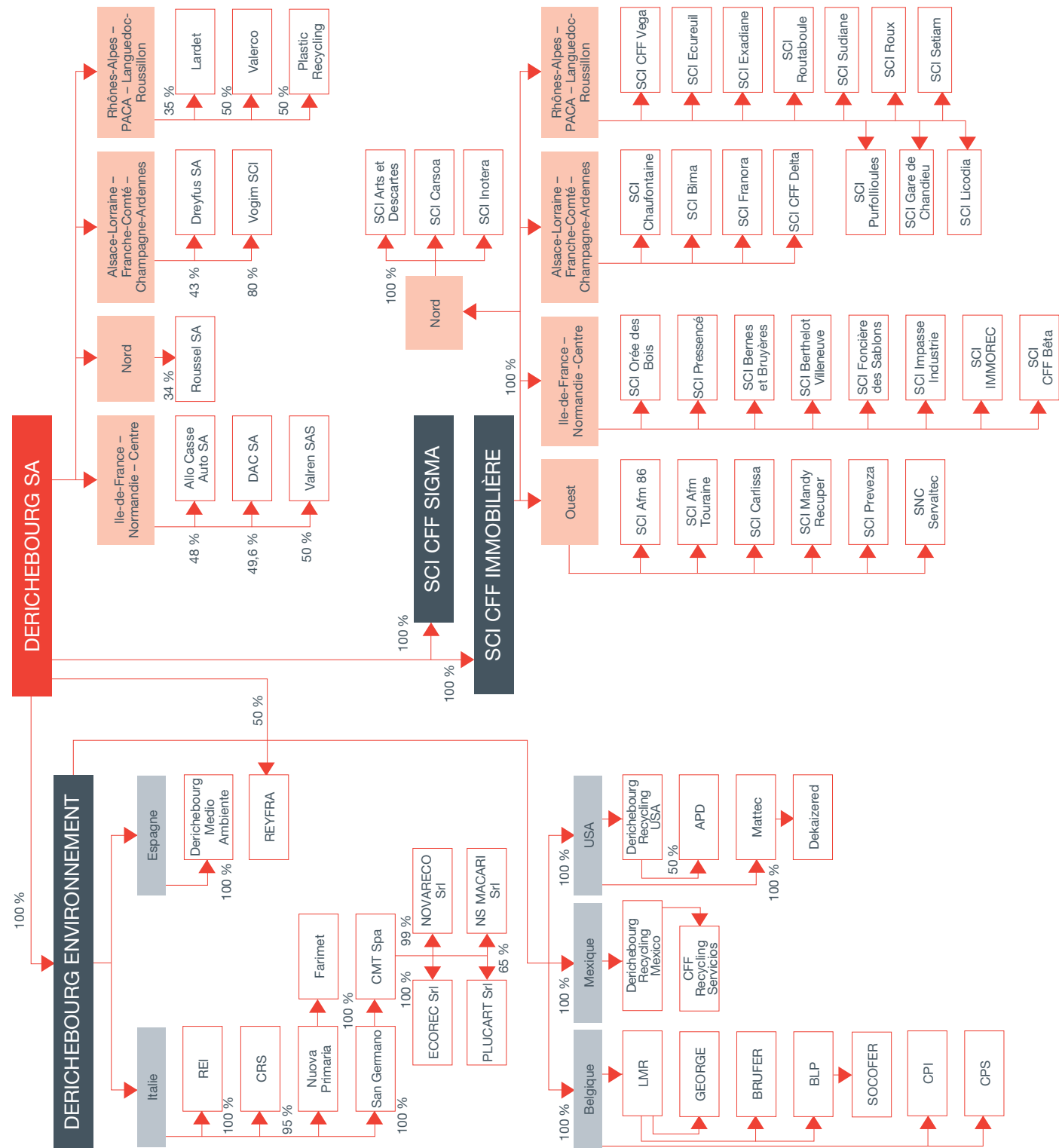
Le Groupe DERICHEBOURG au 30-09-11



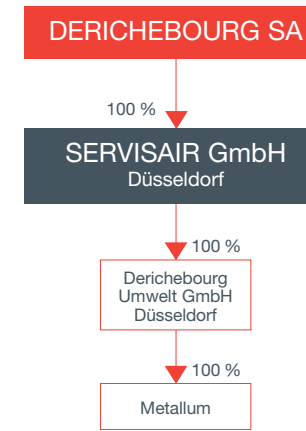
Les chiffres ci-dessus correspondent à la détention en capital. La société CFER est détenue par la famille Derichebourg.

3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30-09-11)



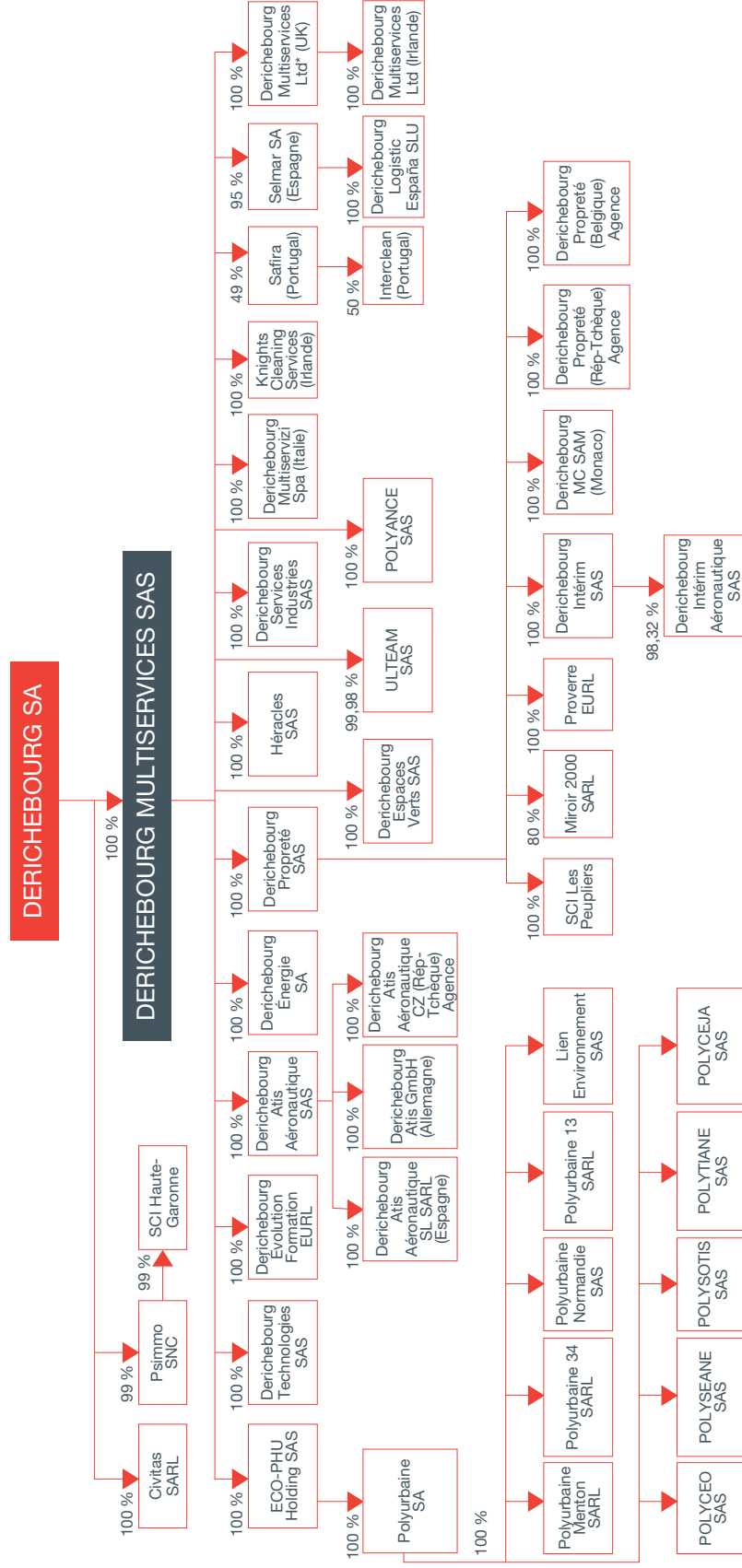


3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (suite)



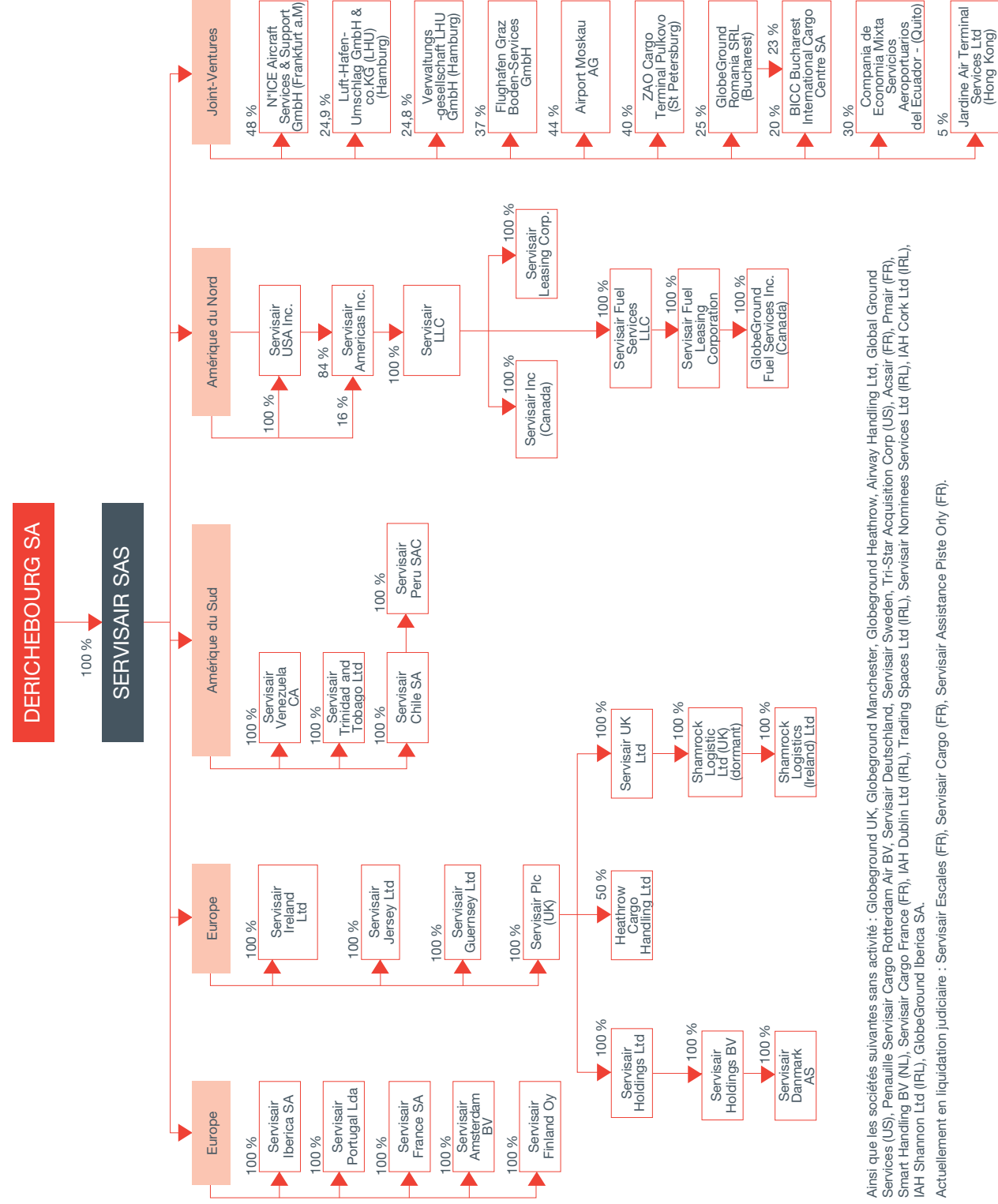
Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : Globeground Sofia EOOD, Lufthansa Airport Services Poland, Globeground Brazil Ltda.

3.1.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30-09-11)



*Actionnaire des sociétés suivantes sans activités ou en cours de liquidation : Inflight Catering Services Ltd, Inflight Cleaning Services Ltd, Inflight Commercial Services Ltd, Inter Company Services Ltd, Inflight Catering Services(Guernsey) Ltd, Inflight Customer Services Ltd, Derichebourg Multiservices Limited (Manx). Ainsi que les sociétés suivantes sans activité ou en cours de liquidation : Derichebourg Propreté Beaubourg SARL, Derichebourg Staff Solutions BV, Agyr Luxembourg, Servisair Deutschland GmbH(Alemagne).

3.1.2.4 Organigramme détaillé de l'activité Services Aéroportuaires (au 30-09-11)



Ainsi que les sociétés suivantes sans activité : GlobeGround UK, GlobeGround Manchester, GlobeGround Heathrow, Airway Handling Ltd, Global Ground Services (US), Pénauille Servisair Cargo Rotterdam Air BV, Servisair Deutschland, Servisair Sweden, Tri-Star Acquisition Corp (US), Acstar (FR), Pmair (FR), Smart Handling BV (NL), Servisair Cargo France (FR), IAH Dublin Ltd (IRL), Trading Spaces Ltd (IRL), Servisair Nominees Services Ltd (IRL), IAH Cork Ltd (IRL), IAH Shannon Ltd (IRL), GlobeGround Iberica SA.

Actuellement en liquidation judiciaire : Servisair Escapes (FR), Servisair Cargo (FR), Servisair Assistance Piste Orly (FR).

3.1.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe

Il n'existe pas d'intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans le Groupe. Le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle significatif au bilan du 30-09-11 est de 1,0 M€. La quote-part de résultat revenant aux minoritaires est de 0,1 M€.

3.1.4 Liste des filiales du Groupe

La liste des filiales du Groupe est présentée en note 4.31 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités

Le Groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités. Il propose une gamme très large et intégrée de prestations, qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts. L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de services aux entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, l'assistance aéroportuaire, les prestations en milieux sensibles.

Principaux marchés

Chiffre d'affaires par activité	30-09-11		30-09-10		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Services à l'environnement	2 530,9	68,0 %	1 987,9	63,7 %	27 %
Services aéroportuaires	643,5	17,3 %	606,8	19,5 %	6 %
Services aux entreprises	542,9	14,6 %	523,7	16,8 %	4 %
Holding	2,5	0,1 %	1,3	0,0 %	92 %
Total	3 719,9	100,0 %	3 119,7	100,0 %	19 %

Chiffre d'affaires par zone géographique	30-09-11		30-09-10		Variation
	en M€	en %	en M€	en %	
Continent européen	2 828	76 %	2 334	75 %	21 %
Royaume-Uni et Irlande	334	9 %	326	10 %	2 %
Continent Américain	559	15 %	459	15 %	22 %
Total	3 720	100 %	3 119	100 %	19 %

3.2.1 Derichebourg Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et

– Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

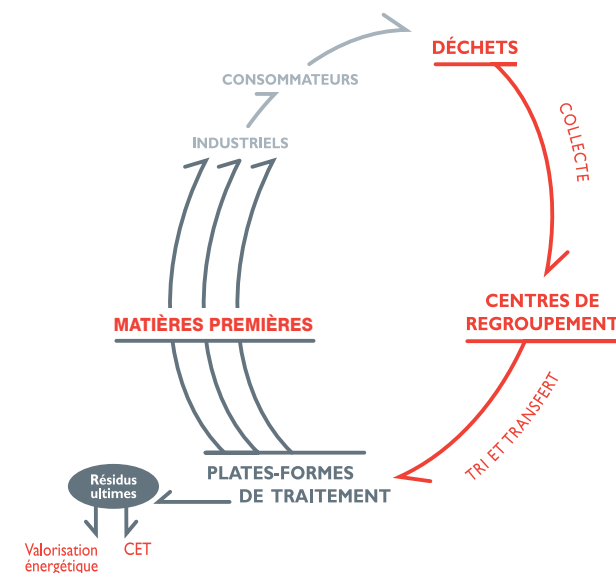
À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le Groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur contrôle de sa source). L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés. Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

– À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (accueil, propreté, énergie, espaces verts, intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre déchets, ou qui peut être proposée de manière indépendante. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents.

Servisair (Services Aéroportuaires) est l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché de l'externalisation des Services Aéroportuaires, dont la croissance est corrélée à celle du trafic aérien.

– Servisair offre aux compagnies aériennes des prestations d'assistance en escale, de fret aérien, de services aux passagers, de services aux infrastructures aéroportuaires, de gestion du carburant, de maintenance du matériel de piste.

des déchets neufs industriels (chutes de fabrication). Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales. L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées, de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.



3.2.1.1 Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux

Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, est un marché mondial, avec des spécificités régionales. Il englobe la collecte primaire à la source, la préparation, la valorisation, et la logistique aval.

Production mondiale d'acier brut

En millions de tonnes	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production	1 144	1 247	1 347	1 329	1 232	1 417
Taux de croissance annuelle	6,8 %	9,0 %	8,0 %	(1,3 %)	(7,3 %)	15,0 %
Dont :						
Production Asie	595	672	757	771	806	903
Taux de croissance annuelle	16 %	13 %	13 %	2 %	5 %	12 %
Reste du monde	549	575	590	558	426	514
Taux de croissance annuelle	(2 %)	5 %	3 %	(5 %)	(24 %)	21 %

Source : World Steel Association.

Si la production mondiale a globalement augmenté ces dernières années, avec cependant un décrochage en 2008 et 2009, il convient de noter que l'Asie représente désormais 64 % de la production mondiale d'acier, et la Chine seule 44 %. Par rapport à 2005, la production a baissé en Europe Occidentale et aux Etats-Unis, même si une reprise est à noter en 2010.

Grâce au niveau soutenu d'activité en début d'année, la croissance de la production mondiale d'acier est attendue en

Il y a peu d'intervenants mondiaux. Seul le Groupe SIMS Metal Management et le Groupe Derichebourg ont une implantation internationale significative.

L'activité Services à l'Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales.

Veolia Environnement et Suez Environnement ont acquis ces dernières années certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s'exerce dans toutes ses activités, dont celles du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d'exploitation, une position prépondérante.

Sur le marché des métaux non ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

La part de marché estimée en France de Derichebourg Environnement dans la collecte des déchets ferreux et non ferreux est estimée à environ un tiers. Il n'existe toutefois pas de statistiques de qualité.

3.2.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

Le premier facteur influençant le marché des ferrailles est le niveau de la production mondiale d'acier.

hausse en 2011, de l'ordre de 6 %. Les prévisions établies en octobre 2011 par la WSA pour 2012 font état d'une croissance de 5 % environ.

A l'intérieur de cette production mondiale d'acier, il faut isoler la filière dite électrique, dont les ferrailles constituent environ 90 % des approvisionnements, le solde étant composé de pré-réduits. Dans la filière hauts-fourneaux, les ferrailles (dont les exigences de pureté sont supérieures) ne peuvent représenter plus de 20 % du tonnage enfourné.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la part, en % et en tonnages de la filière électrique :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
% de la production filière électrique	31,9 %	31,7 %	31 %	30,8 %	28,5 %	29 %
Production filière électrique (en millions de tonnes)	365	395	418	409	351	411
évolution en %	3,6 %	8 %	6 %	(2 %)	(14 %)	17 %

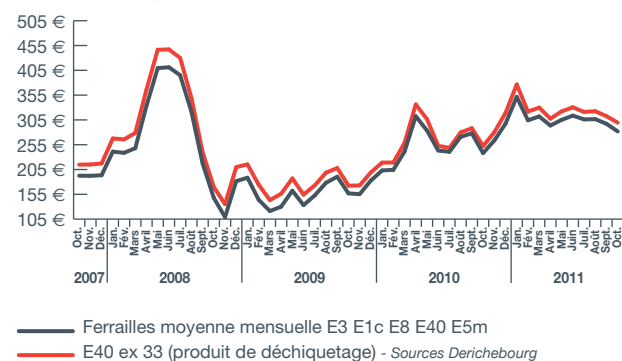
Source : World Steel Association

La production de la filière électrique varie énormément d'une région à l'autre du monde : de seulement 10 % de la production en Chine, elle représente 61 % de la production aux Etats-Unis, et 42 % en Europe. Comme mentionné plus haut, la filière haut-fourneau est également consommatrice de ferrailles, dans une moindre mesure. Toutefois, ces données exprimées en pourcentage ne rendent pas compte de l'importance en valeur absolue de la consommation des ferrailles et de sa progression.

Le marché des ferrailles est mondial : les États-Unis en sont les principaux exportateurs, la Turquie le principal importateur. La Chine est également devenu un importateur de ferrailles.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

Ferrailles moyennes mensuelles



La ferraille est issue pour partie des déchets des aciers plats (déchets issus de l'industrie automobile, électroménager, packaging...) et utilisée pour la production d'acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport...).

Il n'y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l'automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs. La ferraille est issue des démolitions

industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé. L'intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l'exception des sociétés Guy Dauphin Environnement, SITA et Veolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l'image d'une certaine garantie de bon paiement. Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée de diverses natures :

- financières : une intensité capitalistique et des investissements initiaux élevés peuvent dissuader de nouveaux entrants, même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur, de l'ordre de 20 %, ce qui constitue un facteur attractif ;
- réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l'industrie ; en outre, l'obtention d'autorisations d'exploiter est un processus exigeant.
- technologiques : l'adaptation de l'outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non ferreux) reste un processus long et coûteux.

3.2.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les principaux métaux non ferreux (MNF) traités par le Groupe sont avant tout l'aluminium, le cuivre, les inox, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines : les chutes de production, les démolitions industrielles, les produits en fin de vie collectés. Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure environ 37 % des besoins en MNF dans le monde.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Des lancements de projets miniers ont été décalés dans le temps en raison des conditions défavorables sur les marchés des

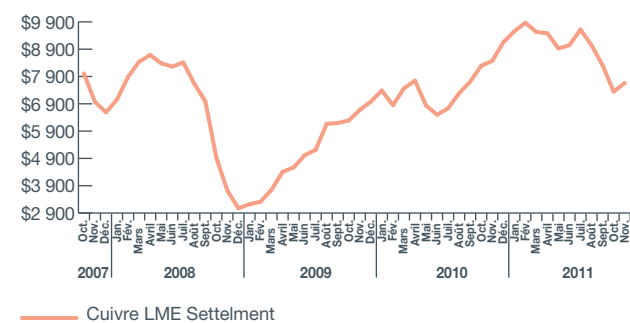
commodités (nickel, aluminium et cuivre) dans les années 1990. Le prix du métal spot constaté à cette période n'était pas attractif et les taux de rendement internes de ces projets ressortaient à des niveaux dissuasifs. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistant dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule "mine de surface" disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO2 de plus en plus fortes en Europe.

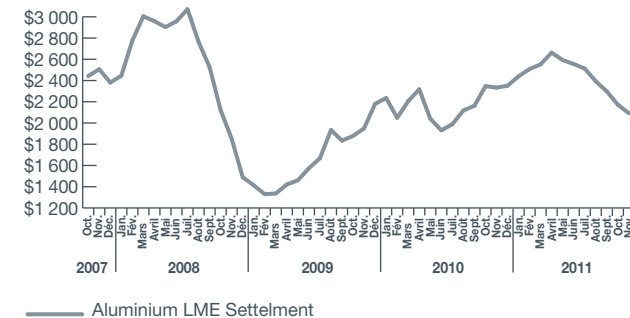
Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins contraignantes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La seule récupération des produits en fin de vie assure 20 % de la consommation des MNF dans le monde. La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale. La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

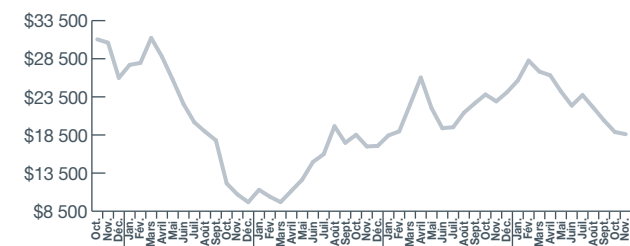
Cuivre LME Settlement



Aluminium LME Settlement



Nickel LME Settlement



La demande en métaux non ferreux est influencée par les facteurs suivants :

- la forte demande mondiale, tirée par la Chine et par le niveau de l'économie mondiale ;
- le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;
- des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison d'une offre limitée ou finie, qui croît au rythme de la croissance des déchets. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

3.2.1.1.3 Le marché des services aux collectivités

Derichebourg Environnement est également un acteur des prestations de services environnementales : collecte d'ordures ménagères, nettoyage, collecte et valorisation de D3E. Les spécificités de ce marché sont totalement différentes de celles du recyclage des ferrailles et des métaux non ferreux. Les marchés sont nationaux, voire régionaux. Le cadre contractuel est le plus souvent celui des marchés publics.

3.2.1.2 Le portefeuille d'activités de Derichebourg Environnement

3.2.1.2.1 Collecte, tri, valorisation

Avec une flotte de plus de 1 800 camions et véhicules utilitaires, Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets suivants :

- Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ;
- chutes de production ;
- ferrailles de démolition ;
- Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- plastiques ;
- pneumatiques ;
- papiers/cartons.

En fonction du type de produit collecté, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs,) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aéroulrique, granulométrie...

En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installés sur site. Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes in situ, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs et presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs. Cependant, la filière hauts-fourneaux utilise également des ferrailles, dans une proportion moindre, afin d'abaisser la température de la fonte dans le convertisseur afin que l'intégration des éléments d'alliage se fasse dans de bonnes conditions.

En 2010-2011, le Groupe a traité 4,4 millions de tonnes de ferrailles.

La filière des métaux non ferreux

Derichebourg Environnement a équipé chaque broyeur de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des autres

métaux (cuivre, zinc, inox...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers les différentes affineries pour être valorisés et enrichis. A l'exception de l'aluminium, traité par l'affinerie de REFINAL, filiale du Groupe, les produits ainsi valorisés sont destinés à la métallurgie, fonderies de pièces, principalement pour l'automobile. L'affinerie du Groupe produit 37 090 tonnes (production 2010-2011, comparable à celle de l'exercice précédent) de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Groupe a traité plus de 460 000 tonnes de métaux non ferreux.

La filière des résidus de broyage

Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques : verre, plastiques, mousses, pneus... Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amené à conclure des alliances.

Au cours de l'exercice, le Groupe a investi dans plusieurs matériels destinés à valoriser des résidus métalliques présents dans des résidus de broyage (fractions lourdes : refus d'induction)

La filière Plastiques

Le Groupe étend progressivement son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans des outils de séparation des plastiques. L'enjeu est de trier les plastiques en familles homogènes permettant la meilleure valorisation des produits triés. Il est partie prenante du projet de Plastic Omnium de fabrication de pare-chocs à partir de plastiques recyclés (PBT) à travers une société commune, Plastic Recycling, dont il assure pour partie l'approvisionnement.

3.2.1.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités. Derichebourg Environnement, à travers les filiales POLYURBAINE (France) et SAN GERMANO (Italie), gère tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers...), en porte à porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. En outre,

POLYURBAINE possède une expertise globale de la gestion des déchetteries et propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraissage...).

POLYURBAINE assure depuis juin 2009 la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des multi-matériaux dans sept des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés et depuis septembre 2010 la collecte des ordures ménagères dans 2 arrondissements de Marseille.

3.2.1.2.3 Prestations de services

Le Groupe propose également les services suivants :

- traitement des sous-produits des **usines sidérurgiques** et des industriels.
- collecte et gestion des **déchets industriels banals** avec sa filiale ECO-PHU ;
- gestion-distribution des **véhicules hors d'usage** (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles ; Le Groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 500 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadre avec les constructeurs et importateurs.

- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)** : Le décret 2005-829 du 20/07/2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :

- création de quatre "eco-organismes" chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière.
- mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles...), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel ;
- forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers ;
- forte orientation à remettre sur le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux...), afin d'économiser les matières premières ;
- création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs) ; les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV), et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation). Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d'une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de DEEE. À cette date, Derichebourg Environnement a obtenu une part

significative du recyclage des D3E, objet des appels d'offres en étant attributaire de 60 % du recyclage des équipements de froid et d'environ 50 % du hors-froid.

Derichebourg Environnement s'est également positionné sur le traitement des PAM avec pour l'instant une part de marché faible sur ce secteur, qui devrait croître très fortement dans les années à venir. Derichebourg Environnement s'appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération ENVIE qui dispose d'un réseau national d'entreprises de réinsertion de personnes en difficulté.

Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associé avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale 50/50, dénommée FRICOM Recycling, a été créée avec ce partenaire OEKO-SERVICE AG (connu sous le nom de SEG).

3.2.1.3 Innovation, recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Dès 2012, Derichebourg Environnement dans l'entièreté de la filière démolition-recyclage sera techniquement en mesure de contribuer à l'atteinte du taux de recyclage et réemploi de 85 % d'un Véhicule Hors d'Usage, soit le taux actuellement exigé par la réglementation.

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution. Associé aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de broyage sur ses sites de COREPA à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse. Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non ferreux et fractions non métalliques). D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit plus de 40 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage.

En 2010-2011, plusieurs matériels ont été spécifiés et mis au point, qui visent à récupérer les éléments métalliques contenus dans les fractions lourdes issues des refus d'induction.

3.2.1.4 Propriétés immobilières, usines, équipements : immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Valeurs brutes	1 084	974
Amortissements cumulés	(693)	(604)
Valeur nette	391	371

Le Groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition des terrains sur lesquels il réalise les prestations de services à l'environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 01/10/2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés) de 41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont un terrain à la famille Derichebourg :

– la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 34 K€.

3.2.2 Derichebourg Multiservices

3.2.2.1 Le marché du Multiservices et l'environnement concurrentiel

La demande sur ces marchés se caractérise par :

- son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
- une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;

– un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat en France, cette tendance reste marquée et constitue pour les Groupes de services une perspective de croissance. Cette tendance est plus marquée dans les pays tels que les Etats-Unis ou le Royaume-Uni.

Le marché européen des services aux entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^e siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur "le core business") et la réduction des coûts.

3.2.2.1.1 La Propreté

Un marché porteur

Le taux d'externalisation des prestations, variable en fonction des pays, n'est en moyenne que de 60 % en Europe, ce qui illustre bien le potentiel de croissance que conserve cette activité. Ce taux est d'environ 52 % en France. Le chiffre d'affaires des sociétés du secteur de la propreté a connu une augmentation constante : environ 6,2 % (y compris inflation et nouvelles externalisations de services) par an sur la période 1995-2007 (source FEP : Fédération des Entreprises de Propreté).

Un marché fragmenté en voie de consolidation

Le seul marché européen de la propreté représente environ 129 000 entreprises (2006).

En France, ce marché est évalué à environ 17 000 entreprises, dont 78 % emploient moins de dix personnes et seulement 1 % plus de 500 personnes. Les acteurs employant plus de 500 personnes représentent 57 % du chiffre d'affaires du secteur, pourcentage en augmentation au cours des dernières années (source FEP).

L'accélération de l'externalisation est accompagnée d'une demande croissante de la part des clients d'une couverture géographique plus étendue et d'une offre de prestations plus complète.

On assiste donc à l'émergence d'acteurs européens qui couvrent plusieurs pays et proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression

Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de répercuter la totalité des hausses des coûts salariaux (hausse des minima conventionnels, annualisation et réintégration des heures

supplémentaires et complémentaires dans le calcul des allègements Fillon de charges sur les bas salaires, hausse des cotisations et contributions) sur leur prix de vente.

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts d'optimisation de la productivité opérationnelle.

3.2.2.1.2 Le marché de l'Intérim

L'activité Intérim du Groupe a connu une forte croissance ces dernières années, tant pour l'intérim "classique" que pour l'intérim aéronautique.

Le marché de l'interim, qui constitue souvent le facteur d'ajustement des effectifs des donneurs d'ordre, amplifie donc les variations du marché du travail. Le marché de l'intérim a connu une période de croissance de 2000 à 2007, avant que la tendance ne s'inverse brutalement en 2008 et 2009 puisque celui-ci est en recul de 23 % par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble de la profession (source PRISME). L'emploi intérimaire avait chuté de 27,8 % en 2009, après une chute de 10 % en 2008 (source PRISME). L'activité du Groupe Derichebourg n'a pas échappé aux tendances observées, même si globalement l'activité intérim du Groupe a résisté mieux que la moyenne de la profession. Le Groupe s'efforce de se positionner sur des marchés de spécialités, dont les cycles sont moins volatils que ceux de l'économie générale, tels que l'aéronautique et la santé. En 2010-2011, la reprise a été forte.

3.2.2.1.3 Le marché des services aéronautiques

A travers sa filiale Derichebourg Atis Aéronautique, le Groupe est un prestataire important dans les activités support à la construction aéronautique. Il s'agit d'activités très spécialisées, où les intervenants significatifs sont très peu nombreux, ce qui est à la fois une force (nombre de concurrents faible) et une faiblesse potentielle (peu de donneurs d'ordres).

3.2.2.2 Portefeuille d'activités du Groupe dans le Multiservices

L'activité de Services aux Entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un acteur majeur du marché européen des Services aux entreprises et aux services publics.

Derichebourg Multiservices regroupe enseigne les activités suivantes :

- propreté ;
- accueil et services associés ;
- manutention ;
- énergie ;
- intérim et recrutement ;
- intérim aéronautique ;
- maintenance aéronautique ;
- prestations en milieux sensibles ;
- télésurveillance ;
- autres services spécialisés.

La division est présente dans neuf pays d'Europe, et compte 20 000 collaborateurs. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

3.2.2.2.1 Derichebourg Propreté et services associés

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en Europe, appuyé sur un puissant réseau commercial.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques, dans des secteurs très variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des acteurs publics.

Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :

- nettoyage en milieu tertiaire/traditionnel ;
- nettoyage en milieu hospitalier ;
- nettoyage en milieu hôtelier
- nettoyage de locaux publics ;
- nettoyage d'ateliers et de l'outil industriel ;
- nettoyage du matériel de transport ;
- nettoyage en milieu agroalimentaire ;
- nettoyage en milieu nucléaire ;
- nettoyage en milieu d'ultra propreté / salles blanches ;
- nettoyage des surfaces de vente ;
- nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, abribus, péages ;
- collecte et tri sélectif des déchets.

Derichebourg Propreté et ses filiales en quelques chiffres :

- 18 000 spécialistes de la propreté et des services associés
- 250 implantations en Europe dont 180 en France
- près de 15 000 clients privés et publics

3.2.2.2.2 Derichebourg Services Industrie (DSI)

Derichebourg Services Industries propose de réaliser ou de coordonner des prestations dans l'industrie à risques, telles que le nucléaire, le chimique, la pharmacie ou les environnements complexes.

2 types de prestations sont possibles, les exploitations déléguées et les interventions ponctuelles ou dites "spot".

Exploitations

1. La gestion globale de la chaîne du linge dans les installations nucléaires, DSI fournit les tenues et produits divers, lave et traite, collecte et distribue toutes les tenues de travail indispensables à nos clients et à ses sous-traitants.
2. Le traitement, le tri, la caractérisation, la mesure et toutes les méthodologies et enregistrements associés aux déchets

complexes, en particulier les nucléaires TFA (Très faiblement actif) ou FA/MA (Faiblement actif ou moyennement actif).

3. La logistique nucléaire, c'est-à-dire, les activités de support aux exploitants. On y trouve la gestion de flux de données d'exploitation, la fourniture des consommables, la gestion de magasins, les petites opérations de maintenance, les manutentions, les assainissements et le nettoyage...etc

Interventions

1. Les opérations de manutention sur les sites, avec les engins spécialisés des clients (exemple : ponts polaires des bâtiments réacteur, ou chariots tri directionnels) des clients.
2. Les opérations de maintenance autour des cuves de réacteur.
3. Les assainissements en salle blanche, en locaux contaminés ou en extérieur. Les nettoyages chimiques ou utilisant des vecteurs thermodynamiques (NCGV, lançage,...)
4. La reprise de déchets DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux), radioactifs, divers et leur caractérisation avant envoi vers les centres de stockage et les exutoires légaux.
5. Les démontages ou les opérations de remontage lors de grandes opérations de maintenance (grand carénage, arrêt de tranche...).

DSI réalise ou coordonne les entreprises du Groupe, dans leurs compétences. Elle fait appel aux experts de la mesure ou des systèmes d'information si besoin.

3.2.2.2.3 Ulteam

ULTEAM propose des services d'accueil en entreprise et en collectivité :

- accueil, standard ;
- gestion du courrier ;
- gestion des espaces ;
- planning des salles de réunion ;
- gestion des déchets courants ;
- archivage ;
- économat ;
- maintenance de premier niveau ;
- déménagement interne, etc.

ULTEAM propose également des prestations d'hôtesse dans l'événementiel.

3.2.2.2.4 Derichebourg Energie

Derichebourg Énergie poursuit une politique constante de renforcement de ses compétences, afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble. C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique - Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

Génie électrique

- Électricité industrielle
- Régulation et automates programmables
- Gestion technique centralisée et télésurveillance
- Secours électrique, Groupes électrogènes et onduleurs

Génie climatique

- Chauffage, climatisation, réfrigération
- Aéraulique, hydraulique
- Traitement des fluides
- Laboratoires, salles propres, salles informatiques

Multitechnique – Maintenance des installations – Maintenance des bâtiments

Derichebourg Énergie assure des prestations de maintenance électrique et climatique sur des installations de tout type, et dans tous les milieux : bureaux classiques, installations industrielles, hôpitaux...

Maintenance des installations

- Chauffage, climatisation, réfrigération
- Courants forts, courants faibles
- Énergie de secours
- Énergies nouvelles
- Traitement des fluides

Maintenance des bâtiments

- Cloisons plâtrerie traditionnelles ou modulaires
- Revêtement de sols et de murs
- Menuiserie
- Décoration

Derichebourg Énergie, c'est :

- 20 ans d'expertise en génie climatique et électrique
- environ 180 ingénieurs et techniciens

3.2.2.2.5 Derichebourg Intérim et Recrutement

De l'intérim multispecialiste à l'intérim de spécialités

Derichebourg Intérim propose des prestations dans de nombreux secteurs :

- logistique / distribution / transport : du chauffeur au gestionnaire de stocks ;
- industrie : du chaudronnier au scaphandrier ;
- BTP / second œuvre : du menuisier au dessinateur CAO / PAO ;

- secrétariat / services généraux : de la secrétaire au gestionnaire de sites ;
- comptabilité / informatique : de l'auditeur à l'analyste programmeur ;
- banque / finances / crédit : du caissier au trader ;
- assurance / réassurance : du rédacteur au comptable - décompteur ;
- restauration / hôtellerie : du serveur au chef de rang ;
- secteur du décolletage : soudeur / fraiseur ;
- interventions en hauteur ou en profondeur : technicien cordiste, voltigeur, scaphandrier.

Derichebourg Intérim a également une spécialisation forte sur le secteur santé.

Derichebourg Intérim en quelques chiffres

- Des professionnels dans plus de 200 métiers
- 65 000 missions effectuées chaque année
- Plus de 5 000 clients en France

3.2.2.2.6 Derichebourg Interim Aéronautique

Le pôle Intérim Aéronautique de Derichebourg intervient en France et dans le monde entier auprès des plus grandes entreprises de l'industrie aéronautique, des compagnies d'aviation commerciales et d'affaires ainsi que dans le domaine militaire. Les missions réalisées correspondent aux types de postes suivants.

Maintenance et production aéronautique (avion, hélicoptère)

- Mécanicien piste et hangar
- E.I.R. (Équipement Instrument Radio)
- ARCA (Armement cabine)
- Motoriste
- Technicien cabine
- Ajusteur-monteur (cellule d'avion, cabine, outillage)
- Câbleur
- Tourneur-fraiseur
- Soudeur
- Chaudronnier
- Opérateur composites
- Contrôleur CND
- Acheteur / préparateur de commandes / logisticien
- Bureaux d'études : dessinateur, technicien méthodes, projeteur, ingénieur, rédacteur...

Services Aéroportuaires

- Agent d'escale
- Agent de passage
- Agent de fret
- Litige bagages
- Agents de comptoir
- Agent d'opération
- Agent de trafic

- Agent de piste
- Cariste
- Tractiste-pushiste...

Derichebourg Intérim Aéronautique en quelques chiffres

- 52 000 missions effectuées en 2010
- Plus de 30 000 heures de formation en 2010

En 2009, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique : Derichebourg Évolution Formation.

3.2.2.2.7 Derichebourg Atis Aéronautique

De la préparation industrielle à la livraison des appareils

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur des constructeurs aéronautiques, à toutes les étapes de la construction : préparation industrielle, conception des outillages d'assemblage, fabrication, assemblage, organisation de la logistique, contrôle qualité, assistance technique aux essais en vol, livraison des aéronefs...

De la mise en place du manuel d'entretien à l'assistance technique pour la gestion d'actifs

Derichebourg Atis Aéronautique intervient également auprès de plus de 50 compagnies aériennes, dans 10 aéroports en Europe, et auprès de propriétaires d'aéronefs, pour assurer des prestations de mise en place du manuel d'entretien, de suivi de navigabilité, de maintenance en ligne et de réparation. Plus généralement, Derichebourg Atis Aéronautique aide ses clients à satisfaire à toutes les exigences techniques et réglementaires de l'exploitation des appareils, tout au long de leur cycle de vie (support, engineering, conseil...). Acteur majeur sur ce marché porteur, Derichebourg Atis Aéronautique a acquis une expertise pointue et une notoriété de tout premier plan sur ce marché. L'offre globale de services comprend entre autres :

Pour les constructeurs

- Prestations de contrôles Qualité : préparation à la production / contrôles, tests
- Procédés spéciaux : lavage avions, nettoyage technique et commercial : décapage / peinture temporaire / tractage et repositionnement
- Production et réparations : production de structures aéronautiques / lignes d'assemblage final, essais en vol, modifications et réparations

Pour les compagnies tierces

- Maintenance en ligne (Airbus, ATR, Fokker, Bombardier, Boeing...)
- Maintenance base (hangar de 1 500 m² - Paris Orly) : maintenance programmée / modification et réparation d'aéronefs / stockage d'aéronefs / gestion des stocks / vérifications techniques / remplissage des bouteilles d'oxygène

En matière d'engineering

- Remise en conformité d'aéronefs / définition des manuels qualité / complète gestion technique / gestion de planning maintenance / support technique / analyses
- Approvisionnement en pièces détachées / gestion des réparations de composants / gestion de contrats groupés / analyses
- Coordination chaîne d'assemblage : partenaires industriels

Derichebourg Atis Aéronautique en quelques chiffres

- Près de quinze ans d'expertise aéronautique
- 14 implantations en Europe
- Deux filiales en Europe : Atis Iberica (Espagne) et Atis GmbH (Allemagne)
- 15 métiers complémentaires
- 1 200 ingénieurs et techniciens hautement qualifiés
- 10 % de croissance organique annuelle depuis quatre ans
- Prestataire de services pour plus de 50 compagnies aériennes
- Prestataire de services pour 20 constructeurs

3.2.3.3 Actifs mis en œuvre

Les activités Multiservices sont principalement des activités de services, et à ce titre, utilisent peu d'actifs corporels investis par le Groupe. Réalisés le plus souvent dans les locaux du client, elles utilisent également ses moyens de production.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Valeurs brutes	80	74
Amortissements cumulés	(56)	(52)
Valeur nette	24	22

3.2.3 Servisair**3.2.3.1 Le marché des services aéroportuaires et l'environnement concurrentiel**

Le marché des services aéroportuaires est influencé par plusieurs tendances, qui combinées, présentent des perspectives de croissance pour les années à venir.

La croissance du trafic aérien passagers et cargo

Sur une longue période, on peut considérer que le nombre de kilomètres parcourus par les passagers empruntant l'avion double tous les quinze ans.

Il a pu arriver que le trafic aérien baisse d'une année sur l'autre (notamment en 2009, comparé en 2008), dans les périodes de crise. Néanmoins, après chaque sortie de crise, le trafic aérien est ressorti à des niveaux supérieurs à celui

atteint avant l'entrée en crise.

Le trafic aérien se mesure à la fois par le nombre de passagers transporté et par les tonnes de marchandises convoyées.

Après une année 2009 de forte baisse (- 3,5 % au niveau mondial pour les passagers, - 10 % pour les tonnes de fret transportées), l'année 2010 a été une année de rattrapage, et 2011 une année de croissance pour le trafic passagers (+ 7,5 % en rythme annuel à fin septembre), de stabilité pour le trafic cargo (+ 0,4 % à fin septembre). (Source IATA)

Sur le long terme les constructeurs aéronautiques attendent une croissance annuelle de l'ordre de 4 à 5 % du trafic, tant pour les passagers que pour le fret.

La place croissante des acteurs indépendants

Le coût de l'assistance aéroportuaire est majeur pour les compagnies aériennes.

Servisair estime que l'ensemble des services d'assistance aux passagers, d'assistance piste ou de billetterie représente environ 10 à 15 % des dépenses d'une compagnie aérienne. La réduction de ces coûts est critique. L'externalisation des services est une réponse à la recherche de réduction des coûts. Les compagnies aériennes se recentrent sur leur cœur de métier et externalisent, auprès de sociétés spécialisées, l'ensemble de leurs activités annexes.

L'externalisation des Services Aéroportuaires est caractérisée par plusieurs tendances.

En Europe, la libéralisation, c'est-à-dire l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des aéroports européens, est régie par la directive 96/97/EC du 5 octobre 1996.

Avant cette date, les aéroports d'Europe continentale étaient fermés à toute forme de concurrence, les prestations d'assistance étant assurées par le gestionnaire de l'aéroport ou par la compagnie aérienne nationale. La situation est différente en fonction des pays européens. Totalement libéralisée au nord (Royaume-Uni, Hollande, Irlande, Scandinavie), partiellement libéralisée en Allemagne, France, Autriche, Grèce et Belgique, elle est encore très fermée au sud (Espagne, Portugal, Italie), et en Suisse. Les compagnies aériennes "blue chips" accentuent l'externalisation de l'assistance aéroportuaire et adoptent une approche de moins en moins locale.

La même démarche est menée au sein des compagnies indépendantes ainsi qu'auprès des alliances (One World, Skyteam, Star Alliance) et vise à trouver, hors de leur base domestique, sur l'ensemble des escales une même qualité de services ainsi qu'une tarification adaptée.

Le marché des "low costs" a fortement progressé au cours des dernières années. Dès leur création, elles ont externalisé les prestations d'assistance aéroportuaire.

Le marché des Services Aéroportuaires est un marché très éclaté comprenant trois catégories d'acteurs : les concessionnaires d'aéroports et les compagnies aériennes qui contrô-

laient respectivement 20 et 55 % de ce marché en 2003 et qui contrôlent environ respectivement 5 et 50 % en 2010 (source : estimations Servisair) et les opérateurs indépendants.

Le segment des opérateurs indépendants devrait croître plus rapidement que le marché, en raison de

- la poursuite des tendances à l'externalisation
- la libéralisation progressive des monopoles aéroportuaires.

Il existe cinq acteurs à réseau mondial et dont l'activité représente plus de 500 M€ (Swissport, Servisair, BBA-ASIG, Menzies, WFS). Le poids de ces opérateurs indépendants devrait continuer à croître plus rapidement que le trafic aérien, dans un contexte fortement concurrentiel sur les principales plates-formes, et d'une intensité de concurrence variable sur les aéroports de taille moindre.

L'augmentation de la taille moyenne des avions observée sur longue période favorise les grands acteurs qui disposent des équipes capables d'effectuer en temps limités tous les services inscrits au contrat.

Les résultats financiers des acteurs indépendants sont, en général, corrélés avec le niveau mondial du trafic aérien.

3.2.3.2 Présentation des activités de Servisair

L'activité Services Aéroportuaires est exercée sous la marque Servisair, opérateur de référence, particulièrement en Angleterre, en Irlande, aux Etats-Unis, et au Canada, depuis plus de cinquante ans.

L'entreprise s'est donné pour ambition de devenir un opérateur global de référence dans le monde des services d'assistance aéroportuaires. Pour réaliser son ambition, Servisair développe, dans chacun de ses métiers, une offre intégrée de services au sol dont la valeur ajoutée contribue au développement de l'activité de ses clients, compagnies aériennes et aéroports, en visant la satisfaction de leurs propres clients, passagers ou chargeurs (fret). Servisair fait ainsi bénéficier ses clients d'une offre globale, c'est à dire leur donne accès à une étendue complète de services, à un niveau de qualité élevé et régulier sur le réseau géographique le plus grand et pertinent.

Les lignes de services proposées par Servisair sont les suivantes :

- services d'assistance au sol (piste, passage et services techniques) ;
- services cargo (toutes les opérations logistiques) ;
- services de la chaîne du carburant (gestion d'achat du carburant et gestion des pleins des avions) ;
- services aux aéroports (salons, transport, assistance aux personnes à mobilité réduite, gestion de terminaux, gestion de centrale de dégivrage, déneigement).

Elle est de plus appuyée par le regroupement sous une marque unique des Services Aéroportuaires, Servisair, qui a une longue histoire dans les Services Aéroportuaires, et réputée pour la qualité de ses prestations.

Servisair est un des leaders mondiaux des Services Aéroportuaires, avec une présence sur 120 stations.

Fort de son réseau mondial, Servisair offre aux compagnies aériennes et aux aéroports une gamme très large de services dans cinq métiers :

3.2.3.2.1 Assistance en escale

Servisair propose aux compagnies une offre intégrée de services en "piste" ou au "passage", qui vise à augmenter la satisfaction de leurs passagers au coût le plus compétitif. Cette offre est proposée sur tout ou partie de leur réseau. Elle est modulaire et peut aller jusqu'à un service "clés en main" dans lequel Servisair gère complètement l'escale de la compagnie :

- enregistrement des passagers et des bagages ;
- embarquement ;
- contrôle des billets ;
- délivrance des billets ;
- transport des documents de vol des pilotes ;
- supervision ;
- manutention, chargement et déchargement des bagages ;
- coordination et contrôle des escales ;
- nettoyage des avions ;
- ravitaillement en eau potable ;
- vidange des eaux usées ;
- dégivrage des avions ;
- guidage, démarrage, poussage, tractage des avions ;
- maintenance des avions en escale.

De l'enregistrement jusqu'à l'embarquement, les équipes de Servisair prennent soin chaque année de plus de cent millions de passagers sur 120 stations. Pour cela, elles sont intégrées aux process des compagnies aériennes clientes et sont formées aux plus récentes technologies, y compris dans l'utilisation des systèmes informatisés de réservation et d'enregistrement de ces dernières.

Chaque année, Servisair traite plus d'un million de mouvements (arrivées/départs) d'avions dans le monde et traite plus de 700 000 tonnes à travers son activité Cargo.

Toutes les opérations sont conduites selon les spécifications propres à chaque compagnie aérienne, et en conformité avec les pratiques recommandées par IATA.

3.2.3.2.2 Services cargo

Servisair propose des solutions sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'acheminement du fret ("supply chain") du chargeur au destinataire, qui optimisent la relation entre la compagnie et les autres opérateurs de la "supply chain" (douanes, Freight forwarders, etc.) :

- dédouanement des marchandises ;
- transports au sol du fret ;
- stockage ;
- montage et démontage des palettes ;
- gestion des conteneurs de produits dangereux ;
- produits périssables et animaux.

Sur ses centres majeurs, Servisair traite chaque année plus de 700 000 tonnes de fret et utilise les dernières technologies, telles que le système informatisé ABS2000 utilisé au Royaume-Uni et en Irlande, qui permettent une transmission de l'information en temps réel au client concernant le traitement de ses marchandises.

3.2.3.2.3 Services aux passagers en aéroport

Dans ce métier, Servisair propose des services qui facilitent la vie des passagers dans l'aéroport :

- assistance aux passagers à mobilité réduite ;
- lounges/salons VIP ;
- navettes interaérogares ;
- sécurité aéroportuaire ;
- accueil aérogare.

3.2.3.2.4 Services aux aéroports

Servisair offre une gamme de services destinés à assurer un fonctionnement optimal des infrastructures qui garantissent une fluidité des opérations au sol :

- gestion de Centrale de Dégivrage Avions ;
- déneigement, salage des pistes ;
- gestion technique d'aérogares.

3.2.3.2.5 Services de gestion du carburant

Servisair offre aux compagnies aériennes une gamme de solutions qui leur permettent d'optimiser l'ensemble de leur processus de gestion du carburant :

- gestion d'achat de carburant ;
- gestion des pleins des avions.

3.2.3.3 Actifs mis en œuvre

Servisair déploie sur les 120 stations où la société est implantée du matériel de piste (tracteurs, groupes de puissances, barres de tractage,...), du matériels de manutention (chariots élévateurs, matériel de palettisation), des camions-citernes, des camions spécialisés pour le de-icing.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Valeur brute	329	311
Amortissements cumulés	(237)	(225)
Valeur nette	92	85

4. Rapport de gestion

Sommaire

4.1 Activité et faits marquants	30	4.3 Facteurs de risque et incertitudes	36
4.2 Résultats des différentes activités et situation financière	30	4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement	36
4.2.1 L'activité Services à l'Environnement	30	4.3.1.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement	36
4.2.2 L'activité Multiservices	31	4.3.1.1.1 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique	36
4.2.3 L'activité Servisair	32	4.3.1.1.2 Risques résultant d'engagements contractuels avec des tiers	37
4.2.4 L'activité Holding et l'activité de Derichebourg SA, maison-mère	32	4.3.1.1.3 Risques afférents à la distinction déchet/produit	37
4.2.5 L'activité du Groupe, situation financière	34	4.3.1.1.4 Risque lié à l'attractivité des produits traités	37
4.2.6 Perspectives d'avenir	35	4.3.1.1.5 Risques liés à l'achat au livre de police	37
4.2.6.1 Événement entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes	35	4.3.1.2 Risques industriels et environnementaux	37
4.2.6.2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale, information sur les tendances	35	4.3.2 Risques spécifiques aux activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises	38
4.2.6.3 Prévisions ou estimations de résultat	35	4.3.2.1 Risques commerciaux	38
4.2.7 Endettement financier net du Groupe	35	4.3.2.1.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultat et aux flux de trésorerie	38
4.2.7.1 Flux de trésorerie	35	4.3.2.1.2 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs	38
4.2.7.2 Conditions d'emprunt et structure de financement	35	4.3.2.1.3 Risques liés à l'interruption momentanée ou à la baisse du trafic aérien	38
4.2.7.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux	35	4.3.2.1.4 Risques liés au modèle économique	39
4.2.8 Investissements	35	4.3.2.2. Risques industriels liés aux activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises	39
4.2.8.1 Objectifs poursuivis	35	4.3.2.2.1 Prestations induisant un risque spécifique	39
4.2.8.2 Principaux investissements	35	4.3.2.2.2 Risque de malveillance, et risque de non-conformité à un cahier des charges de détection	39
4.2.8.3 Investissements en cours	36	4.3.2.2.3 Risques liés à un conflit social et à ses conséquences, ou à l'évolution de la réglementation sociale	39
		4.3.3 Risques informatiques	39
		4.3.4 Risques de crédit ou de contrepartie	39
		4.3.5 Présentation du risque de liquidité	40
		4.3.6 Présentation des risques de marché (taux, change, actions)	40
		4.3.7 Présentation des risques découlant de procédures juridiques	40
		4.3.8 Assurances et couverture des risques	41
		4.3.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage	42

4. Rapport de gestion

Sommaire (suite)

		remboursables)									
<u>4.4</u>	Gouvernement d'entreprise	43	4.5.4.3	BSA (Bons de souscription d'actions)	49	4.5.19.1	Politique de distribution des dividendes	55	4.6.2.3	Pollution et gestion des déchets	64
4.4.1	Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	43	4.5.5	Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions	50	4.5.19.2	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	55	4.6.2.3.1	Investissements en faveur de l'environnement	64
4.4.1.1	Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30-09-11	43	4.5.6	Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices	50	4.5.20	Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	56	4.6.2.3.2	Dépenses en faveur de l'environnement	64
4.4.1.2	Information et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction	44	4.5.7	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	50	4.5.21	Évolution du cours de bourse	57	4.6.2.3.3	Gestion des déchets	65
4.4.1.3	Administrateur élu par les salariés, et censeur	47	4.5.8	Structure du capital de la société, et franchissements de seuils	51	<u>4.6</u>	Informations sociales et environnementales	58	4.6.2.4	Utilisation durable des ressources	65
4.4.1.4	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	47	4.5.9	Droits de vote	51	4.6.1	Informations sociales	58	4.6.2.4.1	Consommation d'eau	65
4.4.1.5	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	47	4.5.10	Seuil statutaire de 2 %	51	4.6.1.1	Structure des effectifs	58	4.6.2.4.2	Consommations d'autres fluides	65
4.4.2	Rémunération et avantages	48	4.5.11	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action	52	4.6.1.1.1	Répartition par pays et par activité	58	4.6.2.4.3	Consommation d'énergie électrique	66
4.4.2.1	Rémunération et avantages en nature	48	4.5.12	Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux	52	4.6.1.1.2	Effectif par sexe et par tranche d'âge	58	4.6.2.4.4	Consommation de matières premières	66
4.4.2.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs	48	4.5.13	Actionnariat des salariés	52	4.6.1.2	Politique de l'emploi	59	4.6.2.5	Certifications et agréments	66
4.4.2.3	Options de souscription ou d'achat d'action	48	4.5.14	Accords entre actionnaires	52	4.6.1.2.1	Embauches par type de contrat	59	4.6.3	Engagements sociétaux et en faveur du développement durable	66
4.4.2.4	Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la société	48	4.5.15	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	52	4.6.1.2.2	Motifs de départ par nature et par métier	59	<u>4.7</u>	<u>Projet d'ordre du jour et texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte</u>	67
<u>4.5</u>	<u>Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote</u>	48	4.5.15.1	Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration	52	4.6.1.2.3	Rémunérations et charges sociales	59	<u>4.8</u>	<u>Résultats financiers de la société-mère au cours des cinq derniers exercices</u>	70
4.5.1	Capital social : montant du capital souscrit	48	4.5.15.2	Modification des statuts de la société	53	4.6.1.3	Organisation du temps de travail	60			
4.5.2	Capital autorisé mais non émis	48	4.5.16	Règles applicables à la convocation des assemblées générales	53	4.6.1.3.1	Heures travaillées et heures supplémentaires	60			
4.5.3	Titres non représentatifs du capital	49	4.5.17	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	55	4.6.1.3.2	Absentéisme par métier	60			
4.5.4	Titres donnant accès au capital de la société	49	4.5.18	Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle	55	4.6.1.4	Relations sociales	60			
4.5.4.1	Options de souscription d'action	49	4.5.19	Dividendes	55	4.6.1.4.1	Dialogue social par métier	60			
4.5.4.2	BSAR (Bons de souscription d'action	49				4.6.1.4.2	Bilan des accords collectifs par thème et par métier	61			
						4.6.1.5	Conditions de santé, d'hygiène et de sécurité	61			
						4.6.1.6	Formation	61			
						4.6.1.7	Egalité des chances et diversité	62			
						4.6.1.7.1	Part des femmes en situation d'encadrement	62			
						4.6.1.7.2	Collaborateurs en situation de handicap	62			
						4.6.1.7.3	Emploi des seniors	63			
						4.6.2	Informations environnementales	63			
						4.6.2.1	Politique générale en matière environnementale	63			
						4.6.2.2	Prévention des risques environnementaux et pollutions, provisions pour risques environnementaux	64			

4.1 Activité et faits marquants

L'exercice 2010-2011 confirme par le niveau élevé de son résultat (résultat net : 96,3 M€) les choix stratégiques antérieurs et la rentabilité des métiers du Groupe, principalement les Services à l'Environnement et les Services Aéroportuaires.

Au 30 septembre 2011, les comptes font ressortir un désendettement de 93,5 M€, et de près de 200 M€ en 2 ans, grâce aux flux de trésorerie générés par son activité.

4.2 Résultats des différentes activités et situation financière

4.2.1 L'activité Services à l'Environnement

En millions d'euros	30-09-11 12 mois	30-09-10 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	2 530,9	1 987,9	27 %
EBITDA courant en % du CA	194,0 7,7 %	158,5 8,0 %	22 %
Résultat opérationnel courant en % du CA	128,4 5,1 %	88,1 4,4 %	46 %
Risque sur litige fiscal	(4,9)	(9,3)	
Autres charges non courantes		(0,6)	
Résultat opérationnel	123,6	78,3	58 %

Le chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 2,5 milliards d'euros, en croissance de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous récapitule les volumes de métaux traités par le Groupe au cours de l'exercice écoulé.

En milliers de tonnes	30-09-11	30-09-10	Variation	À périmètre constant
Services à l'environnement				
Ferrailles	4 452,4	4 379,9	1,7 %	1,7 %
Métaux non ferreux	461,8	419,4	10,1 %	10,1 %
Total volumes	4 914,2	4 799,3	2,4 %	2,4 %

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10	Variation	À périmètre et taux de change constants
Services à l'environnement				
Ferrailles	1 373,7	1 049,9	30,8 %	31,2 %
Métaux non ferreux	862,4	664,1	29,9 %	30,1 %
Prestations	294,8	273,9	7,6 %	7,6 %
Total chiffre d'affaires	2 530,9	1 987,9	27,3 %	27,6 %

Le tonnage de ferrailles traitées par le Groupe est en progression de 1,7 % par rapport à l'an dernier. Cette progression, limitée, s'explique par la rareté de l'offre de déchets, notamment dans les pays d'Europe de l'Ouest, conséquence à la fois de la désindustrialisation de ces pays dont la France et du ralentissement économique. Cette rareté a soutenu les

prix des ferrailles tout au long de l'exercice, la demande des aciéries étant élevée, au moins jusqu'à l'été. Les ferrailles sont la matière première des fours électriques et peuvent être utilisées jusqu'à 20 % de l'enfournement des hauts fourneaux notamment pour réduire l'émission de gaz à effet de serre. Le centre de gravité de la production d'acier s'est considéra-

blement déplacé vers l'Asie et le Moyen Orient, qui cherche à s'approvisionner en ferrailles voire en déchets métalliques. Les tonnes traitées par le Groupe en Europe ont progressé de 3 %, ce pourcentage étant négativement impacté par une réduction de 36 % des tonnes traitées en Italie. En zone Amérique, les tonnes traitées ont progressé de 3 %, et de 6 % aux États-Unis, le chantier New Terminal de Houston donnant désormais sa pleine mesure, avec une capacité d'environ 70.000 tonnes/mois hors négoce.

Le niveau élevé des prix (plus de 10.000 \$/tonne au mois de mars 2011 pour le cuivre) a favorisé le commerce des métaux non ferreux. La demande chinoise en infrastructures (villes, ponts, chemins de fers, aéroports), consommatrices de cuivre en particulier, contribue avec d'autres pays en développement à ce niveau de prix.

Par ailleurs, l'effet en année pleine du gain de contrats dans l'activité de collecte d'ordures ménagères explique la progression du poste 'Prestations'.

L'EBITDA courant (résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles) s'élève à 194 M€, en progression de 35,5 M€ (soit 22 %). Le résultat opérationnel courant progresse davantage encore (de 40,3 M€), le Groupe enregistrant une diminution de sa dotation aux amortissements, conséquence d'une politique d'investissements moins ambitieuse ces deux dernières

années, le Groupe privilégiant son désendettement. Il a bien sûr privilégié les investissements stratégiques dont ceux nécessaires à l'amélioration de la valorisation des Véhicules Hors d'Usage par le déploiement de nouvelles ressources humaines et techniques.

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé d'importants investissements, matériels et humains, dans le but de contribuer à la progression du taux de valorisation des Véhicules Hors d'Usage.

Par ailleurs, des changements législatifs et réglementaires significatifs sont survenus sur l'exercice :

– Depuis le 1^{er} août 2011 (art 51 LFR 2011), les achats au détail de métaux ne peuvent plus être payés en espèces, et doivent être payés par chèque barré, virement, ou carte de paiement. Le Groupe a soutenu cette mesure.

– Le règlement européen 333/2011 permet de considérer certains produits commercialisés par le Groupe comme des matières premières, et non plus comme des déchets. Il s'agit d'une reconnaissance importante, dont la traduction concrète pose encore des problèmes d'application.

– A la suite de la publication du nouveau décret VHU, le Groupe a étendu son réseau de centres démolisseurs partenaires (plus de 500, dont 73 en propre), afin d'atteindre le maillage territorial nécessaire, et d'être un interlocuteur national fort pour les constructeurs et importateurs-distributeurs de véhicules.

4.2.2 L'activité Multiservices

En millions d'euros	30-09-11 12 mois	30-09-10 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	542,9	523,7	4 %
EBITDA courant en % du CA	9,1 1,7 %	11,1 2,1 %	(18 %)
Résultat opérationnel courant en % du CA	0,3 0,1 %	1,7 0,3 %	(81 %)
Coût de restructuration	(0,8)		
Résultat opérationnel	(0,5)	1,7	n/a

Le chiffre d'affaires de l'activité Multiservices s'élève à 542,9 M€, en progression de 4 % par rapport à l'an passé. Cette croissance s'explique par les activités aéronautiques : interim spécialisé, et prestations au secteur aéronautique (assemblage, maintenance,...). À contrario, les autres métiers sont en léger recul, en dépit d'un taux de renouvellement élevé des contrats dans l'activité Propreté France. L'équipe de direction a été resserrée à compter de mi-année, et se caractérise aujourd'hui par la stabilité nécessaire à la

poursuite d'une dynamique commerciale. Des gains significatifs dans le secteur Propreté Industrie feront sentir leur plein effet au cours du prochain exercice.

L'EBITDA courant s'élève à 9,1 M€, soit 1,7 % du chiffre d'affaires. Les résultats de ces activités intensives en main d'œuvre (Propreté en particulier) ont été pénalisés par la modification des règles de calcul des allègements de charges sur les bas salaires. Il n'y a plus de

métier contribuant négativement à l'EBITDA sur l'exercice. L'amélioration de la rentabilité de l'activité Aéronautique devrait se poursuivre tout au long du prochain exercice qui verra démarrer un nouveau programme.

Le résultat opérationnel courant est légèrement positif à 0,3 M€. Les conséquences du resserrement de la direction du Multiservices en milieu d'exercice, et le coût complémentaire des restructurations antérieures entraînent une charge de 0,8 M€. Le résultat opérationnel est de (0,5 M€).

4.2.3 L'activité Servisair

En millions d'euros	30-09-11 12 mois	30-09-10 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	643,5	606,8	6 %
EBITDA courant en % du CA	72,5 11,3 %	75,4 12,4 %	(4 %)
Résultat opérationnel courant en % du CA	51,3 8,0 %	53,5 8,8 %	(4 %)
Ajustment frais d'acquisition (Aviance UK) Badwill sur acquisition net des coûts non-récurrents	0,3	0,9	
Résultat opérationnel	51,6	54,4	(5 %)

Le chiffre d'affaires de Servisair progresse de 6 % (2,3 % à périmètre et taux de change constants). Le trafic aérien a progressé sur la période, tant pour les passagers que pour le fret. Servisair est demeuré exigeant dans le choix de ses contrats, qui doivent présenter une rentabilité suffisante. La seconde partie de l'exercice a été impactée par des événements défavorables : conséquences du "printemps arabe" et du tremblement de terre au Japon sur le trafic aérien, conséquences de la détérioration de l'environnement économique mondial sur les volumes d'échanges. Les deux "busy season", que constituent l'hiver, avec le dégivrage avions, et l'été, avec l'augmentation du trafic en

particulier dans les îles britanniques, ont connu chacune un haut niveau d'activité dans un univers caractérisé par une augmentation de la pression concurrentielle.

Servisair a réalisé à nouveau une performance élevée, avec un EBITDA de 72,5 M€, 11,3 % du chiffre d'affaires, et constitue toujours une référence dans le groupe de sociétés de services aéroportuaires à réseau mondial.

Le résultat opérationnel courant est de 51,3 M€, et le résultat opérationnel de 51,6 M€.

4.2.4 L'activité Holding et l'activité de Derichebourg SA, maison-mère

En millions d'euros	30-09-11 12 mois	30-09-10 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	2,5	1,3	97 %
EBITDA courant en % du CA	(4,5) n/a	(1,2) n/a	n/a
Résultat opérationnel courant en % du CA	(6,9) n/a	(4,7) n/a	n/a
Coût de restructuration Résultat sur cession de participations	(0,2) 0,0		
Résultat opérationnel	(7,0)	(4,7)	n/a

L'EBITDA courant s'élève à (4,5 M€).

En ce qui concerne les comptes sociaux de Derichebourg SA, société-mère, elle exerce principalement son rôle de holding des sociétés faitières du Groupe, et assure le financement des trois activités dans la mesure où elle porte le crédit syndiqué. Elle est également propriétaire de la SCI CFF Immobilière, dans laquelle sont logés la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement et de diverses participations. Par ailleurs, Derichebourg SA est la société-mère de l'intégration fiscale française.

Principales données sociales

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Chiffre d'affaires	5,1	5,1
Résultat d'exploitation	-3,3	-2,3
Résultat financier	28,5	27,9
Résultat courant	25,2	25,6
Résultat exceptionnel	0,5	
Impôt sur les sociétés	32,5	25,6
Résultat net	58,2	51,2

Le résultat financier provient de l'excédent des dividendes reçus sur les intérêts d'emprunts. Le produit d'impôt correspond à l'excédent d'impôt versé par les filiales dans le cadre de l'intégration fiscale par rapport à l'impôt sur les sociétés décaissé.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg SA fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs.

En millions d'euros	Échues	Non échues			Total au 30-09-11
		< 30 jours	> 30 jours < 45 jours	> 45 jours < 60 jours	
Fournisseurs hors-groupe français	0,004	0,021	0,003		0,03
Fournisseurs hors-groupe étrangers					0,00
Fournisseurs groupe	N/A	N/A	N/A	N/A	1,09
Total fournisseurs					1,12
Factures à recevoir	N/A	N/A	N/A	N/A	1,51
Total Fournisseurs Derichebourg SA					2,63

4.2.5 L'activité du Groupe, situation financière

En millions d'euros	30-09-11 12 mois	30-09-10 12 mois	Variation M€	Variation %
Chiffre d'affaires	3 719,9	3 119,8	600,1	19 %
EBITDA courant	271,1	243,9	27,2	11 %
en % du CA	7,3 %	7,8 %	4,5 %	
Résultat opérationnel courant	173,2	138,7	34,5	25 %
en % du CA	4,7 %	4,4 %		
Risque sur litige fiscal	(4,9)	(9,3)	4,5	
Ajustement frais d'acquisition (Aviance UK)	0,3		0,3	
Coût de restructuration	(1,0)		(1,0)	
Résultat sur cession de participations	0,0		0,0	
Autres charges non courantes		(0,6)	0,6	
Badwill sur acquisition net des coûts non-récurrents		0,9	(0,9)	
Résultat opérationnel	167,7	129,7	38,0	29 %
Frais financiers nets	(37,3)	(50,3)	13,0	
Juste valeur des instruments	5,2	(3,1)	8,3	
Gains et pertes de change et autres	(3,2)	(6,5)	3,2	
Résultat avant impôts	132,3	69,8	62,6	90 %
Impôt sur les bénéficiaires	(41,4)	(9,9)	(31,5)	
Résultat après impôts	90,9	59,9	31,0	52 %
Quote-part de résultat de sociétés mises en équivalence	5,6	3,2	2,3	
Résultat des activités abandonnées	(0,1)	(1,6)	1,6	
Résultat net de l'ensemble consolidé	96,4	61,5	34,9	57 %
Revenant aux actionnaires de la société	96,3	61,4		
Revenant aux minoritaires	0,1	0,1		

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros en progression de 19 % par rapport à l'exercice précédent. L'EBITDA courant s'élève à 271,1 M€, en progression de 11 %. Ce montant est à rapprocher du précédent niveau de 274 M€ atteint en 2007-2008. Le Groupe bénéficie de deux sources d'EBITDA : les Services à l'Environnement (194 M€), dont l'objectif est le recyclage, et les Services aux Entreprises (82 M€) incluant ceux spécialisés en aéroport. Après prise en compte d'une dotation aux amortissements à hauteur de 98 M€ (en diminution de 7 M€), le résultat opérationnel courant s'élève à 173,2 M€.

Un complément de provision pour risque fiscal en Italie (détaillé en 4.3.7) d'un montant de 4,9 M€, et des charges de restructuration non-récurrentes liées à l'activité Multiservices pour 1 M€ expliquent l'écart entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel, qui s'élève à 167,7 M€, en progression de 38 M€, ou 29 %.

Les frais financiers sont en baisse de 13 M€ à (37,3 M€) sous les effets conjugués du désendettement et de la baisse de marge au titre du crédit syndiqué 2007 consécutive à l'atteinte d'un ratio de leverage inférieur à 3,5 l'exercice passé.

L'equity swap conclu en décembre 2005 par CFF Recycling sur 0,89 % du capital de Penauille Polyservices, s'est débouché sur l'exercice, générant une perte nette de 10 M€, mais un produit de 5,4 M€ sur l'exercice.

Le résultat avant impôt s'élève à 132,3 M€, en progression de 90 % par rapport à l'exercice précédent.

La charge d'impôt sur les sociétés est de (41,4) M€, faisant ressortir un taux d'impôt de 31,2 %. Elle est détaillée dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés. Le résultat après impôt s'élève à 90,9 M€.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de 5,6 M€ et concerne pour l'essentiel des participations de Servisair.

Le résultat revenant aux actionnaires de la société est de 96,3 M€, en hausse de 57 %.

4.2.6 Perspectives d'avenir

4.2.6.1 Événement entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes

Aucun événement postérieur à la clôture significatif, en lien avec une situation existant à la clôture, n'est à signaler.

4.2.6.2 Changement significatif de la situation financière ou commerciale, information sur les tendances

Compte tenu de la détérioration progressive de l'environnement économique mondial, le Groupe est prudent dans la formulation de ses perspectives à court terme, même s'il demeure convaincu de la qualité de ses fondamentaux. Les éléments macro-économiques suivants sont des facteurs qui influencent positivement l'activité du Groupe.

Dans les Services à l'Environnement :

- La croissance économique des pays émergents, et leur besoin en infrastructures consommatrices d'aciers longs
- La demande de recyclage dans les pays occidentaux
- L'attraction pour les matières premières comme classe d'actifs financiers, malgré un sous-jacent limité

Dans le Multiservices

- La confirmation de l'intérêt pour les donneurs d'ordre de l'outsourcing
- La récurrence des flux financiers générés par l'externalisation
- La spécialisation du Groupe notamment dans le monde porteur de l'aéronautique

Dans l'activité Services Aéroportuaires

- La demande de voyage est peu "élastique" à ce jour
- Les pays émergents sont demandeurs d'une croissance de leur niveau de vie, dont le voyage est une composante
- Le rythme des échanges s'est accéléré, ce qui rend le recours au fret aérien de plus en plus nécessaire

4.2.6.3 Prévisions ou estimations de résultat

Le Groupe n'a pas pour pratique de fournir une prévision chiffrée de résultat.

4.2.7 Endettement financier net du Groupe

4.2.7.1 Flux de trésorerie

Sur l'exercice, les comptes font ressortir un désendettement de 93 M€, soit près de 200 M€ en 2 ans. Les principaux flux de l'exercice sont les suivants :

En millions d'euros	
EBITDA courant	271
Intérêts payés	(40)
Impôt sur les sociétés payé	(24)
Variation du BFR	8
Investissements corporels et incorporels	(110)
Autres nets	(12)
Désendettement net	93

4.2.7.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.7.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Les restrictions à l'utilisation des capitaux sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.8 Investissements

4.2.8.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

Activité Services à l'Environnement

- Un meilleur contrôle de la source par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil ;
- Une amélioration de la productivité par la modernisation et le développement de l'outil de production ;
- Le développement de son insertion en milieu urbain et, d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales.

Activité Services aux Entreprises

- Un développement et une rationalisation du réseau d'agences.

Activité Services Aéroportuaires

- Le renouvellement des équipements de piste ;
- L'acquisition d'équipements spécialisés permettant d'offrir des services à valeur ajoutée.

4.2.8.2 Principaux investissements

Le tableau ci-après détaille les principaux investissements réalisés (entrée en compte d'immobilisations) :

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10	30-09-09
Investissements fonciers, infrastructures	29	18	34
Équipements de production	23	17	16
Matériels de manutention et de transport	15	21	19
Bennes et caissons	1	1	1
Autres	0	3	0
Sous-total activité Environnement	68	60	70
Activité Propreté	7	6	7
Autres investissements Multiservices	4	1	2
Sous-total Multiservices	11	7	9
Amérique du Nord	5	4	9
Royaume-Uni	14	8	4
France	0	0	0
Autres	11	4	7
Sous-total Servisair	30	16	21
Sous-total Holding	1	1	1
Total investissements corporels et incorporels	110	84	101

4.2.8.3 Investissements en cours

Les principaux investissements en cours concernent :

- La refonte du quai de chargement des bateaux sur le chantier New Terminal de Houston
- La construction de la décharge de Turin
- La refonte du chantier de Carros et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement

4.3 Facteurs de risque et incertitudes

L'émetteur a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1.1 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage pratiqué par le Groupe consistait essentiellement en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, et en leur transformation en matières premières ferreuses et non ferreuses. Le métier

historique répond aujourd'hui par application des Directives Européennes à l'obligation faite aux producteurs et importateurs de biens d'avoir à recycler les produits arrivés en fin de vie. Le Groupe répond aux demandes de recyclage formulées par appels d'offre par les producteurs ou importateurs directement ou par les éco-organismes propres à leur branche qu'ils ont pu constituer, avec des objectifs de valorisation. Le métier exercé par le Groupe évolue ainsi vers une activité renforcée de services, avec compte tenu des obligations de valorisation, une extension des obligations de valorisation à d'autres produits, dont les plastiques.

Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité, en fait la production domestique et la consommation passée et actuelle.

La collecte est constituée de trois sources :

- les chutes de production ;
- les démolitions, essentiellement industrielles, celles navales et militaires étant peu développées ;
- les biens et produits de consommation arrivés en fin de vie.

L'ensemble de ces "ressources" font l'objet d'un recyclage, pour une large part, sous la forme, après traitement, de matières premières, ferreuses, non ferreuses, et plastiques essentiellement. Elles constituent l'offre et le prix de ces matières premières est fonction de la demande, tirée pour une large part par les besoins des pays émergents.

Un ralentissement de la croissance, une crise économique, des événements d'ampleur nationale ou internationale sont susceptibles d'influencer les volumes et les prix, entraînant une baisse de la rentabilité de l'activité.

4.3.1.1.2 Risques résultant d'engagements contractuels avec des tiers

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC et COFRAMETAL), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente.

La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de ses stocks.

4.3.1.1.3 Risques afférents à la distinction déchet/produit

Le statut de déchet induit un traitement particulier au plan fiscal au regard de la TVA. Depuis 2008, un mécanisme d'autoliquidation de la TVA a été mis en place pour les déchets neufs d'industrie et les matières de récupération. Le preneur de ces produits, qui sont facturés hors taxe, autoliquide et déduit simultanément la TVA. Ce régime diminue le risque de non-reversement de la TVA par un vendeur de déchets neufs d'industrie indélécat, par rapport à la situation antérieure. Le Groupe est vigilant sur la distinction déchet / non-déchet dans ses achats, mais ne peut matériellement vérifier le traitement symétrique des opérations chez ses contreparties. Le règlement européen 333/2011, entré en vigueur le 9 octobre 2011, définit un certain nombre de critères (taux maximal d'impuretés, procédures internes de gestion de la qualité, délivrances d'attestations de conformité), qui cumulés permettent de considérer comme produits certains débris métalliques de fer et d'acier, et d'aluminium auparavant considérées comme déchets. Ce changement est sans impact sur le régime de TVA applicable à ce stade.

4.3.1.1.4 Risque lié à l'attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non ferreux ont renforcé le caractère

attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux. En amont, le Groupe développe une politique d'authentification des fournisseurs et des marchandises. Les déchets métalliques ferreux et non ferreux achetés comme l'ensemble des déchets traités par le Groupe font l'objet d'un examen attentif de qualité et de traçabilité, dans les limites inhérentes au métier de récupération, dans chaque unité d'exploitation. Par ailleurs, bien qu'ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ses actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d'un tel événement isolé n'aurait pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

4.3.1.1.5 Risques liés à l'achat au livre de police

Jusqu'au mois d'août 2011, la loi autorisait le paiement en espèces d'achat au détail de métaux ferreux ou non ferreux jusqu'à 500 euros par transaction.

Depuis la publication au Journal Officiel de la loi de finances rectificative pour 2011, le 30 juillet dernier, les paiements en espèces pour toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux sont interdits.

Le paiement des achats de métaux doit être obligatoirement effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal, carte de paiement.

Le Groupe Derichebourg a soutenu cette disposition qui encadre les pratiques d'achat au livre de police, et réduit les risques antérieurs d'agression des employés pour vol liés à la présence d'argent ou les risques liés à la difficulté de distinguer les particuliers des professionnels parmi les fournisseurs, ou le risque de recel de marchandises volées.

De plus à compter du 1^{er} janvier 2012, les achats au détail de métaux ferreux et non ferreux devront faire l'objet d'une déclaration annuelle avant le 31 janvier de chaque année faisant apparaître le nom, l'adresse des vendeurs, ainsi que le cumul annuel des achats effectués auprès de ces derniers.

L'application stricte des procédures volontaires définies par le Groupe sont de nature à préserver des risques de collusion ou de fraude, même si le risque ne peut complètement être éliminé.

4.3.1.2 Risques industriels et environnementaux

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent des autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes.

Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact

de ses activités sur l'environnement, notamment à travers la mesure de la consommation des ressources naturelles. Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels, sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires concourt par lui-même à la réduction d'effets nocifs sur l'environnement. Il est à ce stade un opérateur significatif dans les réductions constatées en France d'émission des gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'activité recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation, à hauteur des coûts générés, de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Conjointement, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante treize centres de valorisation ont reçu un agrément "VHU" en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

4.3.2 Risques spécifiques aux activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises

4.3.2.1. Risques commerciaux

4.3.2.1.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultat et aux flux de trésorerie

La valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan consolidé du Groupe Derichebourg fait l'objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Si, dans le futur, l'insuffisance des performances ou l'évolution des taux d'actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d'utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe.

4.3.2.1.2 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité Services Aéroportuaires, le Groupe travaille avec environ mille clients, mais l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 35 % du total du chiffre d'affaires. La moitié des volumes sont réalisés avec les vingt premières compagnies. Le plus gros client représente environ 5 % du chiffre d'affaires. La défaillance financière ou la perte d'un de ces clients serait susceptible d'impacter significativement les comptes du Groupe.

Dans l'activité de Services aux Entreprises, le Groupe travaille avec environ dix mille clients. Le plus gros client (regroupement d'entités juridiques contrôlées par une même société) représente environ 20 % du chiffre d'affaires.

4.3.2.1.3 Risques liés à l'interruption momentanée ou à la baisse du trafic aérien

Les conséquences qu'a pu avoir sur l'industrie aérienne la crise financière et économique ont souligné la dépendance du secteur vis-à-vis de l'environnement international pris dans sa globalité. En effet, les conséquences d'une dégradation de cet environnement sont généralement multiples puisque non seulement les consommateurs réduisent le nombre de leurs voyages, mais les tensions politiques conduisent aussi à des hausses des prix du pétrole, qui à leur tour influent négativement sur l'offre de transport. Toute dégradation de cet environnement est donc susceptible d'avoir un impact direct et significatif sur la volumétrie de l'activité des compagnies aériennes, donc sur les comptes de l'activité Services Aéroportuaires du Groupe.

De même, des événements naturels sont susceptibles d'interrompre temporairement le trafic aérien, sur une zone plus ou

moins étendue (cf. éruption du volcan Eyjafjöll en avril 2010). Face à cette éventualité, l'activité Services Aéroportuaires du Groupe ne peut réagir qu'en mettant en œuvre des mesures temporaires d'adaptation des effectifs en poste, mais dont l'impact ne peut compenser totalement le manque à gagner. Cependant, la couverture géographique, la diversification des services rendus et le nombre de compagnies aériennes servies par le Groupe sont de nature à limiter les effets des risques décrits ci-dessus.

4.3.2.1.4 Risques liés au modèle économique

Le modèle économique de l'industrie aérienne dans son ensemble reste peu stabilisé et évolue souvent rapidement sous la pression de facteurs exogènes (taux de change, prix du pétrole) ou de nouveaux entrants susceptibles de bouleverser les équilibres existants. Dans ce contexte, la volatilité des modèles économiques, leur résistance parfois insuffisante aux contrecoups de la conjoncture et le recours que les compagnies aériennes peuvent avoir ou ne pas avoir à l'externalisation des Services Aéroportuaires restent critiques. La stratégie de ces compagnies et leur bonne santé sont susceptibles d'influer significativement sur les performances du pôle aéroportuaire du Groupe.

4.3.2.2. Risques industriels liés aux activités Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises

4.3.2.2.1 Prestations induisant un risque spécifique

L'activité Maintenance en ligne chez Derichebourg Atis Aéronautique, les activités de-icing et plans de chargement chez Servisair sont des opérations critiques pour la sécurité des aéronefs et des passagers.

Des procédures sont mises en place pour réaliser ces prestations conformément aux cahiers des charges et aux préconisations des constructeurs, et aux certifications techniques professionnelles. À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance de sa responsabilité dans un incident aérien grave.

4.3.2.2.2 Risque de malveillance, et risque de non-conformité à un cahier des charges de détection

Les divisions Services Aéroportuaires et Services aux Entreprises exercent leur activité dans des lieux publics et dans les locaux d'autres sociétés. En conséquence, elles peuvent être confrontées à des actions intentées par des usagers ou des employés (les siens et ceux des sociétés tierces), portant le plus souvent sur des problèmes de négligence, de harcèlement, de discrimination, de malversations, de non-respect d'engagements de confidentialité ou d'indemnisation. Dans le cadre de ses prestations exercées sur des aéroports, il n'est pas exclu par ailleurs que des actions en responsabilité puissent être intentées à l'encontre du Groupe en cas d'actes terroristes ou d'autres activités criminelles. Si le Groupe estime que ces dernières ne relèvent pas

de sa responsabilité, il a néanmoins, d'une façon générale, souscrit les contrats d'assurance nécessaires.

Il ne peut cependant être totalement garanti que chaque incident bénéficie d'une couverture au titre des assurances souscrites ou que ce niveau de couverture s'avère adéquat.

4.3.2.2.3 Risques liés à un conflit social et à ses conséquences, ou à l'évolution de la réglementation sociale

Les activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires sont des activités intensives en main d'œuvre, de prestations de services, souvent caractérisées par la présence dans les conventions collectives applicables de clauses de reprise du personnel en cas de gain ou de perte de contrat, qui peuvent influencer la nature de la relation entre les personnels et l'employeur, et rendre la résolution de conflits sociaux plus complexe.

Les relations sociales font l'objet d'une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l'étranger.

Ainsi, l'évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l'objet d'un suivi spécifique destiné à permettre d'anticiper au maximum les évolutions. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l'égard de sa législation sociale et de son évolution. En ce qui concerne les Services Aéroportuaires, la multiplicité des localisations (en dépit d'une relative concentration aux États-Unis et au Royaume-Uni) et des réglementations applicables rendent le Groupe moins vulnérable à l'évolution d'une seule d'entre elles.

4.3.3 Risques informatiques

Le Groupe s'efforce de sécuriser ses différents réseaux informatiques. Néanmoins, il ne peut totalement garantir qu'une attaque informatique ne puisse bloquer ses réseaux et affecter son activité. Néanmoins, le Groupe estime qu'au moins dans les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises, les opérations pourraient se poursuivre en totalité.

4.3.4 Risques de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et du Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 %). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité

des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Les divisions ont toutes les trois mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Dans l'activité aéroportuaire, même si la division travaille avec un grand nombre de compagnies aériennes (environ mille), l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 35 % du total du chiffre d'affaires et que la moitié des volumes est réalisée avec les vingt premiers clients. En conséquence, le crédit d'exploitation représente un risque significatif que le Groupe s'efforce de réduire, d'une part, par un suivi centralisé en amont et, d'autre part, par une gestion active des délais de paiement.

4.3.5 Présentation du risque de liquidité

Les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédits syndiqués de 700 M€ mis en place en 2007. Compte tenu des amortissements déjà pratiqués, le montant résiduel au 30-09-11 est de 550 M€ (400 M€ sur le prêt refinancement amortissable, et 150 M€ sur le prêt Revolving amortissable in fine au 30/06/2014). La prochaine échéance est un amortissement de 80 M€ au 31/12/2011.
- Un contrat d'affacturage en syndication, d'une capacité de tirage de 210 M€ (en fonction des créances disponibles). Le contrat stipule que les clients privés cédés doivent faire l'objet d'un agrément de la part d'un assureur-crédit pour tout ou partie de leur montant. Compte tenu de la qualité de son portefeuille clients, et de sa relation avec les assureurs-crédit, le Groupe estime pouvoir répondre à cette exigence tout au long de la durée de la ligne de crédit. Le Groupe a obtenu un accord portant sur la confirmation de cette ligne jusqu'au 29/02/2013.
- D'autres capacités de tirage en affacturage pour environ 25 M€ (en fonction des créances disponibles) : créances des entités allemandes, créances libellées en dollars
- Des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'en-cours au 30-09-11 est de 80 M€.
- Des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 100 M€ environ.

Au 30-09-11, le montant des lignes non tirées est de 221 M€.

Il convient de noter que le besoin en fonds de roulement de l'activité Services à l'Environnement peut varier fortement, en fonction de l'évolution des tonnages et des cours des métaux. En général, plus le besoin en fonds de roulement de la division Services à l'Environnement augmente, meilleurs sont les résultats opérationnels.

Le Groupe juge suffisant le montant des lignes de crédit confirmées ou non dont il dispose pour l'exercice 2011-2012 sur la base de ses prévisions d'activité et de ses hypothèses d'investissement.

4.3.6 Présentation des risques de marché (taux, change, actions)

Les risques de marché sont présentés dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.7 Présentation des risques découlant de procédures juridiques

– La filiale italienne CRS a été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle est également mise en cause dans une opération dite de carrousel. Ces mises en cause se sont traduites par des demandes significatives de la part de l'administration fiscale italienne et par la mise en cause pénale de son dirigeant. Dans ce contexte, CRS, bien qu'estimant ne pas être complice de tels agissements, avait accepté le principe d'une transaction. Un risque de 12 M€ a été provisionné, porté à 17 M€ dans les comptes au 30-09-11. Le Conseil d'administration de CRS a informé la société qu'il a rejeté la proposition d'une transaction à hauteur de 22 M€ jugeant ce montant excessif et portant atteinte à la pérennité de la société CRS. La reconnaissance par le juge pénal que les produits vendus par CRS étaient bien assujettis à TVA, le rejet du recours en mesures conservatoires par la commission tribunaire provinciale de Turin ont, entre autres raisons, fondé sa décision. A cette date, aucune notification n'est intervenue.

– Un contrôle fiscal est en cours sur la filiale belge GEORGE portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2007 et 2008. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté les factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 4 M€. La société conteste ce redressement et a introduit un recours le 28 octobre 2011 estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale. Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2011, la totalité des montants ayant été contestés par la société.

– La filiale italienne CRS (activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un

puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie, et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la date de réalisation, 28/12/2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. La procédure n'a connu aucune avancée significative sur l'exercice. Au 30 septembre 2011, le Groupe estime toujours fondées et de bonne foi ses demandes. De ce fait, cet acompte ne fait l'objet d'aucune dépréciation. Toutefois, afin de tenir compte de l'allongement des délais de procédure, une actualisation de la créance a été jugée nécessaire. L'affaire est inscrite au rôle du 26/01/2012 du Tribunal de Milan.

– L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté VS, a été placée en redressement judiciaire le 20/05/2009.

À l'issue de la période d'observation, le tribunal de commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Une expertise judiciaire a été ordonnée. L'expert estime dans son rapport remis en octobre 2011 au tribunal de commerce que la date de cessation de paiement est postérieure à la date de cession de l'entreprise par le Groupe Derichebourg, et qu'il n'a pas fait de soutien abusif antérieurement à la cession. Le Groupe considère son risque faible mais fonction de la décision judiciaire à venir.

– Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée. Le Groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition. En dernier ressort, la demande de la société de mise en cause de la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

– La société PROTECNET (devenue Derichebourg Propreté) s'était vu opposer en 1999 un refus de conventionnement des accords Aubry 1. Après avoir obtenu l'annulation en 2005 du refus de conventionnement, Derichebourg Propreté s'est vu débouter par la Cour administrative d'appel de ses demandes.

Elles visaient à obtenir le versement par l'État des sommes réclamées par l'URSSAF, (1,9 M€) le paiement des intérêts légaux sur les sommes déjà payées (0,9 M€) et un montant de dommages et intérêts (1 M€). Derichebourg Propreté a introduit une requête en conseil d'état. À cette date, Derichebourg Propreté considère sa demande fondée et n'a constitué aucune provision, notamment sur la créance de l'URSSAF de 0,9 M€.

4.3.8 Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur.

Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Département Assurances du Groupe.

Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 K€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins, d'un Risk Manager ou d'une équipe de Risk Management qui reportent au Département Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présente des enjeux importants. Elle est assurée par le Département Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Département Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites "Master". Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police "Master", en vue d'adapter les besoins de la police "Master" aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement... Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au Groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
- Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales.
- Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- Assurance Affréteur ;
- Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;
- Assurances Mandataires Sociaux.
- Assurance Responsabilité Employeurs, qui couvre les risques en Angleterre et en Irlande ;

- Assurance "Workers Compensation", pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relève d'un système spécifique aux États-Unis.

Les divisions américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe ou qui doivent être couverts par une police d'assurance émise sur le territoire américain. Ceci s'applique notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile. Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptées aux besoins de l'activité du Groupe. Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en terme de montants assurés, pour les risques liés à cette activité.

4.3.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A l'exception de celles décrites dans la note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

4.4 Gouvernement d'entreprise**4.4.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale**

À la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au

cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.4.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30-09-11

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat
Daniel DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Conseil du 29-06-06	Assemblée générale du 03-02-10	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Père de Boris et Thomas DERICHEBOURG Actions détenues directement : 117	Président du conseil d'administration et Directeur général	Conseil du 29-06-06	Conseil du 03-02-10	
Bernard VAL au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur indépendant	Assemblée générale du 24-06-04	Assemblée générale du 03-02-10	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Matthieu PIGASSE au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur indépendant	Conseil du 25-10-05	Assemblée générale du 03-02-10	À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-15
Boris DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12
Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56				
Thomas DERICHEBOURG au siège de la société : 119, avenue du Gl-Michel-Bizot 75012 Paris	Administrateur	Assemblée générale du 18-07-07		À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30-09-12
Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56				

4.4.1.2 Information et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction

Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et Directeur général

Monsieur Daniel DERICHEBOURG est le Président-Directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-11

Président-du conseil d'administration	CFER	
Président	FINANCIÈRE DBG SERVISAIR SAS	DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT
Président à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	
Administrateur	CFER	PARIS SUD HYDRAULIQUE
Administrateur délégué en Belgique	DBG FINANCES	TBD FINANCES
Administrateur à l'étranger	DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO SERVISAIR PLC DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc.	SERVISAIR UK Ltd CFF UK Ltd
Gérant	SCI LES CHÊNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC CHANTERAINES SCI DE FONDEYRE	SCI FINANCIÈRE DES EAUX SCI FINANCIÈRE DES SOURCES DBG SCI DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE
Représentant légal	De SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHATEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MURIERS)	De STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS)
Représentant permanent à l'étranger	De DERICHEBOURG SA (Selmar SA)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2007

Président-Directeur général de CFF Recycling et JCP Participations.
Président du directoire de DJC.
Président de Derichebourg Multiservices.
Administrateur de C.A.B. Corrèze Limousin.

Monsieur Bernard VAL, administrateur indépendant

Monsieur Bernard VAL, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur VAL exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-11

Administrateur	Société des Autoroutes Esterel, Côte-d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA)	Autoroutes du Sud de la France (ASF)
Membre du conseil de surveillance	GINGER	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2007

Président, administrateur d'ASF
Censeur du Conseil d'administration de la société SMTPC
Administrateur de Vinci, vice-président de Vinci
Administrateur de Vinci-Concessions, Président de Vinci-Concession
Vice Président de Ginger

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant

Monsieur Matthieu PIGASSE, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la société ou dans toute autre société du Groupe. Monsieur PIGASSE exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-11

Associé-Gérant et Directeur général délégué	LAZARD France	
Vice Chairman	LAZARD Europe	
Président du conseil d'administration	Éditions Indépendantes	
Administrateur	Groupe Lucien Barrière Relaxnews	Théâtre du Châtelet

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2007

Membre du conseil de surveillance de Le Monde SA (LMSA)

Monsieur Boris DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-11

Président-Directeur général	DERICHEBOURG ÉNERGIE	SERVISAIR FRANCE
Président	DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG MULTISERVICES DERICHEBOURG PROPLETE	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES ULTEAM
Administrateur	CFER	DERICHEBOURG ÉNERGIE SERVISAIR FRANCE
Gérant associé	BORIS COURSE ORGANISATION	
Gérant	MIROIR 2000 PSIMMO CIVITAS SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY	SCI LES SOPHORAS SCI LES PEUPLIERS SCI HAUTE-GARONNE SCI CFF BETA
Président des filiales étrangères	DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (UK) DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Ireland) DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Manx) INFLIGHT CATERING SERVICES Ltd INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CLEANING SERVICES Ltd	INFLIGHT COMMERCIAL SERVICES Ltd INFLIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd INTER COMPANY SERVICES Ltd KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd DERICHEBOURG MC
Administrateur des filiales étrangères	DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA SAFIRA	SELMARSA

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2007

Directeur général de la société Derichebourg Multiservices.
 Directeur général délégué des sociétés Derichebourg Sécurité et Derichebourg Sûreté.
 Membre du directoire et Directeur général de la société DJC.
 Administrateur de : CFF Recycling, JCP Participations, AUBNET, CABCL, Derichebourg Sécurité, AGYR LUXEMBOURG

Représentant permanent :
 de CFF Recycling (Société Derichebourg),
 de JCP Participations (Sociétés Agyr et Derichebourg Énergie),
 de Derichebourg Multiservices (sociétés Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Énergie),
 de DERICHEBOURG (Sociétés Derichebourg Intérim et Servisair France), de SERVISAIR FRANCE (Sociétés Derichebourg Atis Aéronautique, Derichebourg Sûreté), de Derichebourg Propreté (Derichebourg Sécurité, SAM Derichebourg MC)

Gérant de Derichebourg Prévention Sécurité Formation, AGS, Proverre, Ulteam et Derichebourg Espaces Verts.
 Président de Derichebourg Intérim Aéronautique, Héraclès, Derichebourg Intérim, Derichebourg Services Industries, Derichebourg Home Services, Derichebourg Atis Aéronautique.

Monsieur Thomas DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30-09-11

Président-Directeur général	POLYURBAINE	
Président	LIEN ENVIRONNEMENT POLYURBAINE NORMANDIE ECO-PHU ECO-PHU HOLDING POLYANCE	POLYCEO POLYSEANE POLYCEJA POLYSOTIS POLYTIANE
Administrateur	POLYURBAINE	
Gérant	POLYURBAINE 13 POLYURBAINE MENTON POLYURBAINE 34	SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY SCI LES CHARMES
Représentant permanent	TBD FINANCES (Société Paris Sud Hydraulique)	

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 01/01/2007

Administrateur de CFF Recycling
 Membre du conseil de surveillance de DJC
 Directeur général délégué et administrateur de SERVISAIR ASSISTANCE PISTE ORLY
 Directeur général délégué de SERVISAIR France

4.4.1.3 Administrateur élu par les salariés, et censeur
Néant

conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la société.

4.4.1.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception du bail décrit en 3.2.1.4, existant entre la SCI des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg, de la convention d'assistance administrative, financière et commerciale conclue par Derichebourg Environnement avec la société Financière DBG, et de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg, il n'existe aucun autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord

Des administrateurs indépendants siègent au Conseil d'administration de la société. La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle évoqué en 4.5.9 soit exercé de manière abusive.

4.4.1.5 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

La société n'a pris aucun engagement envers un des membres de son Conseil d'administration qui prévoirait des indemnités pour un administrateur s'il démissionne, est licencié sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

De même, aucun administrateur ne bénéficie de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait d'indemnité ou autre avantage à raison de la prise, de la cessation, ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.4.2 Rémunération et avantages

4.4.2.1 Rémunération et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre société ainsi que les montants déclarés par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction à la clôture de l'exercice social.

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Daniel DERICHEBOURG		
Rémunération fixe		0
Rémunération variable		0
Tantièmes	228 000	228 000
Jetons de présence	9 000	8 500
Total	237 000	236 500

Le montant des tantièmes versés a été communiqué par la société DBG Finances.

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	130 500	111 000
Rémunération variable	15 000	0
Jetons de présence	9 000	8 500
Total	154 500	119 500

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	130 500	99 000
Rémunération variable	15 000	0
Jetons de présence	9 000	8 500
Total	154 500	107 500

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	9 000	8 500
Total	9 000	8 500

L'information relative aux jetons de présence concerne les jetons versés au titre de l'exercice 2010-2011.

La répartition des jetons de présence est égalitaire, pro-rata temporis, s'il y a lieu. Le montant représentant ceux qui auraient pu être versés à M. Matthieu Pigasse, a été versé, à sa demande, à une association.

Aucun membre du Conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

4.4.2.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Néant

4.4.2.3 Options de souscription ou d'achat d'action

Il n'y a pas de plan de stock-options en cours dans le Groupe Derichebourg.

4.4.2.4 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la société

Néant pour l'exercice 2010-2011.

4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote

4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit

Le capital social est fixé à 42 020 507,50 euros (quarante deux millions vingt mille cinq cent sept euros et cinquante centimes). Il est divisé en 168 082 030 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

4.5.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale du 10/02/2011 a approuvé deux résolutions, déléguant compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme

accès à une quotité de capital de la société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 300 M€.

4.5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant

4.5.4 Titres donnant accès au capital de la société

4.5.4.1 Options de souscription d'action

Il n'y a pas d'option de souscription d'action en circulation

4.5.4.2 BSAR (Bons de souscription d'action remboursables)

125 000 obligations (OBSAR) mars 2004-janvier 2011 de 1 280 € de nominal, avaient été émises par Penauille Polyservices le 10/03/2004, sous le code ISIN FR0010062927, pour un montant total de 160 000 000 €.

Il a été procédé au remboursement partiel anticipé des ces obligations, le 13/05/2005, puis à leur remboursement total le 02/07/2007. Le prix de remboursement a été déterminé en application des dispositions contractuelles. Il n'existe plus d'obligations en circulation.

À chacune des 125 000 obligations (OBSAR) émises le 10/03/2004, étaient attachées 26 BSAR de catégorie A, 17 BSAR de catégorie B, et 15 BSAR de catégorie C. En conséquence, il a été émis au porteur 3 250 000 BSAR de catégorie A, 2 125 000 BSAR de catégorie B, et 1 875 000 BSAR de catégorie C, sous les codes ISIN FR0010062935 pour les BSAR de catégorie A, FR0010062950 pour les BSAR de catégorie B, FR0010062968 pour les BSAR de catégorie C. Le seul droit attaché aux BSAR était de pouvoir souscrire, sous réserve d'ajustements prévus et à tout moment, jusqu'au 31/12/2010 une action nouvelle de la société pour chaque BSAR au prix de 16 € pour la catégorie A, de 25 € pour la catégorie B et de 32 € pour la catégorie C, libérable en espèces ou par compensation de créances

Au 31/12/2010, 26 BSAR de catégorie A ont été exercés, donnant lieu à la création de 26 actions nouvelles.

Il n'existe plus de BSAR en circulation au 30-09-11.

4.5.4.3 BSA (Bons de souscription d'actions)

Le Conseil d'administration du 13/05/2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28/02/2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action "BSA" (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la catégorie

de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par PENAUILLE POLYSERVICES, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28/02/2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

– les BSA ne seront pas exerçables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois les BSA seront caducs de plein droit ;

– 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 € l'une (prime d'émission incluse) ;

– les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;

– les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du Code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;

– une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;

– l'ensemble des BSA ne pourra permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le Conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22/03/2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF RECYCLING, PENAUILLE POLYSERVICES, JCP PARTICIPATIONS, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES pour

obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de PENAUILLE POLYSERVICES ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :

- ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13/03/2017 ;
 - faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF RECYCLING et dorénavant premier actionnaire de DERICHEBOURG SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.
- CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit

étendue jusqu'au 13/03/2017 et que les promesses d'achat à des dates échelonnées soient également reportées de cinq mois pour être désormais ouvertes en décembre (2008, 2009, 2010).

L'assemblée générale du 18/07/2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13/03/2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14/05/2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13/03/2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions

	Actions émises	Nombre total d'actions	Nombre d'actions détenues	%
Capital au 30 septembre 2011	168 082 030	168 082 030	1 680 820	1,00 %
Après exercice des BSA issus des ABSA	3 583 616	171 665 646	1 680 820	0,98 %

4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Nombre de titres		Mouvement sur le capital	Solde capital social	Mouvement sur prime de fusion émission, apport	Solde prime de fusion, émission ou apport
		créés	annulés				
30/09/2008			170 395 882		42 598 970,50		39 682 201,59
31/12/2010	Création 26 actions suite exercice BSAR A	26	170 395 908	6,50	42 598 977,00	409,50	39 682 611,09
28/07/2011	Annulation 2 313 878 actions auto-détenues	2 313 878	168 082 030	- 578 469,50	42 020 507,50	- 12 117 779,09	27 564 832,00

4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Au 30-09-11, Derichebourg SA détenait 159 863 actions propres représentant 0,10 % du capital. La valeur d'acquisition de ces titres est de 477 329,80 euros. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux est identique.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 13/07/2011 a autorisé la société, pour une durée de 18 mois, à opérer en bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- l'animation ou la liquidité du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'AMF

– l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise

– l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe

– l'annulation des titres ainsi achetés

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

4.5.8 Structure du capital de la société, et franchissements de seuils

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la société au 30-09-11, date de clôture de son dernier exercice social.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,82	162 274 350	66,20
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,02
Salariés	3 767 779	2,24	3 767 779	1,54
Auto-détention	159 863	0,09	0	0
Public	78 677 392	46,81	79 029 630	32,24
Total	168 082 030	100,00	245 137 653	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30-09-10 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,12	162 274 350	65,73
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	3 982 091	2,34	3 982 091	1,61
Auto-détention	794 967	0,47	0	0
Public	80 141 828	47,03	80 542 999	32,63
Total	170 395 882	100,00	246 865 334	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30/09/2009 était la suivante.

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER*	85 411 102	50,13	162 274 350	65,74
FINANCIÈRE DBG*	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	4 100 091	2,40	4 100 091	1,66
Auto-détention	804 798	0,47	0	0
Public	80 013 997	46,96	80 417 131	32,57
Total	170 395 882	100,00	246 857 466	100,00

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de Monsieur Daniel DERICHEBOURG.

4.5.9 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30-09-11, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 euro, dont 77 215 486 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30-09-11 s'élève à 245 137 653.

Au 30-09-11, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détient

50,86 % du capital de Derichebourg SA et 66,22 % des droits de vote.

4.5.10 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou

plus du capital de la société doit informer la société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'observation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action

Néant

4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30-09-11, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 euro, dont 77 215 486 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30-09-11 s'élève à 245 137 653.

4.5.13 Actionariat des salariés

Au 30-09-11, les salariés détiennent 2,24 % du capital et 1,54 % des droits de vote de Derichebourg SA.

4.5.14 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas à la connaissance de l'émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

4.5.15.1 Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (Article 14)

“La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre. Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.”

Durée des fonctions – limite d'âge (Article 15)

“La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.”

Présidence du Conseil (Art. 16)

“Le Conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il

le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.”

4.5.15.2 Modification des statuts de la société

(Article 35)

“L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de “rompus” en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquiescer sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration.”

(Article 37)

“Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.”

4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales

Convocation des assemblées (Article 25)

“Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins

5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.”

(Article 26)

“Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.”

Ordre du jour (Article 27)

“L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.”

Admission aux assemblées - Vote par correspondance (Article 28)

“Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s’y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l’être pour deux assemblées, l’une ordinaire, l’autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu’elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n’ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l’action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l’assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d’actions indivises sont représentés comme il est dit à l’article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l’inscription de l’actionnaire ou de l’intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l’avis de convocation d’un certificat constatant l’indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu’à la date de l’assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l’assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d’actions d’une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l’assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d’administration décide l’utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l’assemblée générale.”

Constitution du bureau (Article 29)

“L’assemblée est présidée par le président du Conseil d’administration ou en son absence par un vice-président ou par

l’administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. À défaut, elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l’assemblée est présidée par celui ou l’un de ceux qui l’ont convoquée. Les deux membres de l’assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l’assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l’assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l’assemblée, être soumises au vote souverain de l’assemblée elle-même.”

Vote (Article 30)

“Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu’elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment :

les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l’intéressé dans la procédure prévue à l’article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu’elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d’une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d’augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d’émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d’actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d’un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.”

Assemblées générales ordinaires (Article 33)

“L’assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d’administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l’assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l’exercice, pour statuer

sur toutes les questions relatives aux comptes de l’exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d’administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.”

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)

“L’assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n’est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.”

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)

“L’assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf si le pays d’accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d’acquiescer sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l’assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d’une augmentation, d’une réduction ou d’un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d’administration.”

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)

“Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l’assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si

les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l’assemblée délibère sur l’approbation d’un apport en nature ou l’octroi d’un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu’après déduction des actions de l’apporteur ou du bénéficiaire qui n’ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.”

4.5.17 Pouvoirs du Conseil d’administration, en particulier l’émission ou le rachat d’actions

Le tableau en 4.5.20 présente les délégations de compétence au personnel en matière d’émission d’actions.

Les sections 7.1 et 7.2 présentent les pouvoirs du Conseil d’administration en matière de rachat d’actions.

4.5.18 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Les accords significatifs qui seraient susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants :

– contrat de crédits syndiqués de 2007

4.5.19 Dividendes**4.5.19.1 Politique de distribution des dividendes**

Préalablement à la crise de fin 2008-2009, le Groupe avait pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement pour l’avenir, de distribuer sous forme de dividendes un montant correspondant à environ 20 % de son résultat net consolidé. Compte tenu de la chute de son EBITDA pendant la crise, le Groupe n’a pas versé de dividendes au titre des exercices 2008-2009 et 2009-2010.

4.5.19.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg SA pour les trois derniers exercices sont les suivants :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011*
Dividende par action	0,08	0,00	0,00	0,09
Dividende total (en M€)	13,6	0,0	0,0	15,1

* Sous réserve d’approbation par l’assemblée générale annuelle.

4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30-09-11 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L.225-100) et des titres d'emprunt

Date de l'assemblée ayant donné les délégations	Montant autorisé en €	Durée de validité des délégations	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
10 février 2011	50 000 000 €, pour l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 février 2013	Néant
10 février 2011	50 000 000 € (par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait requise)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 février 2013	Néant
10 février 2011	300 000 000 €, pour l'émission de titres de créances (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription)	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 9 février 2013	Néant

4.5.21 Évolution du cours de bourse de l'action DERICHEBOURG (FR0000053381)

En euros Mois	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Octobre 2008	3,17	3,32	2,05	2,45	23 960 542
Novembre 2008	2,46	2,48	1,81	2,23	18 009 279
Décembre 2008	2,24	2,25	1,51	1,61	13 676 619
Janvier 2009	1,62	2,17	1,52	1,73	16 471 292
Février 2009	1,73	1,80	1,50	1,51	10 542 662
Mars 2009	1,50	1,85	1,26	1,65	16 802 524
Avril 2009	1,67	1,97	1,62	1,79	11 450 033
Mai 2009	1,79	1,92	1,63	1,66	6 526 406
Juin 2009	1,71	2,23	1,62	1,88	13 069 204
Juillet 2009	1,88	2,10	1,63	2,06	6 629 826
Aout 2009	2,09	3,19	2,05	2,86	17 740 712
Septembre 2009	2,89	3,86	2,65	3,81	14 070 161
Octobre 2009	3,84	4,13	3,05	3,35	13 620 871
Novembre 2009	3,30	3,58	2,66	2,94	9 678 536
Décembre 2009	2,85	3,20	2,74	3,11	8 278 540
Janvier 2010	3,13	3,66	3,12	3,25	8 026 136
Février 2010	3,25	3,59	2,71	2,90	6 709 270
Mars 2010	2,88	3,49	2,82	3,44	7 909 007
Avril 2010	3,45	3,60	3,16	3,36	6 313 029
Mai 2010	3,34	3,45	2,60	3,15	9 723 823
Juin 2010	3,14	3,46	2,84	2,93	8 840 758
Juillet 2010	2,88	3,30	2,84	3,20	5 356 795
Aout 2010	3,20	3,67	3,15	3,45	8 937 550
Septembre 2010	3,49	3,58	3,23	3,25	4 895 706
Octobre 2010	3,28	3,74	3,10	3,55	8 240 688
Novembre 2010	3,55	3,90	3,35	3,55	8 879 927
Décembre 2010	3,56	5,39	3,54	5,21	17 788 689
Janvier 2011	5,27	6,47	5,01	6,17	16 987 544
Février 2011	6,30	6,59	5,53	6,00	17 450 026
Mars 2011	6,05	6,19	5,36	6,05	11 467 639
Avril 2011	6,03	6,40	5,90	6,40	4 711 681
Mai 2011	6,41	6,66	6,03	6,07	7 285 814
Juin 2011	6,08	6,13	5,00	5,37	7 056 195
Juillet 2011	5,36	5,64	4,55	4,62	6 708 192
Aout 2011	4,80	4,89	3,00	3,70	23 230 401
Septembre 2011	3,74	3,82	2,33	2,75	19 536 366
Octobre 2011	2,65	3,25	2,32	2,90	18 432 275
Novembre 2011	2,75	2,98	1,85	2,41	18 619 490

4.6 Informations sociales et environnementales

Pour la première fois, le Groupe Derichebourg publie des informations sociales et environnementales sur le périmètre groupe couvrant la quasi-totalité du chiffre d'affaires. Les exceptions éventuelles sont présentées indicateur par indicateur. De même, les données rétrospectives au titre de l'exercice 2010 ont été déterminées à la fin de l'exercice 2011. Les sociétés consolidées par intégration globale et intégration proportionnelle sont couvertes par le présent rapport. S'agissant d'un premier exercice de publication sur un périmètre plus large, et en dépit de tout le soin apporté à la collecte d'informations issues de sources très diverses et

difficilement contrôlables, le Groupe ne peut, compte tenu de la multiplicité de législations applicables et de la dispersion des sites, assurer que toutes les informations fournies sont exactes. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen par un tiers.

Le Groupe a préparé ces informations avec un objectif de sincérité.

4.6.1 Informations sociales

4.6.1.1 Structure des effectifs

Au 30 septembre 2011, les effectifs du Groupe sont de 42 132 personnes, en augmentation de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent.

4.6.1.1.1 Répartition par pays et par activité

La répartition par activité et par pays est la suivante :

Effectif	2011					2010 Total
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	
France	3 404	133	15 805	117	19 459	20 072
Royaume-Uni		6 632	852		7 484	7 538
Irlande		567	310		877	1 024
Autres pays européens	1 398	1 130	4 153	1	6 682	5 916
Europe	4 801	8 462	21 120	118	34 502	34 549
États-Unis	120	4 321			4 441	4 530
Canada		1 791			1 791	1 362
Autres pays américains	75	1 323			1 398	1 351
Amérique	195	7 435	0	0	7 630	7 243
Total	4 996	15 897	21 120	118	42 132	41 792

Il convient de mentionner que les données 2010 publiées dans le document 2009-2010 n'incluaient pas les intérimaires salariés de Derichebourg Interim et Derichebourg

Interim Aéronautique. Afin d'être homogènes, les données 2010 ont été retraitées de ces effectifs (1 740 personnes).

4.6.1.1.2 Effectif par sexe et par tranche d'âge

Effectif	2011					2010 Total
	< 25	26-45	46-54	55 et +	Total	
Managers	39	876	407	246	1 569	1 427
Hommes	28	615	322	189	1 154	1 061
Femmes	11	262	85	56	415	366
Non Managers	5 180	18 662	10 809	5 912	40 563	40 365
Hommes	2 996	10 606	5 264	2 971	21 838	21 503
Femmes	2 184	8 056	5 545	2 941	18 725	18 862
Total	5 219	19 538	11 216	6 158	42 132	41 792

4.6.1.2 Politique de l'emploi

Il convient de signaler que les activités Collecte d'ordures ménagères (Services à l'Environnement), Propreté, et Servisair, sont sujettes tant en France qu'à l'étranger

à des réglementations qui prévoient, avec des modalités spécifiques précises, le transfert au successeur des effectifs affectés à des contrats.

4.6.1.2.1 Embauches par type de contrat

Effectif	2011				Total	2010 Total
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding		
CDI	1 279	2 188	3 525	20	7 012	8 410
CDD	251	1 642	24 662	13	26 568	23 586
Alternance	73	53	2 590	0	2 716	2 770
Total effectifs propres	1 603	3 883	30 777	33	36 296	34 766

4.6.1.2.2 Motifs de départ par nature et par métier

Effectif	2011				Total	2010 Total
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding		
Fin normale de contrat ⁽¹⁾	72	947	24 061	3	25 083	22 701
Démission	108	1 743	1 777	5	3 633	2 973
Licenciement économique	27	542	111	0	679	701
Autres licenciements	84	422	882	4	1 392	1 408
Autres motifs	419	392	4 270	28	5 109	5 181
Total	709	4 045	31 100	40	35 895	32 964

(1) Fin de CDD, de contrats en alternance, départs à la retraite.

4.6.1.2.3 Rémunérations et charges sociales

En milliers d'euros	2011				Total	2010 Total
	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays		
Salaire moyen annuel global	16,1	18,6	14,7	5,6	16,5	15,9
Salaire moyen annuel hommes	22,1	19,2	15,5	5,6	19,2	19,1
Salaire moyen annuel femmes	9,7	17,5	12,7	5,6	12,4	11,6
Taux de charges sociales en %	35,2 %	18,6 %	27,6 %	6,7 %	27,7 %	26,7 %

Il convient de relever la spécificité de l'activité Propreté au sein du périmètre France. En effet, l'importance de cette activité en termes d'effectif est telle qu'elle a tendance à dissimuler la diversité des réalités propres aux autres secteurs d'activité. Ainsi, le rapport de situation comparée Hommes/Femmes de l'année 2010 de cette activité mettait en exergue le fait que sur un effectif de l'ordre de 12 000 personnes, 76 % travaillait à temps partiel. Les femmes totalisaient près de 75 % de l'effectif, pour l'essentiel à temps partiel et sur les emplois les moins qualifiés.

Au 30 septembre 2011, les femmes occupées à temps partiel au sein de l'activité Propreté représentent ainsi près de 38 % de l'effectif total français, alors que le taux d'emploi des femmes

âgées de 15 à 64 ans en France se situe à hauteur de 29,8 % (31,4 % dans la zone UE27 ; source enquête Eurostat juin 2011). L'impact d'une telle structure des effectifs tend nécessairement à écraser le niveau moyen des rémunérations des femmes sur la France.

Au-delà du caractère structurel de l'organisation à temps partiel de l'activité Propreté, toutes les sociétés françaises se sont positionnées en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, par la négociation avec leurs partenaires sociaux d'accords ou de plans d'action. L'axe majeur tend à favoriser l'évolution des mentalités et la remise en cause des stéréotypes, préalable nécessaire au succès d'une telle démarche.

Parmi les actions déployées localement figurent des actions telles que le suivi individualisé permettant de détecter les personnes à potentiel afin de favoriser la promotion professionnelle sur des emplois à temps complet, la meilleure prise en

compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés, la prise en compte lors des entretiens annuels de la thématique de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée...

4.6.1.3 Organisation du temps de travail

4.6.1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

En milliers d'heures	2011					2010 Total
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	
Heures totales travaillées effectif permanent*	7 742	21 734	13 438	180	43 094	44 448
Dont heures supplémentaires*	365	1 202	314	1	1 882	1 580
Heures totales travaillées effectif temps partiel**	218	4 835	8 761	7	13 821	12 806
Salariés à temps partiel	174	6 957	10 773	6	17 910	18 180

* Hors Irlande (activité Services Aéroportuaires).

** Hors Irlande et Royaume-Uni (activité Services Aéroportuaires).

Au 30 septembre 2011, Derichebourg Propreté emploie environ 76 % de son effectif à temps partiel. Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux métiers de la propreté, car les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes. Par ailleurs, les salariés de la profession ont souvent plusieurs employeurs. Derichebourg Propreté a pour objectif, dans la limite des possibilités, de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché.

4.6.1.3.2 Absentéisme par métier

En nombre de journées d'absences	2011					2010 Total
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires*	Services aux Entreprises	Holding	Total	
Maladie non professionnelle	45 584	14 551	302 617	600	363 352	304 812
Accident du travail	21 522	4 519	39 388	8	65 437	73 295
Maladie professionnelle	487	2 261	13 585	0	16 333	15 169
Maternité/paternité	2 236	2 076	37 529	136	41 977	35 610
Autres causes	11 755	10 850	86 502	175	109 282	95 193
Total	81 584	34 257	479 622	919	596 381	524 078

* Hors Royaume-Uni.

4.6.1.4 Relations sociales

4.6.1.4.1 Dialogue social par métier

En nombre	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total
Présence de syndicats (nombre)	33	65	47	1	146
Nombre de mandats de représentants du personnel	224	2 237	710	11	3 182
Nombre de réunion des instances représentatives du personnel	172	240	902	15	1 329

4.6.1.4.2 Bilan des accords collectifs par thème et par métier

En nombre	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total
Rémunérations	23	89	8	1	121
Dialogue social	5	15	9	1	30
Aménagement et organisation du travail	4	14	11	1	30
Santé et sécurité	4	14	5	0	23

4.6.1.5 Conditions de santé, d'hygiène et de sécurité

	2011					2010 Total
	Services à l'Environnement	Services Aéroportuaires	Services aux Entreprises	Holding	Total	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	59,9	25,2	110,5	5,6	57,9	43,7
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	4,0	0,2	2,4	0,0	1,6	1,4
Nombre de salariés formés à la sécurité	956	7 723	3 728	14	12 421	10 349

En France, les sociétés du Groupe se sont dotées de systèmes de management de la sécurité, en s'appuyant sur l'instance du CHSCT ainsi que sur des commissions de sécurité chargées de déployer les procédures de prévention et de contrôle.

Cette école est située en région toulousaine, proche des principaux donneurs d'ordre, et des ressources nécessaires en formateurs, tant en production (ajusteurs notamment), que pour les formations plus classiques (facteurs humains, sécurité circuit carburant, sécurité, risques chimiques...).

4.6.1.6 Formation

En heures de formation	2011	2010
Formation métier	135 025	135 683
Sécurité-environnement	44 964	34 080
Management	3 675	4 280
Informatique	3 490	4 875
Administration/comptabilité/gestion/juridique/RH	7 303	4 042
Langues	1 569	2 079
Autres	116 565	108 563
Total	312 590	293 602

Outre une politique active de formation au sein de ses différents métiers, le Groupe Derichebourg développe une activité de prestataire de formation au sein de sa filiale Derichebourg Evolution Formation.

Cette école a une spécialisation sur les métiers liés à l'aéronautique, et vise à répondre aux problématiques suivantes :
 – des besoins en augmentation constante et des viviers à constituer d'urgence : montée en cadence des donneurs d'ordre
 – difficulté de maîtriser les planifications des formations = dépendance forte vis-à-vis des organismes de formation externe.

En raison de l'activité fortement industrielle du Groupe, et compte tenu des besoins connus dans le domaine aéronautique, deux grands axes de formation sont à développer :
 – les formations qualifiantes : type CQFM, Validation des acquis de l'expérience (VAE)
 – les formations réglementaires : PART 145 et PART 21 (secteur aéronautique), Sûreté, Hygiène, Sécurité, Normes, Législation.

Le Groupe Derichebourg développe une politique de formation basée sur la valorisation des ressources internes par le développement des compétences, la professionnalisation des équipes afin de contribuer à l'évolution des métiers et des techniques associées, l'optimisation de l'autonomie et la fidélisation des collaborateurs, ainsi que la promotion des métiers auprès des jeunes et le référencement de prestataires de formation impliqués et efficaces.

4.6.1.7 Egalité des chances et diversité

4.6.1.7.1 Part des femmes en situation d'encadrement

En nombre	Managers	Non Managers	Total
Services à l'Environnement	38	427	466
Services Aéroportuaires	162	5 142	5 305
Services aux Entreprises	189	13 144	13 333
Holding	25	11	36
Total	415	18 725	19 140

Au sein de Derichebourg Propreté, les femmes occupent environ 76 % des emplois, part très supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie (de l'ordre de 64,9 % pour les femmes de 20 à 64 ans - source Rapport Eurostat

juin 2011), mais cohérente avec le reste de la profession. Le taux de féminisation de l'encadrement du Groupe est de l'ordre de 26 % en progression d'un point par rapport à 2010.

4.6.1.7.2 Collaborateurs en situation de handicap

En nombre	Managers	Non Managers	Total
Services à l'Environnement	8	100	108
Services Aéroportuaires	0	31	31
Services aux Entreprises	6	503	509
Holding	0	1	1
Total	14	635	649

En 2008, Derichebourg a créé la Mission Handicap, qui déclinaient concrètement un plan d'action ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale contractuelle en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap, notamment en :

- Faisant progresser le taux d'emploi des travailleurs handicapés, afin d'atteindre, sur la seule activité Propreté, un objectif supra-légal de 7 % ;
- Développant une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- Développant les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagnant le maintien en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- Prenant les dispositions permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
- Renforçant les liens et les prestations confiées au secteur protégé ;
- Poursuivant une politique active de formation ;
- Améliorant la communication pour contribuer à changer le regard sur le handicap.

La Mission Handicap s'appuie sur 10 correspondants régionaux, tous volontaires, formés à ce sujet, et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Forte de l'expérience capitalisée, la Mission Handicap a pris une nouvelle dimension en se constituant en association (ADMH) dont la vocation est d'assister et soutenir les autres filiales du Groupe dans la déclinaison des mêmes principes adaptés à chaque activité.

Ainsi, cette démarche a été distinguée par l'attribution d'un prix prestigieux décerné conjointement à l'activité Intérim Aéronautique et centre de formation aux métiers de l'aéronautique, pour la démarche de recrutement, formation et intégration auprès du client Eurocopter de personnes en situation de handicap.

4.6.1.7.3 Emploi des seniors

Le tableau ci-dessous détaille les collaborateurs âgés de plus de 55 ans :

En nombre	Managers	Non Managers	Total
Services à l'Environnement	43	655	698
Services Aéroportuaires	119	1 897	2 016
Services aux Entreprises	61	3 359	3 420
Holding	22	1	23
Total	246	5 912	6 158

De nombreux accords et plans d'action ont été conclus au sein des sociétés du périmètre France afin d'accroître le taux d'emploi des seniors notamment par le déploiement d'entretiens de seconde partie de carrière (dès 45 ans), un accès favorisé à la formation destiné à poursuivre le développement des compétences professionnelles tout au long de la carrière et développer l'employabilité des collaborateurs du Groupe. En outre, le Groupe poursuit sa démarche de cartographie des compétences afin de permettre la meilleure prise en compte des potentialités de chacun et favoriser ainsi le développement de parcours professionnels transverses, en renforçant l'adéquation des compétences au poste de travail à travers la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Le Groupe Derichebourg entend rappeler son engagement de prise en compte et de valorisation de la diversité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des engagements sociétaux dont il assure la promotion au sein de ses activités par l'adoption de chartes déclinant, auprès de ses collaborateurs et/ ou clients, ses valeurs.

Ainsi, le Groupe Derichebourg réaffirme son respect des principes défendus par l'organisation internationale du travail et en particulier l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Le Groupe Derichebourg s'engage à respecter la réglementation sociale ainsi que toute réglementation spécifique à ses activités et en particulier à :

- Ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel.

La création de l'Association Derichebourg Mission Handicap (ADMH) ainsi que de la Société d'insertion Lien Environnement participent de cette volonté.

- Lutter contre la corruption et exiger d'intégrité
- Ne recourir à aucune coercition mentale ou physique
- Respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité
- Reconnaître le droit d'expression des collaborateurs
- Assurer une pratique du dialogue social respectueuse des organisations syndicales.

Le Groupe Derichebourg a mis en place une démarche de prévention des risques axée sur la sécurité du travail, qui constitue une préoccupation majeure dans l'exercice de ses activités, en s'attachant à réduire les accidents du travail dans le cadre d'un système management de la sécurité.

4.6.2 Informations environnementales

Le périmètre de chiffre d'affaires couvert par ces informations représente 99 % du Groupe.

4.6.2.1 Politique générale en matière environnementale

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage des métaux, le Groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite, ...). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux (jusqu'à 95% pour l'aluminium). A ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans son activité, la division Services à l'Environnement met en œuvre un certain nombre de moyens industriels (broyeurs, cisailles, camions, ...) qui consomment de l'énergie, de l'eau, des matières premières. Le Groupe est attentif aux conséquences environnementales de son activité. Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un Correspondant Environnement, qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL,...) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution,
- et former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques. De même, comme expliqué en 4.3.1.2, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'histoire n'est pas toujours disponible.

Cette année, le Groupe a choisi d'étendre la publication d'indicateurs environnementaux à l'ensemble de ses filiales françaises, aux entités étrangères de l'activité Services à

l'Environnement et aux deux autres activités du Groupe : Servisair et Derichebourg Multiservices. Néanmoins, il s'agit d'activités de prestations de services, dans lesquelles, l'impact environnemental est a priori moindre. S'agissant d'un premier exercice de collecte de ces informations sur la totalité du périmètre, le Groupe ne peut certifier que toutes les données sont exactes, considère que les informations fournies sont sincères.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de collaborateurs formés aux bonnes pratiques en matière environnementale.

En nombre	Nombre de collaborateurs formés et sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales	
	2011	2010
Services à l'Environnement	243	180
Services Aéroportuaires	0	0
Services aux Entreprises	0	0
Holding	0	0
Total	243	180

4.6.2.2 Prévention des risques environnementaux et pollutions, provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

En million d'euros	2011	2010
Services à l'Environnement	6,5	6,9
Services Aéroportuaires	0,0	0,0
Services aux Entreprises	0,0	0,0
Holding	2,8	2,8
Total	9,2	9,6

Le paragraphe 4.3.1.2 contient des explications complémentaires.

4.6.2.3 Pollution et gestion des déchets

Dans son activité Services à l'Environnement, le Groupe, conformément à sa politique constante d'éviter toute pollution des sols, a pour objectif d'équiper tous ses sites des aménagements nécessaires en installant progressivement des dallages béton sur les terrains qui n'en étaient pas équipés, d'installer des installations de récupération et de traitement des eaux de ruissellement. Il considère que ces mesures sont à même de limiter la pollution des sols.

4.6.2.3.1 Investissements en faveur de l'environnement

Les tableaux suivants récapitulent les investissements et les dépenses en faveur de l'environnement, réalisées pour la presque totalité dans l'activité Services à l'Environnement.

En million d'euros	2011	2010
Protection des sols	2,9	2,1
Gestion des déchets	8,3	0,8
Traitement des eaux usées et eaux de pluies	0,4	0,6
Prévention des incendies	0,6	0,2
Réduction du bruit	1,1	0,8
Radioprotection	0	0,1
Création d'espaces verts	0	0
Protection de l'air	0,2	0,2
Total	13,7	4,8

La protection des sols s'est traduite par des travaux de réfection et d'aménagement de nouvelles aires bétonnées sur nos centres de valorisation.

La gestion des déchets, en très forte augmentation reflète des investissements importants dédiés au traitement des résidus de broyage lourds et légers sur 3 plates-formes industrielles du Groupe.

Le traitement des eaux usées et eaux de pluie a porté sur l'amélioration des dispositifs de 4 sites.

La prévention des incendies a concerné 6 sites.

La réduction du bruit s'est traduite notamment par la mise en place murs anti bruits.

La radioprotection a concerné le remplacement de 2 portiques de détection de radioactivité.

La mise en place d'espaces verts concourt à l'amélioration des paysages en zone industrielle.

La protection de l'air a porté principalement sur l'amélioration des dispositifs d'un des broyeurs d'île de France.

4.6.2.3.2 Dépenses en faveur de l'environnement

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses réalisées en faveur de l'environnement :

En million d'euros	2011	2010
Analyse des déchets générés ou valorisés	0,1	0,0
Analyse des rejets dans l'environnement	0,3	0,3
Entretien et maintenance des installations protégeant l'environnement	0,6	0,3
Autres dépenses environnementales	0,6	0,3
Total	1,6	0,9

Les analyses des déchets concernent principalement les résidus de broyage et l'analyse des produits entrants et sortants d'un site spécifique.

L'analyse des rejets dans l'environnement porte essentiellement sur les analyses des eaux renvoyées dans le milieu naturel après traitement ainsi que certaines analyses d'air et de sol.

L'entretien et la maintenance des installations protégeant l'environnement concernent principalement la vidange des déboueurs-déhuileurs, le nettoyage des filtres des rejets gazeux, le contrôle des portiques de détection de la radioactivité et l'entretien des extincteurs.

Les autres dépenses environnementales concernent par exemple des études sanitaires, des études acoustiques ou l'entretien d'espaces verts.

L'augmentation significative de ces dépenses traduit l'attention accrue portée par l'administration pour le suivi et le contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 95 % dans l'activité Services à l'Environnement, et dans l'activité Multiservices pour le solde.

4.6.2.3.3 Gestion des déchets

Dans le processus de recyclage des fractions métalliques par broyage mécanique, certains sous-produits ne sont à ce jour pas recyclés, et constituent des déchets. Il s'agit des résidus de broyage (fluff), qui sont expédiés en centre d'enfouissement technique. Ces tonnages peuvent représenter jusqu'à 20% du poids d'un VHU. Le Groupe s'efforce de

rechercher, avec des partenaires, des solutions techniques visant à valoriser sous forme calorifique ces résidus, et plus récemment, à leur faire subir des opérations de tri successifs destinés à les regrouper en familles homogènes (plastiques, fibres, verre, résidus métalliques ultimes) valorisables séparément.

Le tableau ci-dessous détaille la production de stériles et leur destination :

En milliers de tonnes	2011	2010
Volume de stériles produits	446,1	473,5
Part de stériles mis en décharge	457,0	480,9

4.6.2.4 Utilisation durable des ressources

Le tableau ci-dessous détaille les principales consommations du Groupe.

4.6.2.4.1 Consommation d'eau

En milliers de mètres cubes	2011	2010
Services à l'Environnement	201,7	190,3
Services Aéroportuaires	34,6	27,3
Services aux Entreprises	13,2	11,7
Holding	1,1	1,3
Total	250,5	230,5

La consommation d'eau concerne principalement :

- les activités de tri post broyage, les travaux de bétons de certains sites, le nettoyage des engins de chantier et l'alimentation des réserves anti-incendie dans l'activité Services à l'Environnement
- le lavage avions et le dégivrage avions chez Servisair

4.6.2.4.2 Consommations d'autres fluides

	Consommation fuel et carburant (en millions de litres)		Consommation huile - lubrifiants (en milliers de litres)		Consommation de gaz (en millions de mètres cubes)		Consommation de glycol (en millions de litres)	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Services à l'Environnement	25,5	20,9	861,9	754,4	5,6	5,4		
Services Aéroportuaires	24,0	23,4	141,3	195,9	6,8	6,5	17,8	18,4
Services aux Entreprises	2,4	2,8	0,3	0,3	0,1	0,1		
Holding	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		
Total	52,1	47,1	1 003,5	950,6	12,4	11,9	17,8	18,4

La consommation de fuel et carburant concerne essentiellement :

– dans l'activité Services à l'Environnement les engins de chantier et les camions pour les transports amont (collecte des produits en fin de vie) et aval (livraison des matières premières secondaires). La hausse s'explique par la hausse d'activité de certaines filiales et la prise en compte de POLYURBAINE.

– chez Servisair, le matériel de piste.

La consommation d'huile et lubrifiant se rapporte aux engins et équipements de chantiers (notamment les presses et cisailles hydrauliques).

La consommation de gaz concerne principalement :

– dans l'activité Services à l'Environnement, l'activité d'affinage d'aluminium et l'utilisation de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) par POLYURBAINE, l'augmentation s'explique la prise en compte de cette filiale. Une conversion indicative en GWh est présentée sur la base de 10,35 kWh/m³. Les facteurs de conversion en fonction des différents types de gaz seront approfondis à l'occasion de la publication des données sur le prochain exercice.

– chez Servisair, la consommation de gaz concerne notamment les cars à fourches de l'activité Cargo.

La consommation de glycol concerne l'activité de dégivrage avions chez Servisair, principalement au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada et aux USA.

4.6.2.4.3 Consommation d'énergie électrique

	Consommation d'électricité (en GWh)	
	2011	2010
Services à l'Environnement	123,8	114,8
Services Aéroportuaires	13,4	12,5
Services aux Entreprises	3,1	4,4
Holding	0,6	0,6
Total	140,8	132,2

La consommation d'électricité est significative pour le broyage, le cisailage et le fonctionnement de l'affinerie d'aluminium. Elle augmente, en lien avec la progression de l'activité.

4.6.2.4.4 Consommation de matières premières

2 600 tonnes de matières premières ont été consommées via l'achat de silicium pour la production d'aluminium et de matières spécifiques permettant de maintenir des densités appropriées pour la séparation de métaux non ferreux dans les unités de tri post broyage.

4.6.2.5 Certifications et agréments

L'activité de DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT maintient son engagement dans une démarche de certification de ses sites logistiques et industriels dédiés au recyclage. A la fin de l'exercice 2010/2011 la situation était la suivante :

ISO 9001 : 90 sites certifiés, 34 en cours,

ISO 14000 : 8 sites certifiés, 11 en cours,

Agréments VHU : 73 sites agréés, 4 en cours.

Rubrique 2711 (DEEE) : 42 sites agréés, 28 en cours

Formation à la récupération des fluides frigorigènes : 37 sites

Certification QUALICERT pour les pneumatiques : 3 sites certifiés, 2 en cours.

Le Groupe ne dispose pas d'informations chiffrées précises sur les rejets de gaz à effets de serre induits par son activité, ni sur ceux économisés grâce à son activité de recyclage.

4.6.3 Engagements sociétaux et en faveur du développement durable

Parmi les engagements sociétaux du Groupe, il convient de citer :

– la charge de travail générée au profit des associations d'insertion, dans le cadre des contrats de prestations relatifs aux DEEE, ainsi que sur certains contrats de collecte d'ordures ménagères.

– l'engagement en faveur du handicap, détaillé en 4.6.1.7.2

Par ailleurs, s'agissant des transports, le Groupe privilégie depuis un certain nombre d'années la voie d'eau : maritime ou fluviale, qui présentent le meilleur coût et contribuent à la préservation de l'environnement. Les ouvertures récentes de chantiers se sont faites à proximité de voies d'eau : Houston (New Terminal), Nantes Cheviré,...

4.7 Projet d'ordre du jour et texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte

Ordre du jour

À TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011 et sur l'exécution de leur mission ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2011 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société ;

À TITRE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Texte des résolutions

À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2011

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice net comptable de 58 183 588,46 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 58.183.588,46 euros de la manière suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice	58 183 588,46 €
Report à nouveau créditeur	62 299 161,32 €
Bénéfice distribuable de	120 482 749,78 €
Affectation	
Distribution d'un dividende global de	15 127 382,70 €
Report à nouveau	105 355 367,08 €
Total	120 482 749,78 €

Elle fixe, en conséquence, le dividende à 0,09 euro pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur jouissance. Le coupon sera détaché le 13 février 2012 et sera mis en paiement à compter du 16 février 2012.

En tant que de besoin, le résultat correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propres dans le cadre du programme de rachat d'actions, sera affecté au compte "Report à nouveau".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois précédents exercices :

Exercices	Dividende global	Dividende par action
2007/2008	13 631 670,56 €	0,08 €
2008/2009	0 €	0 €
2009/2010	0 €	0 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre du dernier exercice ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Autorisation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont visées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 %

du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution soumise à la présente assemblée.

3. Décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 15 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 15 € s'élèverait à 252.123.045 € sur le fondement du capital social au 30 septembre 2011.

4. Décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5. Décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 13 Juillet 2011 dans sa première résolution.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la cinquième résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, de bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

4.8 Résultats financiers de la société-mère au cours des cinq derniers exercices

En euros	30-09-07	30-09-08	30-09-09	30-09-10	30-09-11
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	45 808 829	42 598 971	42 598 971	42 598 971	42 020 508
Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽²⁾	170 395 882	170 395 882	170 395 882	170 395 882	168 082 030
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes	5 440 144	4 503 732	3 621 532	5 066 324	5 115 264
Résultat avant impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	(25 008 165)	44 824 182	141 638 692	(16 702 986)	(1 603 179)
Impôts sur les bénéficiaires	(39 087 414)	(39 914 872)	(4 907 648)	(25 556 335)	(32 507 864)
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	49 469 995	44 654 442	(51 349 966)	51 176 605	58 183 588
Résultat distribué	15 335 629	13 631 671	0	0	15 127 383*
RESULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾	0,08	0,49	0,86	0,05	0,18
Résultat après impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,29	0,26	(0,30)	0,30	0,35
Dividende net attribué à chaque action portant jouissance	0,09	0,08	0,00	0,00	0,09*
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 045 037	256 570	991 650	233 960	485 150
Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales..)	289 701	103 615	121 523	107 003	155 378

(1) Calcul effectué avec la totalité des actions existantes.

(2) Le nombre d'actions existantes au 30/09/2007 était de 183 235 315.

* Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale.

5. États financiers

Sommaire

5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011 en normes IFRS	72	5.2 Comptes sociaux de Derichebourg SA au 30 septembre 2011	126
5.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2011	72	5.2.1 Bilan	126
5.1.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2011	74	5.2.2 Compte de résultat	128
5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé	76	5.2.3 Annexe des comptes sociaux	129
5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés	77	5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	143
5.1.5 Annexe aux comptes consolidés	78		
5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2011	125	5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe	144

5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2011 en normes IFRS

5.1.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2011

En millions d'euros

ACTIF	Note annexe	30-09-11	30-09-10
Ecarts d'acquisition	4.1	471,1	462,5
Immobilisations incorporelles	4.1	5,4	5,0
Immobilisations corporelles	4.2	530,5	501,8
Actifs financiers	4,3	28,6	46,5
Titres de sociétés mises en équivalence	4.4	21,6	19,3
Impôts différés actifs	4.22	58,8	70,7
Autres actifs non courants	4.5	0,1	0,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		1 116,2	1 105,9
Stocks et en-cours	4.6	88,8	111,2
Créances clients	4.7	570,3	535,0
Créances d'impôt		14,2	14,1
Autres actifs courants	4.7	77,7	80,8
Actifs financiers courants	4.7	7,3	5,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	82,1	65,4
Instruments financiers actifs	4.12	2,7	0,9
TOTAL ACTIFS COURANTS		843,2	812,5
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		0,0	83,5
TOTAL ACTIF		1 959,4	2 001,9

En millions d'euros

PASSIF	Note annexe	30-09-11	30-09-10
Capital social	4.9	42,0	42,6
Primes liées au capital		27,6	39,7
Actions propres		(1,4)	(3,5)
Réserves		210,5	150,7
Résultat de l'exercice		96,3	61,4
Capitaux propres groupe		375,0	290,9
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	1,0	1,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		375,9	291,9
Emprunts et dettes financières	4.11	548,8	544,9
Provision retraite et avantages similaires	4.13	39,2	34,6
Autres provisions	4.13	29,3	29,9
Impôts différés	4.22	36,1	35,8
Autres passifs long terme	4.16	0,5	0,3
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		654,0	645,5
Dettes court terme et découverts bancaires	4.11	282,4	364,0
Provisions	4.14	14,2	9,3
Fournisseurs	4.15	362,8	361,4
Dettes d'impôts		22,9	20,6
Autres passifs courants	4.15	232,6	201,3
Instruments financiers passifs	4.12	13,0	27,3
TOTAL PASSIFS COURANTS		928,0	983,8
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		1,4	80,7
TOTAL PASSIF		1 959,4	2 001,9

5.1.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2011

En millions d'euros

	Note annexe	2011	2010
Chiffre d'affaires	4.17	3 719,9	3 119,8
Autres produits de l'activité		6,1	3,3
Achats consommés		(1 884,5)	(1 401,0)
Charges externes		(487,0)	(462,9)
Charges de personnel	4.28	(1 036,2)	(975,2)
Impôts et taxes		(45,2)	(43,8)
Dotation aux amortissements		(98,1)	(105,4)
Dotation aux provisions	4.18	(14,1)	(15,1)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		(1,4)	1,3
Autres charges d'exploitation	4.19	(12,8)	(15,8)
Autres produits d'exploitation	4.19	26,6	33,4
Résultat opérationnel courant		173,2	138,7
Autres charges opérationnelles	4.20	(5,9)	(14,5)
Autres produits opérationnels	4.20	0,3	5,5
Résultat sur cessions de participations consolidées		0,0	0,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		167,7	129,7
Frais financiers nets	4.21	(37,3)	(50,3)
Juste valeur des instruments		5,2	(3,1)
Gains et pertes de change et autres	4.21	(3,2)	(6,5)
Résultat avant impôts		132,3	69,8
Impôts sur les bénéfices	4.22	(41,4)	(9,9)
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	4.4	5,6	3,2
Résultat net		96,5	63,2
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	4.23	(0,1)	(1,6)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		96,4	61,5
Revenant :			
– aux actionnaires de la société		96,3	61,4
– aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,1	0,1
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en euros par action)	4.24		
– de base		0,57	0,37
– dilué		0,57	0,37
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en euros par action)			
– de base		0,57	0,36
– dilué		0,57	0,36

État du résultat global consolidé

En millions d'euros

	2011	2010
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	96,4	61,5
Couverture des flux futurs	(1,4)	(1,5)
Impôts sur autres éléments du résultat global	0,4	0,4
Ecart de conversion	(0,7)	11,1
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	10,8
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	94,7	82,3
Dont		
– part revenant aux actionnaires de la société	94,6	82,2
– part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,1	0,1

5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions d'euros			
	Note Annexe	2011	2010
Résultat net consolidé		96,4	61,5
Ajustements pour :			
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence		(5,6)	(3,2)
Amortissements et provisions		102,8	108,5
Profits et pertes de juste valeur		(17,7)	2,8
Elimination des résultats de cession		3,3	(0,3)
Elimination des produits de dividendes		(0,1)	(0,1)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		179,1	169,3
Coût de l'endettement financier net		38,1	51,2
Charge d'impôt		41,4	9,9
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		258,6	230,4
Variation du BFR lié à l'activité		8,2	(8,3)
Impôts versés		(24,3)	(11,3)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		242,5	210,8
Acquisition de titres consolidés net de la trésorerie		(8,4)	(1,2)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(87,6)	(69,0)
Acquisition d'actifs financiers		(1,0)	(0,0)
Variation des prêts et avances consentis		17,5	9,2
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		3,2	6,8
Cession d'actifs financiers		0,0	0,6
Dividendes reçus		3,1	3,4
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		(73,2)	(50,3)
Emission d'emprunts		100,1	10,4
Remboursement d'emprunts		(215,0)	(226,1)
Intérêts financiers nets versés		(32,2)	(52,1)
Dividendes versés aux actionnaires du groupe			0,0
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,1)	(0,1)
Actions propres		(10,6)	0,1
Factor		(15,0)	97,5
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(172,8)	(170,3)
Activités destinées à être cédées ou abandonnées		1,7	(2,4)
Incidence de la variation des taux de change		0,5	1,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(1,3)	(10,5)
Trésorerie d'ouverture	4.8	38,7	49,2
Trésorerie de clôture	4.8	37,4	38,7
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(1,3)	(10,5)

5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros										
	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres	
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2009	42,6	39,7	(3,5)	322,9	(14,2)	(178,9)	208,6	1,0	209,5	
Affectation du résultat				(178,9)		178,9	0,0		0,0	
Dividendes versés				0,0			0,0		0,0	
Actions propres			0,0				0,0		0,0	
Résultat de l'exercice (part du groupe)						61,4	61,4	0,1	61,5	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				9,6	11,1		20,7		20,7	
Autres variations				0,1			0,1	(0,1)	0,0	
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2010	42,6	39,7	(3,5)	153,8	(3,1)	61,4	290,9	1,0	291,9	
Affectation du résultat				61,4		(61,4)	0,0		0,0	
Dividendes versés							0,0		0,0	
Actions propres	(0,6)	(12,1)	2,1				(10,6)		(10,6)	
Résultat de l'exercice (part du groupe)						96,3	96,3	0,1	96,4	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(1,0)	(0,7)		(1,8)		(1,8)	
Autres variations				0,1			0,1	(0,1)	0,0	
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2011	42,0	27,6	(1,4)	214,3	(3,9)	96,3	375,0	1,0	375,9	

État des produits et charges comptabilisés sur la période

En millions d'euros			
		2011	2010
Écarts de conversion		(0,7)	11,1
Couverture de flux de trésorerie			
– profit (perte) porté(e) en capitaux propres		(1,4)	(1,5)
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres		0,4	0,4
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres			10,8
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(1,8)	20,7
Résultat de la période		96,4	61,5
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE		94,7	82,3
Dont			
– part revenant aux actionnaires de la société		94,6	82,2
– part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,1	0,1

5.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

<u>1. Identification de l'émetteur</u>	79	4.9 Capitaux propres consolidés	95
<u>2. Principes, règles et méthodes comptables</u>	79	4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle	97
2.1 Principes généraux	79	4.11 Endettement	97
2.2 Principes comptables	79	4.12 Instruments financiers	100
2.3 Règles et méthodes d'évaluation	80	4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel	105
<u>3. Évolution du périmètre de consolidation</u>	86	4.14 Provisions courantes	109
3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation	86	4.15 Autres passifs courants	109
3.2 Sorties du périmètre de consolidation	86	4.16 Autres passifs non courants	109
3.3 Restructuration interne	86	4.17 Informations sectorielles	109
3.4 Variation du pourcentage de contrôle	86	4.18 Dotations aux provisions	111
3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées	86	4.19 Autres produits et charges d'exploitation	111
<u>4. Notes annexes</u>	87	4.20 Autres produits et charges opérationnels	112
4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	87	4.21 Frais financiers nets	112
4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	89	4.22 Impôt sur les résultats	113
4.3 Actifs financiers	90	4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession	115
4.4 Titres mis en équivalence	92	4.24 Résultat par action	116
4.5 Autres actifs non courants	93	4.25 Engagements	116
4.6 Stocks et en-cours	93	4.26 Litiges significatifs	117
4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants	94	4.27 Transactions avec les parties liées	119
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	94	4.28 Informations sociales	120
		4.29 Rémunération des organes d'administration	120
		4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS	121
		4.31 Périmètre de consolidation	122

1. Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du général Michel Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les principales activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement,
- activité Services aux Entreprises,
- activité Services Aéroportuaires,
- activité Holding.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Groupe le 7 décembre 2011 et ont été audités par nos Commissaires aux comptes.

Ils reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées. Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie, CFF Recycling Servicios, Derichebourg Recycling Mexico, Mattec, Plastic Recycling, Reyfra, Société Bourguignonne de Portefeuille, Valren, Safira, Heathrow Cargo Handling, Nice Aircraft Services and Support et Ecorec qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2011 du Groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion intervenue en 2007 entre CFF Recycling et Penauille Polyservices.

Les états financiers consolidés du Groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2011 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé 119, avenue du général Michel Bizot à Paris ou sur le site internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2010

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2010 sont les suivantes :

L'amendement IAS 32 "classement des émissions de droits de souscription" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010.

IFRIC 19 "Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010.

Ces normes n'ont pas d'impacts significatifs sur le Groupe.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2010 :

IAS 24 "Parties liées" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'amendement à IFRIC 14 "Paiements d'avance d'exigences de financement minimal" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

IFRS 7 "Transfert d'actifs financiers" applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.

Les améliorations aux IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les

sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2011, la direction a exercé son jugement notamment au regard des éléments suivants :

- Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition (cf. 4.26)
- Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté (cf. 4.26)
- Conséquences éventuelles d'une mise en cause de la société au titre d'un détournement de TVA opéré par des sociétés fournisseurs de CRS et d'opérations dites de carousel (cf. 4.26)

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. Note 4.7. - Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. Notes 4.13 - Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 - Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. Note 4.22 - Impôt sur les résultats)
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. Note 4.1 - Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires, le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement,
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon

la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe.

2.3.2 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions".

L'attribution de "stock-options" représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

2.3.3 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des sociétés intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :
– si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou
– si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.4 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet

dilatif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation tels que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.6 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste "autres produits et charges opérationnels".

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.7 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît,
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement,
- Services aux Entreprises,
- Services Aéroportuaires.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Matériel et installation techniques	3 à 10 ans
Matériel aéroportuaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.10 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.11 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.12 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations). Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.13 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production. A chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.14 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.16 Titres auto-détenus

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.17 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le

niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les écarts actuariels nets cumulés non comptabilisés à la date de clôture précédente qui excèdent le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à cette date (avant déduction des actifs du régime) et 10 % de la juste valeur des actifs du régime à cette date sont étalés de façon linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

2.3.18 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et Services Aéroportuaires et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.18.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 4 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

– Argent	20 ans : 500 €
– Vermeil	30 ans : 800 €
– Or	35 ans : 1100 €
– Grand or	40 ans : 1500 €

2.3.18.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.18.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.18.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires

Ces activités ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, elles ne mettent en œuvre aucun processus de production pouvant porter (sauf accident) gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux réserves naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Activité Services à l'Environnement

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent de toutes les autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes. Concernant l'activité Services à l'Environnement, le Groupe a mis en place plusieurs indicateurs afin de mesurer l'impact de ses activités sur l'environnement à travers notamment la mesure de la consommation des ressources naturelles.

Il a été opté pour une construction progressive de la communication environnementale en procédant dans un premier temps à la diffusion des indicateurs essentiels sachant que la consommation de matières premières n'est pas significative en raison de la nature même de cette activité, le recyclage. De plus, ce métier qui consiste principalement à collecter, transformer et revaloriser des déchets en matières premières secondaires, concourt par lui-même à la réduction d'effets

nocifs sur l'environnement. Il est à ce stade un opérateur significatif dans les réductions constatées en France d'émission de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'activité recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort est déployé pour :

- traiter la pollution historique
- mettre aux normes les sites existants et a fortiori ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation à hauteur des coûts générés de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Conjointement, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Soixante neuf centres de valorisation ont reçu un agrément "VHU" en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

2.3.19 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclus le 1^{er} juin 2007 et avenants en 2009 et 2010,
- le contrat d'affacturage syndiqué conclu en 2010
- les contrats de location-financement
- les autres emprunts.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon

cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.20 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur,
- couverture de flux futurs de trésorerie,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange « swaps » de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options

sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture.

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie "efficace" de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme "inefficace" est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts.

- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie "efficace" des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme "non efficace" est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

Le Groupe avait mis en place un contrat d'Equity swap. Ce contrat était un instrument dérivé qui a été débouclé en février 2011. Le résultat du débouclage s'élève à 5 M€.

2.3.21 Activités destinées à être cédées et abandonnées.

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées. En particulier, la norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans le bilan et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat. La norme impose que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans le compte de résultat pour toutes les périodes comparatives.

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

– Entrée dans le périmètre de la SCI CFF BETA

Pôle Services Aéroportuaires

Néant

Pôle Services à l'Environnement

– Entrée dans le périmètre des sociétés italiennes REI et ECOREC

Pôle Holding

Néant

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

Néant

Pôle Services Aéroportuaires

Néant

Pôle Services à l'Environnement

Néant

Pôle Holding

Néant

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

Néant

Pôle Services Aéroportuaires

Néant

Pôle Services à l'Environnement

– TUP de la société SMBM dans la société MARX SPAENLIN au 30 avril 2011

– TUP de la société SAS PETIT LAC par la société REVIVAL au 31 août 2011

Pôle Holding

Néant

3.4 Variation du pourcentage de contrôle

Pôle Environnement

- Acquisition en décembre 2010 de 50 % des parts de la société SMBM par la société MARX SPAENLIN portant la participation du Groupe dans la société SMBM à 100 %.

3.5 Cessions d'activités et activités destinées à être cédées

Les activités cédées et les activités en cours de cession sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession". Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2010-2011 des activités arrêtées ou cédées : activité portage de Servisair France.

Les actifs des Services à l'Environnement (hors recyclage métaux) en Italie qui avaient été classés en actifs destinés à être cédés au 30 septembre 2010 ont été reclassés car leur cession n'apparaît plus probable dans les 12 prochains mois.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur au 30-09-10	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations ⁽¹⁾	Écart de change	Valeur au 30-09-11
Écart d'acquisition	604,8			2,1	6,6	(0,0)	613,5
Concessions, brevets, licences	7,7	0,5			0,3	(0,0)	8,5
Autres immobilisations incorporelles	12,8	0,7	(0,0)	0,0	0,7	0,1	14,3
Avances et acomptes versés		0,1					0,1
Total valeurs brutes	625,3	1,3	(0,0)	2,1	7,5	0,0	636,3
Écart d'acquisition	(142,3)					0,0	(142,3)
Concessions, brevets, licences	(6,5)	(0,7)			(0,2)	0,0	(7,4)
Autres immobilisations incorporelles	(9,0)	(0,8)	0,0	(0,0)	(0,2)	(0,1)	(10,0)
Total amortissements	(157,8)	(1,5)	0,0	(0,0)	(0,3)	(0,1)	(159,7)
Total valeurs nettes	467,5	(0,2)		2,1	7,2	(0,0)	476,6

(1) dont impact IFRS 5 Propreté Italie 8M.

4.1.1. Variation des écarts d'acquisition par nature

Variation de périmètre par nature

En millions d'euros	30-09-11
REI	1,8
AUTRES	0,3
Total variation de périmètre	2,1

4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests d'impairment ont été mis en œuvre au 30 septembre 2011 et n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater des pertes de valeur d'écarts d'acquisition.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs

En millions d'euros	Taux d'actualisation 2010/2011 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2010/2011	Taux d'actualisation 2009/2010 ⁽¹⁾	Taux de croissance à l'infini 2009/2010	Méthode de valorisation
UGT-Services à l'Environnement	10,50 %	2,00 %	10,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale
UGT-Services Aéroportuaires	8,50 %	2,00 %	8,50 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisée et valeur terminale
UGT-Services aux Entreprises	8,00 %	2,00 %	8,00 %	2,00 %	Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale

(1) le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows

ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
UGT - Services Aéroportuaires	266	266
UGT - Services aux Entreprises	159	159
UGT - Services à l'Environnement	46	37
Total	471	462

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements – impôts – variation du besoin en fonds de roulement – investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à 5 ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

En millions d'euros

Différence entre la valeur recouvrable de l' UGT et la valeur comptable des actifs

UGT Services aux Entreprises 3

La valeur d'entreprise ainsi calculée pour l'UGT Services aux Entreprises est la seule proche de la valeur des actifs comptables affectés à la dite UGT.

Pour cette UGT, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation cumulée à une baisse de 0,5 % du taux de croissance à l'infini et une diminution de 1 % d'EBITDA de l'année terminale aboutiraient à une valeur recouvrable inférieure de 30 M€.

Impact sur la valeur d'entreprise

En millions d'euros	Impact sur la valeur d'entreprise d'une variation de				
	Services Aéroportuaires		Services aux Entreprises		+/- 1 % sur l'EBITDA (en valeur absolue) de l'année terminale
	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	+ 0,5 % sur le taux d'actualisation	- 0,5 % sur le taux d'actualisation	
Impact sur la valeur d'entreprise	(31)	36	(17)	20	+/- 1,2 %

En millions d'euros	Impact sur la valeur d'entreprise d'une variation de			
	Services Aéroportuaires		Services aux Entreprises	
	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance	+ 0,5 % sur le taux de croissance	- 0,5 % sur le taux de croissance
Impact sur la valeur d'entreprise	29	(25)	16	(14)

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'impairment des activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du Weighted Average Cost of Capital : ce taux est de 10,5 % pour l'activité Services à l'Environnement, 8,50 % pour l'activité Services Aéroportuaires et 8 % pour l'activité Services aux Entreprises.
- l'EBITDA de l'année explicite terminale. Cet EBITDA a été déterminé sur la base de business plans de la direction.
- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 2 % pour l'ensemble des activités.

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

En millions d'euros	Valeur au 30-09-10	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations ⁽¹⁾	Écart de change	Valeur au 30-09-11
Terrains (crédit-bail inclus)	135,6	3,6	(0,0)	3,9	0,4	0,0	143,4
Constructions (crédit-bail inclus)	182,9	21,0	(1,6)	2,8	8,4	0,1	213,6
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	829,1	41,1	(20,2)	0,6	28,2	0,0	878,8
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	228,4	16,7	(11,5)	0,0	33,8	0,2	267,6
Immobilisations corporelles en cours	19,4	22,7	(0,1)	0,8	(17,5)	0,2	25,5
Avances et acomptes versés	3,5	3,5	(3,4)		(1,7)	0,0	1,9
Total valeurs brutes	1 398,9	108,5	(36,8)	8,1	51,6	0,5	1 530,8
Terrains (inclus crédit-bail)	(15,1)	(1,8)		(0,0)		(0,0)	(16,9)
Constructions (inclus crédit-bail)	(80,0)	(12,2)	1,6	(0,2)	(2,5)	0,0	(93,2)
Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus)	(622,9)	(56,0)	18,4	(0,3)	(12,4)	(0,0)	(673,3)
Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)	(179,1)	(27,0)	9,2	(0,0)	(19,7)	(0,1)	(216,7)
Total amortissements	(897,2)	(96,9)	29,1	(0,6)	(34,6)	(0,2)	(1 000,2)
Total valeur nettes	501,8	11,6	(7,6)	7,5	16,9	0,3	530,5

(1) dont impact IFRS 5 Propreté Italie 15,8 M .

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

En millions d'euros	Valeur au 30-09-10	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Valeur au 30-09-11
Terrains et constructions	11,9	2,8			1,5	(0,0)	16,2
Matériels et outillages	179,3	12,8	(1,4)	0,3	1,1	0,0	192,1
Autres immobilisations corporelles	68,2	4,3	(0,2)		14,8	(0,0)	87,1
Total valeurs brutes	259,4	19,9	(1,6)	0,3	17,3	(0,0)	295,4
Total amortissements	(179,4)	(27,3)	1,4	(0,2)	(9,0)	(0,0)	(214,4)
Total valeurs nettes	80,1	(7,4)	(0,2)	0,1	8,4	(0,0)	80,9

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-10	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations ⁽¹⁾	Écart de change	30-09-11
Titres de participation	11,2	1,0	(0,5)	0,0	(2,4)	(0,0)	9,3
Créances rattachées à des participations	1,2	0,0	(0,1)	(1,7)	6,8		6,3
Titres immobilisés	0,0						0,0
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières ⁽²⁾	50,4	2,4	(20,7)		1,2	0,0	33,2
Total valeurs brutes	62,8	3,4	(21,3)	(1,7)	5,6	0,0	48,9
Perte de valeur sur titres	(14,4)	(0,0)	0,1		2,4	(0,0)	(12,0)
Perte de valeur sur créances rattachées à des participations			0,1		(6,4)		(6,3)
Perte de valeur sur titres immobilisés	(0,0)						(0,0)
Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres créances	(1,9)	(0,1)	0,0				(2,0)
Total amortissements	(16,3)	(0,2)	0,1		(4,0)	(0,0)	(20,3)
Total valeurs nettes	46,5	3,3	(21,1)	(1,7)	1,7	0,0	28,6

(1) dont impact IFRS 5 Propreté Italie 3,1M

(2) dont :

Workers compensation	7,9	1,1	(3,5)		0,0		5,4
Créance de location-financement sur Central Deicing Facility de Toronto	5,5		(0,8)		(0,1)	0,0	4,6
Caution Equity Swap	15,6		(15,6)				
Créance Rotamfer	12,8						12,8

Le Groupe détient une créance d'un montant de 15 M€ liée à un projet d'acquisition qui a été abandonné. Le Groupe a mis en place les actions nécessaires à son recouvrement conformément aux clauses contractuelles (cf.4.26 – Litiges significatifs). Cette créance a fait l'objet d'une actualisation financière au 30 septembre 2011 de 2,2 M€.

4.3.2 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de Participation						
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT						
PROSIMETAL	France	50 %	0,2	(0,2)	0,0	En liquidation
SCI LICODIA	France	100 %	0,5		0,5	
LOUIT	France	98 %	1,1		1,1	
Autres Sociétés (moins de 0,1 millions d'euros)	France		0,3	(0,1)	0,3	
Sociétés déconsolidées						
– DOHMEN	Belgique	100 %	0,6		0,6	
SERVICES AUX ENTREPRISES						
INTERCLEAN	Brésil	25 %	0,2	(0,2)	0,0	
Sociétés déconsolidées						
AGYR Luxembourg	France		0,2	(0,2)	0,0	
SERVICES AEROPORTUAIRES						
JARDINE AIR TERMINAL SERVICES LTD	Hong Kong	5 %	0,6		0,6	
GG MEXICO	Mexique	99 %	2,0	(2,0)	0,0	En liquidation
Autres Sociétés (moins de 0,1 millions d'euros)	France		0,5	(0,2)	0,3	
Sociétés déconsolidées						
– Servisair Escales valeur des titres	France		7,5	(7,5)	0,0	En liquidation
– Servisair Escales valeur de déconsolidation	France		(10,0)	7,5	(2,5)	En liquidation
– PMAIR valeur des titres	France		0,6	(0,6)	0,0	En liquidation
– PMAIR valeur de déconsolidation	France		(0,8)	0,6	(0,2)	
– Servisair Cargo valeur des titres	France		1,0	(1,0)	0,0	En liquidation
– Servisair Cargo valeur de déconsolidation	France		(4,5)	1,0	(3,5)	
– Servisair Norge	Norvège		6,1	(6,1)	0,0	En liquidation
– Acsair	France		0,8		0,8	
– Servisair Assistance Piste Orly valeur des titres	France		1,5	(1,5)	0,0	En liquidation
– Servisair Assistance Piste Orly valeur de déconsolidation			(1,8)	1,5	(0,3)	En liquidation
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA	Brésil		3,0	(3,0)	0,0	
Total			9,3	(12,0)	(2,6)	

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances rattachées à des participations					
SERVICES AEROPORTUAIRES					
GLOBEGROUND BRAZIL LTDA (société déconsolidée)	Brésil		2,0	(2,0)	0,0
GLOBEGROUND MEXICO	Mexique	99 %	3,3	(3,3)	0,0
AUTRES			0,9	(0,9)	0,0
Total			6,2	(6,2)	0,0
Total général			15,5	(18,2)	(2,6)

4.4 Titres mis en équivalence

4.4.1 Par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Quote-part de résultat	Quote-part des capitaux propres	
				30-09-11	30-09-10
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	France	48 %	0,8	2,5	2,2
APD	États-Unis	50 %	(0,0)	0,2	0,2
CTR49	France	34 %	(0,1)	(0,1)	(0,1)
DAC	France	50 %	0,1	0,3	0,2
DREYFUS	France	43 %	0,7	3,7	3,3
LARDET	France	35 %	0,1	0,3	0,2
ROHR	France	50 %	0,3	2,1	1,9
ROUSSEL	France	34 %	0,0	0,5	0,5
VALVERT TRI	France	35 %	(0,0)	0,1	0,1
SERVICES AEROPORTUAIRES					
AMAG	Russie	44 %	0,7	3,1	2,8
BICC	Roumanie	26 %	0,0	1,4	1,5
EMSA	Equateur	30 %	1,4	2,1	1,0
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GmbH	Autriche	37 %	0,1	0,1	0,1
LHU LUFT-HAFEN-UMBSCHLAG GmbH	Allemagne	25 %	0,0	0,2	0,1
S.C. GLOBEGROUND ROMANIA SRL	Roumanie	25 %	1,0	2,5	2,5
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	Russie	40 %	0,5	2,8	2,7
Total			5,6	21,6	19,3

Titres mis en équivalence

En millions d'euros	Date de clôture des comptes	Actifs	Passifs	Chiffre d'affaires	Résultat net
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT					
ALLO CASSE AUTO	30 septembre	11,8	7,2	18,1	1,7
APD	30 septembre	0,5	0,1	3,4	(0,0)
CTR49	31 décembre	1,7	2,1	1,7	(0,2)
DAC	30 septembre	0,9	0,3	1,5	0,1
DREYFUS	31 décembre	14,7	6,0	10,3	1,7
LARDET	30 septembre	1,8	1,0	3,2	0,2
ROHR	30 septembre	6,4	2,0	9,5	0,5
ROUSSEL	30 septembre	2,8	1,3	4,8	0,0
VALVERT TRI	31 décembre	0,5	0,2	0,9	(0,1)
SERVICES AEROPORTUAIRES					
AMAG	31 décembre	9,5	2,4	26,9	1,6
Bucharest International Cargo Centre - BICC SA	31 décembre	5,9	0,5	1,3	0,2
Emsa Airport Services	31 décembre	11,5	4,5	12,6	4,7
Flughafen Graz Bodenservices	31 décembre	1,1	0,9	2,0	0,3
Luft-Hafen-Umschlag	31 décembre	1,9	1,4	5,9	0,1
Globeground Romania	31 décembre	14,0	4,1	17,9	3,8
Zao Cargo Terminale Pulkovo	31 décembre	12,3	5,4	9,9	1,4

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-10	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	30-09-11
Titres mis en équivalence	19,3	5,6	(3,0)	0,0	0,0	(0,3)	21,6

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-11	Provisions	Valeur nette au 30-09-11
Autres créances	0,1		0,1
Total	0,1		0,1

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

En millions d'euros	30-09-11	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Titres immobilisés	0,0		0,0
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	31,2	26,1	5,1
Autres créances	0,1	0,0	0,1
Total	31,4	26,2	5,2

4.6 Stocks et en-cours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 30-09-11	Valeur brute au 30-09-10
Matières premières	4,6	5,2
Autres approvisionnements	14,4	13,6
En-cours	0,7	0,7
Produits intermédiaires et finis	1,0	2,1
Stocks de marchandises	70,1	91,0
Total	90,8	112,5

4.6.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-10	Variations	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Provision pour dépréciation	Valeur nette au 30-09-11
Matières premières	5,1	(0,3)		(0,3)	(0,0)		4,6
Autres approvisionnements	12,8	0,6		0,3	(0,0)		13,7
En-cours	0,5	0,0		0,0	0,0	0,1	0,7
Produits intermédiaires et finis	2,1	(1,4)		0,3			1,0
Stocks de marchandises	90,5	(20,7)		(0,1)	(0,0)	(0,8)	68,8
Total	111,2	(21,9)		0,2	(0,0)	(0,7)	88,8

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	30-09-10			30-09-11		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients	552,3	(17,3)	535,0	587,5	(17,2)	570,3
Créances d'impôt	14,1		14,1	14,2		14,2
Avances et acomptes versés	31,1	(0,2)	30,9	20,2	(0,0)	20,2
Créances diverses	66,5	(22,2)	44,3	64,9	(22,4)	42,5
Charges constatées d'avance	5,6		5,6	15,0		15,0
Autres actifs courants	103,2	(22,4)	80,8	100,1	(22,4)	77,7
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	14,1	(14,1)		9,1	(7,8)	1,3
Prêts, dépôts et cautionnements ⁽²⁾	5,2		5,2	6,0		6,0
Actifs financiers courants	19,3	(14,1)	5,2	15,1	(7,8)	7,3

(1) Créances rattachées à des participations	Pays	% détention	Valeurs brute	Provisions	Valeurs nette
AEROPORTUAIRE					
ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	Russie	40 %	1,3		1,3
SERVISAIR CARGO (société déconsolidée)	France		7,8	(7,8)	0,0
Total			9,1	(7,8)	1,3

(2) dont 0,9 M€ au titre de créance courante de location financement portant sur le matériel de la Central Deicing Facility de Toronto, pour contrepartie dette financière courante.

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur Brute au 30-09-11	Provisions	Valeur nette au 30-09-11	Valeur nette au 30-09-10
Valeurs mobilières de placement	1,5	(0,2)	1,3	3,1
Disponibilités	80,8		80,8	62,3
Total	82,3	(0,2)	82,1	65,4

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Trésorerie active	82,1	65,4
Concours bancaires courants	44,9	26,7
Trésorerie nette	37,3	38,7

Le cash pooling mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2011, le capital social se compose de 168 082 030 titres d'une valeur nominale de 0.25 €, soit un montant de 42 020 507,50 €.

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Actions		Droits de vote		BSA @ 6,70 € Nombre
	Nombre	%	Nombre	%	
CFER	85 411 102	50,82 %	162 274 350	66,20 %	
Financière DBG	65 894	0,04 %	65 894	0,02 %	
Salariés	3 767 779	2,24 %	3 767 779	1,54 %	
Auto-détention	159 863	0,09 %	0		
Public	78 677 392	46,81 %	79 029 630	32,24 %	
Banques					3 583 616
Total	168 082 030	100,00 %	245 137 653	100,00 %	3 583 616

Dividendes

	Au titre de l'exercice 2010/2011 ⁽¹⁾	Au titre de l'exercice 2009/2010	Au titre de l'exercice 2008/2009
Dividendes nets en euros	0,09	0	0
Distribution nette totale (en M€)	15,1	0	0

(1) sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

4.9.1 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque Action
A chaque Action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la "Parité d'Exercice") (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 "Suspension de l'exercice des BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des bons de souscription d'actions

A la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la Fusion en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille

Polyservices avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à rallonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant reçu le visa n°05-198 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 31 mars 2005 (à cet égard CFER a accepté que la promesse d'achat exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de 5 mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la Parité d'Exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by Euronext Paris, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007 conformément aux termes du protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 (avis Euronext PAR_20070510_7353_EU). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis Euronext PAR_20070511_7372_EUR).

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Emission d'un nombre maximum de 3.583.616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « Actions Exercées»), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 0.25 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0.25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions Exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris S.A. sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

Stock options DERICHEBOURG

Il n'existe plus de plan de stock option en vigueur dans le Groupe.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	1,0	1,0
Mouvements de périmètre de consolidation	(0,0)	0,0
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,1	0,1
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,1)	(0,1)
Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle	(0,0)	1,6
Autres variations	(0,0)	(1,6)
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	1,0	1,0

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.2 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	Valeur au 30-09-10	Augmentation	Diminution	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations ⁽¹⁾	Valeur au 30-09-11
Emprunts établissements de crédit	481,9	90,4	(1,6)	0,0		(82,8)	488,0
Dettes financières diverses	6,7	1,5	(0,3)	0,0		(2,0)	5,9
Dettes liées aux contrats de location-financement	56,2	25,5	(0,8)	0,0		(25,9)	54,9
Dettes financières non courantes	544,9	117,3	(2,7)	0,0		(110,7)	548,8
Emprunts établissements de crédit	307,5	6,9	(191,7)	(0,1)		87,1	209,8
Dettes financières diverses	3,9	0,0	(1,4)	(0,0)		0,0	2,5
Dettes liées aux contrats de location-financement	25,8	4,0	(34,2)	(0,0)		29,7	25,3
Concours bancaires courants	26,7	7,0		0,0		11,1	44,9
Dettes financières courantes	364,0	18,0	(227,4)	(0,1)		128,0	282,4
Total dettes financières	908,8	135,3	(230,1)	(0,1)		17,2	831,2

(1) Dont impact IFRS 5 Propreté Italie : 16,1 M.

4.11.1.3 Echancier des emprunts et dettes financières non courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-11	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	488,0	486,0	2,0
Dettes financières diverses	5,9	5,5	0,4
Dettes liées aux contrats de location-financement	54,9	49,6	5,3
Dettes financières non courantes	548,8	541,1	7,7

4.11.1.4 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	Valeur au 30-09-11	Euro	Dollar américain	Livre sterling	Dollar canadien	Autres
Emprunts établissements de crédit	488,0	481,0	6,9			
Dettes financières diverses	5,9	5,4	0,6			
Dettes liées aux contrats de location-financement	54,9	38,8	5,9	5,6	4,6	
Dettes financières non courantes	548,8	525,2	13,3	5,6	4,6	
Emprunts établissements de crédit	209,8	206,5	3,2			
Dettes financières diverses	2,5	0,6	1,2		0,7	
Dettes liées aux contrats de location-financement	25,3	19,5	2,1	2,9	0,9	
Concours bancaires courants	44,9	43,8	1,0			0,0
Dettes financières courantes	282,4	270,4	7,5	2,9	1,5	0,0
Total dettes financières	831,2	795,6	20,9	8,5	6,2	0,0

4.11.1.5 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant nominal autorisé au 30-09-11 en M devises	Montant nominal utilisé au 30-09-11 en M devises	Date d'échéance	Index	Marge au 30-09-11
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	400,0	400,0	30/06/14	Euribor	1,10 %
Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾	EUR	150,0	150,0	30/06/14	Euribor	1,10 %
Factors en syndication	EUR	210,0	111,0	29/02/12	Euribor	0,90 %
Emprunts établissements de crédit	USD	9,3	9,3	01/10/14	Libor USD 1 mois	1,50 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	2,2	2,2	19/04/18	Fixe 4,80 %	
Emprunts établissements de crédit	EUR	1,9	1,9	31/10/12	Euribor 6 mois	2,90 %
Emprunts établissements de crédit	EUR	1,0	1,0	22/06/17	Fixe 4,00 %	
Emprunts établissements de crédit	EUR	0,9	0,9	30/08/16	Fixe 4,50 %	
Ligne bilatérale confirmée	USD	16,0	0,0	23/05/13	Libor USD 1 mois	2,75 %
Ligne bilatérale non confirmée	CAD	5,0	0,0	à vue	RBP	0,25 %
Lignes bilatérales non confirmées	EUR	71,7	0,0	Non confirmée	EONIA/Euribor 1 mois	0,60 % à 1,5 %
Autres lignes bilatérales	EUR	19,5	0,0	< 1 AN	EONIA/Euribor	0,75 % à 3 %

(1) Le Groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec les contrats d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

Contrat de crédit syndiqué 2007

Il était à l'origine d'un montant de 700 M€ répartis entre un Prêt Refinancement de 550 M€ et un prêt revolving remboursable in fine de 150 M€.

Concernant le Prêt Refinancement, 150 M€ ont déjà été remboursés les 31 décembre 2008, 2009 et 2010. L'échéance du 31 décembre 2011 est de 80 M€.

Quatre avenants ont été signés au titre de ce contrat :

- l'avenant n°1 signé en juillet 2009 modifie la marge applicable lorsque le ratio de levier est supérieur à 3,5 ;
- l'avenant n°2 signé en juillet 2009 qui i) a autorisé le nantissement complémentaire de 49 % des titres Derichebourg Environnement ii) a de manière temporaire aménagé les

ratios de levier et de couverture que le Groupe devait respecter compte tenu de la crise économique iii) a prévu la répartition du produit net de cession entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et du crédit syndiqué 2009 ;

– l'avenant n°3 signé en 2010, qui autorise des tirages de montant unitaire moindre qu'initialement prévu ou des tirages pour une durée plus courte qu'initialement prévue au titre du Crédit Revolving ;

– l'avenant n° 4, signé en 2010 qui i) a adapté les ratios de levier (dettes financières nettes/ Excédent Brut d'Exploitation consolidé) et de couverture aux nouvelles conditions d'activité du Groupe ii) a pris acte qu'il ne serait pas procédé aux cessions d'actifs initialement prévues.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédit syndiqué 2007 prévoit l'obligation de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Clauses restrictives ("covenants")

Le Contrat de Crédit comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par le contrat ;
- procéder au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédit comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt Refinancement.

Ratios Financiers

Le Contrat de Crédit prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Au 30 septembre 2011, le ratio de levier est de 2,74.

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe doit respecter les ratios suivants :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n°4 au crédit syndiqué 2007):
30 septembre 2011	3,50
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	2,90

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de couverture supérieur ou égal à (avenant n°4 au crédit syndiqué 2007):
30 septembre 2011	4,00
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	5,00

Au 30 septembre 2011 le ratio de couverture est de 7,27.

Le non respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Contrat d'affacturage en syndication

Cette ligne de 210 M€ est assise sur les créances des activités Services à l'Environnement (France et Belgique) et Services aux Entreprises (France). Les sociétés participantes, les adhérents, cèdent périodiquement les créances issues de leurs activités. Les facteurs financent ces créances à concurrence de 90 % de leur montant TTC, à l'exclusion de celles échues depuis plus de 60 jours. Le Groupe conserve l'essentiel des risques et avantages liés à ces créances.

La ligne de crédit est confirmée jusqu'au 29 février 2012. Le Groupe a obtenu par anticipation et postérieurement à la clôture l'accord pour un renouvellement de cette ligne jusqu'au 28 février 2013. Les débiteurs cédés au titre de ce contrat doivent bénéficier d'une couverture d'assurance crédit totale ou partielle pour les débiteurs privés.

Le Groupe a procédé par anticipation le 3 août 2011 à la résiliation du crédit syndiqué court terme signé en juillet 2009 en procédant au remboursement de la facilité de tirage de 40 M€. En conséquence, les sûretés attachées à ce crédit (nantissement de 100 % des titres Servisair SAS, SCI CFF Immobilière, SCI CFF Sigma) ont été levées.

Par ailleurs le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec ses banques, pour un montant de 107 M€.

4.11.2 Position financière nette

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Dettes financières	831,2	908,8
Trésorerie active	82,1	65,4
Créances liées aux contrats de location financement ⁽¹⁾		
– non courant	4,6	5,5
– courant	0,9	0,8
Total endettement net	743,6	837,1

(1) La filiale canadienne du Groupe dans les Services Aéroportuaires est amenée à prendre en location financement des infrastructures dont elle assume la gestion pour le compte de ses clients. Dans la mesure où les risques et avantages liés aux infrastructures sont transférés aux clients, la société comptabilise en contrepartie de la dette relative à la location financière une créance de location financement. Compte tenu de l'identité de la dette et de la créance de location financement, tant en terme d'échéance que de coût, et de l'interdiction de compensation en l'absence d'accord tripartite, la créance de location financement a été présentée en diminution de la dette.

Risques liés au niveau d'endettement

Le Groupe présente au 30 septembre 2011 un endettement de 743,6 M€.

Cet endettement l'oblige à respecter les covenants dont on fait mention précédemment et à affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette réduisant les ressources disponibles pour les investissements liés à la croissance, et diminue dans une certaine mesure sa capacité à réagir aux retournements de conjoncture.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,

Niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,

Niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2011, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en niveau 2.

Au cours de l'exercice 2011, il n'y a pas eu de transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le Niveau 3.

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Actifs en juste valeur par résultat		
– Instruments dérivés actifs	1,9	0,0
Actifs en juste valeur par capitaux propres		
– Instruments dérivés actifs	0,8	0,9
Prêts et créances		
– Prêts non courants	0,0	1,2
– Dépôts et cautionnements non courants	31,2	48,5
– Autres actifs financiers non courants	0,0	0,0
– Créances clients courantes	570,3	535,0
– Prêts courants	1,3	0,0
– Dépôts et cautionnements courants	6,0	5,2
– Trésorerie et équivalents de trésorerie	82,1	65,4
Placements détenus jusqu'à l'échéance		
– Aucun		
Actifs disponibles à la vente		
– Titres de participation	(2,6)	(3,3)
Passifs en juste valeur par résultat		
– Instruments dérivés passif	0,2	16,1
Passifs en juste valeur par capitaux propres		
– Instruments dérivés passif	12,8	11,3
Autres passifs		
– Emprunt syndiqué	550,0	624,9
– Autres dettes financières à long terme	78,8	84,9
– Dettes fournisseurs	363,1	361,4
– Autres passifs financiers courants	2,3	3,7
– Crédits à court terme & concours bancaires	200,1	195,4

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

En millions d'euros	30-09-11		30-09-10	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés sur risque de taux d'intérêt				
Couverture de flux futurs	12,6		11,1	
Dérivés sur risque de montant notionnel		0,0		15,7
Dérivés sur risque de change				
Couverture de flux futurs	0,8	0,1	0,9	0,2
Dérivés sur risque de cours matières premières				
Juste valeur	1,9	0,2	0,0	0,3
Montant des dérivés au bilan consolidé	2,7	13,0	0,9	27,3

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2011, 87 % de la dette est à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et

gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est couvert à 60 %. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois aurait un impact maximal d'environ 2,8 M€ sur une année, ce montant devant être comparé à un montant global annuel de frais financiers nets de 37,3 M€.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	30-09-11			30-09-10		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	106,4	679,9	786,3	108,6	773,5	882,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie		44,9	44,9		26,7	26,7
Total dette financière	106,4	724,8	831,2	108,6	800,2	908,8
Pourcentage	13 %	87 %	100 %	12 %	88 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	30-09-11			30-09-10		
	A moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	282,4	541,1	7,7	364,0	537,4	7,5
Actifs financiers	(89,5)	(26,9)		(70,6)	(48,5)	
Position nette avant gestion	193,0	514,1	7,7	293,4	488,9	7,5
Swap		(431,9)		(61,0)	(122,4)	
Position nette après gestion	193,0	82,3	7,7	232,4	366,5	7,5

Instruments dérivés de taux par échéance

En millions d'euros	Taux initial	A moins d'un an	de 1 à 2 ans	de 2 à 5 ans	à plus de 5 ans
Swap taux variable – taux fixe					
SWAP EUR	1,30 %		30,0		
SWAP EUR	2,36 %			50,0	
SWAP EUR	4,30 %			1,9	
SWAP EUR	4,13 %			120,0	
SWAP EUR	1,32 %		30,0		
SWAP EUR	1,49 %		100,0		
CAP EUR	3,00 %			100,0	
Total valeurs nominales EUR		0,0	160,0	271,9	0,0

4.12.4 Risque de change

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, sont couvertes généralement par des opérations de ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain, au dollar canadien et à la livre sterling affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services Aéroportuaires

et les Services à l'Environnement sont également concernés mais plus faiblement (environ 10 % de leur chiffre d'affaires).

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En Millions de devises	CAD	GBP	USD
Achats à terme	9,3	34,4	30,0
Ventes à terme		4,0	19,5

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En M devise	Créances au 30-09-11			Créances au 30-09-10		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	14,1	10,0	2 %	16,7	11,8	2 %
CLP	283,8	0,4	0 %	363,1	0,5	0 %
DKK	4,0	0,5	0 %	4,3	0,6	0 %
EUR	508,2	508,2	77 %	457,9	457,9	73 %
GBP	43,1	49,8	8 %	45,7	53,1	8 %
MXN	127,0	6,8	1 %	126,4	7,4	1 %
PEN	1,2	0,3	0 %	1,2	0,3	0 %
TTD	11,9	1,4	0 %	12,0	1,4	0 %
USD	111,9	82,8	13 %	129,7	95,0	15 %
VEB	11,1	1,9	0 %	10 473,1	1,8	0 %
Total		662,2	100 %		629,8	100 %

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

En M devise	Dettes au 30-09-11			Dettes au 30-09-10		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
CAD	16,6	11,8	2 %	15,4	10,9	2 %
CLP	296,3	0,4	0 %	334,4	0,5	0 %
DKK	4,5	0,6	0 %	4,0	0,5	0 %
EUR	468,4	468,4	76 %	420,7	420,7	72 %
GBP	52,6	60,7	10 %	56,1	65,2	11 %
MXN	114,1	6,1	1 %	87,2	5,1	1 %
PEN	0,8	0,2	0 %	0,6	0,1	0 %
TTD	18,0	2,1	0 %	10,1	1,2	0 %
USD	89,4	66,2	11 %	106,4	77,9	13 %
VEB	9,7	1,7	0 %	6 023,6	1,0	0 %
TOTAL		618,3	100 %		583,2	100 %

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain, de la livre sterling et du dollar canadien, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

En millions d'euros		30-09-11		30-09-10	
		Avant gestion	Après gestion	Avant gestion	Après gestion
CAD	+ 5 %	(0,0)	(0,3)	(0,2)	(0,6)
	- 5 %	0,0	0,4	0,2	0,7
GBP	+ 5 %	0,3	(1,3)	0,4	(0,9)
	- 5 %	(0,4)	1,5	(0,4)	1,0
USD	+ 5 %	(1,5)	(1,9)	(1,5)	(1,2)
	- 5 %	1,7	2,1	1,7	1,3
Total	+ 5 %	(1,2)	(3,5)	(1,3)	(2,7)
	- 5 %	1,3	3,9	1,5	3,0

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 %). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Les divisions ont toutes les trois mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi

des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Dans l'activité Aéroportuaire, même si la division travaille avec un grand nombre de compagnies aériennes (environ mille), l'activité reste très concentrée puisque les dix premiers clients représentent environ 35 % du total du chiffre d'affaires et que la moitié des volumes est réalisée avec les vingt premiers clients. En conséquence, le crédit d'exploitation représente un risque significatif que le Groupe s'efforce de réduire, d'une part, par un suivi centralisé en amont et, d'autre part, par une gestion active des délais de paiement.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

En millions d'euros	Encours total 30-09-11	Non échu	< 1 mois	< 4 mois	> 4 mois
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT	341,0	312,4	14,5	10,0	4,1
SERVICES AEROPORTUAIRES	84,6	69,2	6,8	6,5	2,0
SERVICES AUX ENTREPRISES	147,4	120,6	10,5	11,1	5,2
HOLDING	1,2	0,6	0,0	0,1	0,5
Total	574,2	502,8	31,9	27,6	11,9

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 2,2 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois.

4.12.6 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Le besoin de financement du Groupe est sensible à l'évolution des prix et des volumes de l'activité Services à l'Environnement qui se caractérisent par leur très grande volatilité. Le

Principales échéances

En millions d'euros	à - 1an	à + 1an	à + 2 ans	à + 3 ans	à + 4 ans	Total
Crédit syndiqué	80,0	100,0	370,0	0,0	0,0	550,0
Locations financières	25,3	18,5	14,1	10,0	6,9	74,9
Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾	132,3	6,9	5,6	2,9	6,2	153,8
Total	237,6	125,5	389,7	12,9	13,1	778,7

(1) Dont à moins d'un an 115,1 M au titre de l'affacturage.

4.12.7 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements de livraison (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (INOREC et COFRAMETAL),

peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. Pour limiter ce risque, qui ne peut être cependant complètement annulé, le Groupe s'efforce de limiter ses stocks de métaux ferreux et non ferreux.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel**4.13.1 Variation des provisions non courantes**

En millions d'euros	Valeur au 30-09-10	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-11
Provisions pour impôts	0,1							0,1
Provisions pour litiges prud'hommaux	4,0	1,6	(1,1)	(0,5)			(0,6)	3,3
Provisions pour autres litiges	1,5	0,3	(0,1)				(0,9)	0,7
Provisions pour litiges URSSAF	0,3							0,3
Provisions pour risque filiale								
Provisions pour médailles du travail	1,7	0,3	(0,2)	(0,0)				1,9
Provisions pour contrôle fiscal	0,1						(0,1)	
Provisions pour restructuration	0,3	0,0	(0,0)				(0,3)	0,0
Provisions environnementales	9,3	0,2	(0,3)		0,0			9,2
Autres provisions non courantes	0,0	2,0	0,0		0,1		0,0	2,1
Avantages au personnel USA	12,7	4,2	(5,3)		0,1			11,6
Provisions non courantes	29,9	8,6	(7,1)	(0,5)	0,2		(1,8)	29,3

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Il existe des plans de pension sponsorisés par le Groupe dans les activités de Services Aéroportuaires au Royaume-Uni.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

Hypothèses actuarielles Activités Services aux Entreprises et Services Aéroportuaires	Zone Euro 2010-2011	Zone GBP 2010-2011	Zone Euro 2009-2010	Zone GBP 2009-2010
Taux d'actualisation	4 % à 4,75 %	5,25 % à 5,4 %	3,75 % à 4,50 %	5 % à 5,3 %
Taux d'inflation	0 à 2 %	3,1 à 3,2 %	0 à 2 %	3,2 à 3,3 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	2 % à 2,75 %	3,1 à 3,20 %	2 à 2,75 %	3,2 à 4,20 %
Rendement attendu des actifs	NA		NA	
– actions		5,35 %		5,95 %
– immobilisations		5,35 %		5,95 %
– liquidité		0,50 %		0,50 %
– obligations		4,20 %		4,35 %
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	SAPS 110 % CMI_2010_1 %	Tables par générations TGH / TGF 05	PA92 YOB MC+1
Taux de rotation	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié	Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié
Age départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	65 ans	Départ volontaire à 62 ans pour les non cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	65 ans

Hypothèses actuarielles Activité Services à l'Environnement	Zone Euro 2010-2011	Zone Euro 2009-2010
Taux d'actualisation	4 % à 4,50 %	3,75 % à 4,50 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme	0 à 3,5 %	0 à 3,5 %
Rendement attendu des actifs	NA	NA
Mortalité	Tables par générations TGH / TGF 05	Tables par générations TGH / TGF 05
Taux de rotation	Table INSEE adaptées au turn over du Groupe	Table INSEE adaptées au turn over du Groupe
Age départ à la retraite	Départ volontaire à 62 ans pour les non cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres	Départ volontaire à 62 ans pour les non cadres Départ volontaire à 65 ans pour les cadres

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 4 %.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement. Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 3,75 % et 4,75 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19, et se situe dans le bas de la fourchette, ce qui correspond à une situation prudente.

Un taux de 3,75 % avait été retenu lors de l'évaluation précédente. Cette hausse du taux d'actualisation, visant à accompagner la hausse des taux financiers, entraîne une baisse de l'engagement.

Elle fait l'objet d'une mesure de l'écart actuariel correspondant.

En millions d'euros	30-09-10	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations ⁽¹⁾	30-09-11
Engagement envers le personnel	34,6	4,4	(4,1)	(0,1)	(0,1)	0,0	4,5	39,2

(1) impact IFRS 5 Propreté Italie.

Plans Servisair Royaume-Uni :

Tous les 3 ans, il est procédé au calcul des contributions à payer si nécessaire afin d'assurer à un horizon déterminé la couverture des engagements du fonds à l'égard de ses bénéficiaires (retraités). Les résultats de l'évaluation financière du régime sponsorisé par Servisair UK, avec le 5 avril 2010 à date de référence, ont été connus sur l'exercice, et les contributions futures de l'employeur déterminées en accord avec les trustees. Cette contribution augmente de 0,6 M€ par rapport à la précédente.

Au 30 septembre 2011, la valeur actuarielle des engagements de ce régime s'élève à 91 M€ et la juste valeur des actifs financiers de couverture à 66 M€.

Pour les actifs détenus en couverture des plans de Servisair Royaume-Uni, la répartition des actifs est la suivante :

- Actions : 70 %
- Obligations d'entreprises : 19 %
- Foncières : 10,5 %
- Autres : 0,5 %

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10	30-09-09
JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS DE COUVERTURE			
Valeur en début d'exercice	86,8	76,7	78,1
Rendement attendu des actifs	4,3	4,0	4,5
Gains/(pertes) actuariels	(6,2)	3,0	3,1
Versements complémentaires de l'employeur (contributions)	6,8	6,1	7,1
Versements complémentaires des salariés (contributions)	0,1	0,1	0,1
Prestations payées	(5,3)	(5,7)	(6,2)
Acquisitions/cessions/réductions/liquidations	0,0	0,0	0,0
Variations de périmètre	0,0	(1,7)	0,0
Variations de change	(0,7)	4,1	(10,1)
Valeur en fin d'exercice	86,0	86,8	76,7
VALEUR ACTUARIELLE DES ENGAGEMENTS			
Valeur en début d'exercice	148,5	134,0	121,5
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,9	2,7	2,6
Charge d'intérêt	7,4	7,3	7,0
(Gains)/pertes actuariels	(16,4)	9,9	22,7
Versements des participants	0,1	0,1	0,1
Décassements avec actifs du régime	(5,3)	(5,7)	(6,2)
Acquisitions, cessions, liquidations	0,0	0,0	0,0
Coût de services passés	0,0	(0,4)	0,0
Variation de périmètre	4,5	(5,6)	(0,5)
Variations de change	(1,0)	6,2	(13,1)
Valeur en fin d'exercice	140,6	148,5	134,0

	30-09-11	30-09-10	30-09-09
PROFITS ET (PERTES) ACTUARIELS CUMULÉS NON COMPTABILISÉS			
Limites du corridor au 1er octobre	14,9	13,4	12,4
Excédent	(14,0)	(9,5)	1,2
Profit/(perte) actuariel à comptabiliser	(1,0)	(0,6)	0,5
Écarts non comptabilisés au 1er octobre	(27,1)	(20,7)	(0,4)
Écart actuariels de l'exercice (obligation)	16,4	(9,9)	(22,7)
Écart actuariels de l'exercice (actifs du régime)	(6,2)	3,0	3,1
Sub-total / Sous-total	(16,9)	(27,7)	(20,0)
Amortissement de la période	1,0	0,6	(0,5)
Écarts de conversion	0,2	(1,2)	1,0
Écarts non reconnus au 30 septembre	(15,4)	(27,1)	(20,7)
PROVISIONS RENSEIGNÉES AU BILAN			
Valeur actuarielle des engagements	140,6	148,5	134,0
Juste valeur des actifs	(86,0)	(86,7)	(76,7)
Valeur nette des obligations	54,7	61,8	57,4
Gains/(pertes) actuariels non encore reconnus	(15,4)	(27,1)	(20,7)
Coût des services passés - droit à prest non acquis	0,0	0,0	0,0
Sous-total : obligation nette	39,3	34,7	36,6
Montant des obligations financées en situation active nette	0,0	0,0	0,0
Provision au bilan	39,3	34,7	36,6
COMPOSANTE DE LA CHARGE ANNUELLE			
Coût des services rendus	2,9	2,7	2,6
Charge d'intérêt	7,4	7,3	7,0
Rendement escompté des actifs	(4,3)	(4,0)	(4,5)
Amortissement des écarts actuariels	1,0	0,6	(0,5)
Coût des services passés - droit à prest non acquis	0,0	(0,4)	0,0
Réductions/liquidations	0,0	0,0	0,0
Charge de l'exercice	7,1	6,1	4,7
VARIATION DES PROVISIONS AU BILAN			
Provision au début de l'exercice	34,7	37,7	42,9
Variation de périmètre	4,5	(3,9)	(0,5)
Variations de change	(0,1)	0,8	(2,1)
Cotisations versées	(6,8)	(6,1)	(7,1)
Acquisitions/cessions	(0,1)	0,1	0,1
Charge de l'exercice	7,1	6,1	4,7
Provision à la clôture	39,3	34,7	37,7
Rendement attendu sur actifs	4,3	4,0	4,5
Profits (pertes) actuariels sur actifs du régime	(6,2)	3,0	3,1
Rendement réel sur actifs du régime	(1,8)	7,0	7,6

4.14 Provisions courantes

En millions d'euros	Valeur au 30-09-10	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de change	Variations de périmètre	Autres variations	Valeur au 30-09-11
Provisions pour litiges	4,4	1,5	(2,1)	(1,0)	0,0		1,0	3,7
Provisions sur compte courant et garantie de passif			(0,0)	(0,0)			0,6	0,6
Provisions pour risque filiale								
Provisions pour restructuration	0,2		(0,0)					0,2
Provisions pour pertes à terminaison sur contrats	0,0		(0,0)	(0,0)				0,0
Provisions pour impôts	3,1	4,7	(0,0)					7,8
Provisions environnementales	0,5	0,7	(0,2)	(0,1)			0,0	0,9
Autres provisions	1,1	0,3	(0,3)	(0,2)	(0,0)		0,1	1,0
Total provisions courantes	9,3	7,1	(2,7)	(1,3)	0,0		1,8	14,2

4.15 Autres passifs courants

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Fournisseurs	362,8	361,4
Dettes d'impôt	22,9	20,6
État et dettes sociales	208,5	194,4
Avances et acomptes reçus sur commandes	6,1	4,9
Comptes courants créditeurs	2,5	3,7
Dividendes à payer	0,0	0,0
Dettes diverses	12,0	(5,7)
Produits constatés d'avance	3,5	3,9
Autres passifs courants	232,6	201,3

4.16 Autres passifs non courants

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Fournisseurs	0,3	0,0
Produits constatés d'avance	0,2	0,3
Autres passifs non courants	0,5	0,3

4.17 Informations sectorielles

Le Groupe a retenu les secteurs d'activité comme découpage primaire et les zones géographiques comme découpage secondaire.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2011	2010
Services aux Entreprises	542,9	523,7
Services Aéroportuaires	643,5	606,8
Services à l'Environnement	2 530,9	1 987,9
Holding	2,5	1,3
Total	3 719,9	3 119,8

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
EXERCICE 2010-2011						
Chiffres d'affaires externe	2 532,5	561,7	644,9	27,4	(46,6)	3 719,9
Chiffres d'affaires intersecteur	(1,6)	(18,8)	(1,4)	(24,9)	46,6	0,0
Chiffres d'affaires	2 530,9	542,9	643,5	2,5		3 719,9
Résultat opérationnel courant	128,5	0,3	51,3	(6,9)		173,2
Résultat opérationnel	123,6	(0,5)	51,6	(7,0)		167,7
Part du résultat net des mises en équivalence	1,8		3,8			5,6
EXERCICE 2009-2010						
Chiffres d'affaires externe	1 989,7	539,8	608,3	26,9	(44,9)	3 119,8
Chiffres d'affaires intersecteur	(1,8)	(16,1)	(1,4)	(25,6)	44,9	0,0
Chiffres d'affaires	1 987,9	523,7	606,8	1,3		3 119,8
Résultat opérationnel courant	88,1	1,7	53,5	(4,7)		138,7
Résultat opérationnel	78,3	1,7	54,4	(4,7)		129,7
Part du résultat net des mises en équivalence	0,5		2,7			3,2

Autres informations sectorielles

En millions d'euros	Services à l'Environnement	Services aux Entreprises	Services Aéroportuaires	Holding	Éliminations intersecteur	Total au 30-09
EXERCICE 2010-2011						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 055,3	380,3	637,7	399,1	(513,0)	1 959,4
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	794,5	247,2	221,3	835,5	(515,1)	1 583,4
Investissements corporels et incorporels	67,7	11,0	29,8	1,2		109,8
Amortissements corporels et incorporels	(66,0)	(8,8)	(21,2)	(2,3)		(98,3)
Perte de valeur						0,0
EXERCICE 2009-2010						
Total bilan actif (courant et non courant)	1 062,1	381,8	634,1	423,4	(499,5)	2 001,9
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	827,7	249,3	235,6	899,0	(501,5)	1 710,0
Investissements corporels et incorporels	59,8	7,3	15,6	1,3		84,0
Amortissements corporels et incorporels	(69,6)	(9,4)	(25,3)	(3,5)		(107,9)
Perte de valeur						0,0

4.17.2 Par zone géographique

En millions d'euros	Continent Européen	France	Royaume-Uni & Irlande	Continent Américain	Total au 30-09
EXERCICE 2010-2011					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	598,0	2 229,3	334,0	558,5	3 719,9
Investissements corporels et incorporels	15,6	55,7	15,3	23,1	109,8
Amortissements corporels et incorporels	(16,9)	(52,6)	(8,3)	(20,5)	(98,3)
Total immobilisations corporelles nettes	111,5	283,6	33,3	102,1	530,5
EXERCICE 2009-2010					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	529,8	1 804,2	326,4	459,3	3 119,8
Investissements corporels et incorporels	18,3	47,6	8,1	9,9	84,0
Amortissements corporels et incorporels	(18,0)	(57,1)	(10,4)	(22,4)	(107,9)
Total immobilisations corporelles nettes	89,7	285,5	26,8	99,8	501,8

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	2011	2010
Dotations actif circulant	3,0	3,1
Dotations provisions pour risques et charges d'exploitation	10,9	11,5
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels	0,2	0,5
Total	14,1	15,1

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	2011	2010
Produits de cession d'immobilisations corporelles	4,8	6,8
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,1	0,1
Reprises de provisions sur actifs circulants	3,4	7,7
Reprises de provisions pour risques et charges	11,6	10,8
Transferts de charges exploitation	3,8	3,0
Subventions d'exploitation et d'investissement	1,1	0,7
Divers	1,8	4,3
Total autres produits d'exploitation	26,6	33,4
VNC des immobilisations cédées	(4,4)	(5,5)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(2,2)	(4,7)
Redevances	(1,8)	(1,6)
Jetons de présence versés	(0,1)	(0,0)
Divers	(4,3)	(4,0)
Total autres charges d'exploitation	(12,8)	(15,8)

4.20 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2011	2010	
Ajustement frais d'acquisition fonds de commerce Aviance UK	0,3	3,0	Résultat sur acquisition fonds de commerce Aviance UK
		2,4	Indemnité assurance à recevoir Heathrow
Total autres produits opérationnels	0,3	5,5	
Provision pour risque fiscal italien	(4,9)	(2,4)	Sinistre Terminal Heathrow
Coûts de restructuration Activité Multiservices	(1,0)	(0,6)	Transaction La Courneuve
		(0,2)	Frais d'acquisition fonds de commerce Aviance UK
		(1,9)	Restructuration fonds de commerce Aviance UK
		(9,3)	Provision pour dépréciation créance fiscale
		0,0	Divers
Total autres charges opérationnelles	(5,9)	(14,5)	

4.21 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaire d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	2011	2010
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(28,3)	(38,7)
Intérêts des comptes courants	0,1	0,2
Intérêts leasing	(3,9)	(5,6)
Dividendes	0,1	0,1
Revenus des VMP et équivalents de trésorerie	0,6	0,6
Couverture de taux	(5,9)	(6,9)
Frais financiers nets	(37,3)	(50,3)
Gains et pertes de change	0,8	(3,6)
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(7,4)	(7,3)
Produits d'intérêts sur retraites et pensions	4,3	4,0
Intérêts payés sur litige Jean-Claude Penauille		
Autres	(0,9)	0,3
Gains et pertes de change et autres	(3,2)	(6,5)

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

En millions d'euros	2011	2010
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	132,3	68,2
Impôt courant	(26,2)	(13,3)
Impôt différé	(15,2)	3,4
Charge totale d'impôt	41,4	9,9
Taux effectif d'imposition	31,30 %	14,47 %

4.22.2 Taux effectif d'impôt

	2011	2010
Taux d'impôt applicable	34,43 %	34,43 %
Effet des reports variables	0,01 %	0,00 %
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	(1,96 %)	(24,22 %)
Différences permanentes fiscales	0,78 %	(24,26 %)
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	2,61 %	35,20 %
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(4,56 %)	(6,69 %)
Taux effectif d'imposition	31,30 %	14,47 %

4.22.3 Intégration fiscale

Le Groupe DERICHEBOURG a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

DERICHEBOURG SA	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	POLYURBAINE NORMANDIE
AFM 86 SCI	DRT	PRESSENCE SCI
AFM RECYCLAGE	ECO PHU HOLDING	PREVEZA SCI
AFM TOURAINE SCI	ECO VHU SAS	PROVERRE
AFM TRANSPORT	ECO-PHU SAS	PSIMMO
ARTS ET DESCARTES SCI	ECUREUIL SCI	PURFER
BERNES BRUYERES SCI	ESKA	PURFER TRANSPORT
BERTHELOT VILLENEUVE SCI	EXADIANE SCI	PURFOLLIOULE SCI
BIMA SCI	FERROTRADE	PURMET TRANSPORT
CARLISSA SCI	FONCIERES DES SABLONS SCI	QUAI DE NORVEGE SCI
CARSOA SCI	FRADENA TRANSPORT	REFINAL
CFF BETA SCI	FRANORA SCI	REVIVAL
CFF DELTA SCI	GARE DE CHANDIEU SCI	RME
CFF GAMMA SCI	HAUTE GARONNE SCI	RMP
CFF IMMOBILIERE SCI	HERACLES	ROUTABOULE SCI
CFF OMEGA SCI	IMMOREC	ROUX
CFF SIGMA SCI	IMPASSE INDUSTRIE SCI	RUSSO
CFF VEGA SCI	INOREC	SAB
CHAUFONTAINE SCI	INOTERA SCI	SERVISAIR CARGO France
DERICHEBOURG ATIS AERONAUTIQUE	LICODIA SCI	SERVISAIR France
DERICHEBOURG ENERGIE	LIEN ENVIRONNEMENT	SERVISAIR SAS
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	MAIARELLI	SETIAM SCI
DERICHEBOURG ESPACE VERTS	MANDY RECUPERATION SCI	SOPER
DERICHEBOURG EVOLUTION FORMATION	MARX SPAENLIN	STRAP
DERICHEBOURG INTERIM	OREE DES BOIS SCI	STRAP TRANSPORT
DERICHEBOURG INTERIM AERONAUTIQUE	PEUPLIERS SCI	STRAPOLE SCI
DERICHEBOURG MULTISERVICES	POLYURBAINE 13	STRAVIA SCI
DERICHEBOURG PROPLETE	POLYURBAINE	SUDIANE SCI
DERICHEBOURG PROPLETE BEAUBOURG	POLYURBAINE 34	ULTEAM
DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	POLYURBAINE MENTON	VALME TECHNOLOGIES

L'économie d'impôt réalisée par le Groupe intégré DERICHEBOURG s'élève à 39,6 M€.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
Reports fiscaux	59,5	72,7
Provisions pour dépréciation IDA	(25,1)	(27,7)
Différences temporaires	5,6	9,0
Retraitement fiscaux et d'harmonisation	(14,2)	(16,5)
Elimination de résultats internes	1,9	2,0
Ecart d'évaluation	(14,1)	(14,0)
Provisions pour dépréciation titres consolidés	(0,0)	(0,0)
Retraitements IFRS	4,5	10,4
Autres retraitements	4,4	(1,0)
Impôts différés nets	22,6	35,0
dont		
Impôts différés actifs	58,8	70,7
Impôts différés passifs	36,1	35,8
Impôts différés nets	22,6	35,0

Le Groupe dispose de déficits fiscaux générés, principalement en France, pour un montant de 96 M€. Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés étant entendu que la loi de finances rectificative pour 2011 a modifié les modalités d'imputation de ces déficits qui au-delà d'une franchise de 1 M€ ne peuvent plus être imputés qu'à hauteur de 60 % du résultat taxable. Les actifs d'impôts différés au titre de ces déficits ont été reconnus à hauteur de 33 M€, car le Groupe a considéré qu'il disposera dans un horizon de 3 ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

4.23 Activités arrêtées ou en cours de cession

Ce poste comporte le résultat de l'exercice 2010-2011 des activités arrêtées ou cédées sur l'exercice 2010-2011 : activité portage de Servisair France.

Impact Résultat

En millions d'euros	2011	2010
Charges de personnel	(0,1)	(0,5)
Dotations aux provisions	0,0	(0,9)
Autres produits d'exploitation	0,0	0,5
Résultat opérationnel courant	(0,1)	(0,9)

Impact bilan

En millions d'euros	Activité arrêtée Servisair France	30-09-11
Autres provisions	(1,4)	(1,4)
Total Passifs non courants	(1,4)	(1,4)

4.24 Résultat par action

		2011	2010
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en M€)	(A)	96,4	61,5
Résultat net d'impôt part du groupe des activités arrêtées ou en cours de cession (en M€)	(B)	(0,1)	(1,6)
Résultat net part de Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées (en M€)	(C)	96,5	63,2
Impact sur le résultat de la dilution ⁽¹⁾	(D)	0,8	0,8
Résultat après dilution	(E)	97,3	64,0
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		168 082 030	170 395 882
Titres d'autocontrôle		159 863	794 967
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		167 922 167	169 600 915
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(F)	167 922 167	169 600 915
ABSA ⁽²⁾		3 583 616	3 583 616
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(G)	171 505 783	173 184 531
Résultat de base par action (en €) (hors activités arrêtées)	(C)/(F)	0,6	0,4
Résultat de base par action après dilution (en €)	(E)/(G)	0,6	0,4
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées	(A)/(F)	0,6	0,4
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées après dilution	(A+D)/(G)	0,6	0,4

(1) Taux utilisé 5 %.

(2) Tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.25 Engagements

4.25.1 Détail des engagements donnés

En millions d'euros	Cautions	Garanties	Total au 30-09-11	Total au 30-09-10
Loyer ⁽¹⁾	0,5	23,6	24,1	27,8
Institutions financières - Prêts ⁽²⁾	0,5	2,4	2,9	1,5
Institutions financières - Crédits court terme		21,9	21,9	7,6
Institutions financières - Marchés ⁽³⁾	18,3	5,0	23,3	20,2
Institutions financières - Leasing	0,0	1,6	1,7	1,1
Institutions financières - Assurances	5,4		5,4	8,9
Affacturage ⁽³⁾			0,0	132,7
Travail Temporaire ⁽⁴⁾	2,6		2,6	2,6
Cautions fiscales	0,7		0,7	0,6
Divers	1,0	0,8	1,8	3,3
Total	29,0	55,3	84,3	206,4

(1) Les garanties données sur les loyers concernent pour l'essentiel la garantie donnée à BAA pour la location d'un entrepôt en Angleterre.

(2) Les garanties données au titre des prêts concernent le financement des activités dans les Iles Britanniques ("Guarantee & Debenture") et en Amérique du Nord.

(3) Cautions d'ordre Derichebourg SA donnée par les banques du crédit syndiqué 2009 au factor.

(4) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de Travail temporaire.

(5) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

État des nantissements

Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit syndiqué les nantissements suivants :

– au profit des prêteurs du crédit syndiqué 2007 modifié par les avenants 2009 et 2010

- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Environnement,
- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

Par ailleurs, les titres de la société ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO sont nantis au profit de la BERD.

4.25.2 Détail des engagements reçus

– Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30-09-11

- Ligne d'affacturage 115 M€
Derichebourg Recycling USA 16 MUSD
Allemagne 10 M€
Belgique 9,5 M€

– Garantie émise par la société Cordofin pour 15 M€ relative au projet d'acquisition abandonnée en Italie

4.25.3 Contrats de location

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans.

4.25.3.1 Contrats de location simples

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2011 :

Engagements futurs minimum - Locations simples

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
< à 1 an	(49,3)	(47,1)
> à 1 an et < 5 ans	(148,0)	(117,3)
> à 5 ans	(65,4)	(66,5)
Total	(262,7)	(230,9)

En millions d'euros	2011	2010
Loyers en charge sur l'exercice	(67,4)	(66,9)
Total	(67,4)	(66,9)

4.25.3.2 Contrats de location en crédit-bail

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location en crédit-bail sont les suivants au 30 septembre 2011 :

Engagements futurs minimum - Locations en crédit-bail

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
< à 1 an	(27,6)	(27,9)
> à 1 an et < 5 ans	(51,4)	(53,4)
> à 5 ans	(5,5)	(4,7)
Total	(84,4)	(86,0)

En millions d'euros	2011	2010
Redevances sur l'exercice	(49,3)	(53,3)
Total	(49,3)	(53,3)

4.26 Litiges significatifs

Conséquences éventuelles de la cession de l'activité Sûreté

L'activité Sûreté a été cédée en janvier 2009 à la société SEPA, dirigée par un homme d'expérience et éminent dans les activités Sécurité et Sûreté. La société, renommée Vigimark Sûreté VS, a été placée en redressement judiciaire le 20 mai 2009. À l'issue de la période d'observation, le Tribunal de Commerce de Créteil a prononcé la liquidation judiciaire de la société, et a fixé provisoirement la date de redressement judiciaire à juillet 2008. Le Groupe conteste une telle antériorité dans la mesure où il considère que Derichebourg Sûreté n'était pas en cessation de paiement lorsqu'elle était sa propriété. Une expertise judiciaire a été ordonnée. L'expert estime dans son rapport remis en octobre 2011 au Tribunal de Commerce que la date de cessation de paiement est postérieure à la date de cession de l'entreprise par le Groupe Derichebourg, et qu'il n'a pas fait de soutien abusif antérieurement à la cession. Le Groupe considère son risque faible mais fonction de la décision judiciaire à venir.

Contrôles fiscaux

La filiale italienne CRS a été informée dans le cadre d'une procédure de contrôle que certains de ses fournisseurs n'avaient pas respecté leurs obligations en matière de reversement de la TVA collectée. Elle est également mise en cause dans une opération dite de carrousel. Ces mises en cause se sont traduites par des demandes significatives de la part de l'administration fiscale italienne et par la mise en cause pénale de son dirigeant. Dans ce contexte, CRS, bien qu'estimant ne pas être complice de tels agissements, avait accepté le principe d'une transaction. Un risque de 12 M€ a été provisionné, porté à 17 M€ dans les comptes au 30 septembre 2011. Le Conseil d'administration de CRS a informé la société qu'il a rejeté la proposition d'une transaction à

hauteur de 22 M€ jugeant ce montant excessif et portant atteinte à la pérennité de la société CRS. La reconnaissance par le juge pénal que les produits vendus par CRS étaient bien assujettis à TVA, le rejet du recours en mesures conservatoires par la commission tribunaire provinciale de Turin ont, entre autres raisons, fondés sa décision. À cette date aucune notification n'est intervenue.

Un contrôle fiscal est en cours sur la filiale belge GEORGE portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2007 et 2008. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté les factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'impôt sur les sociétés de 4 M€.

La société conteste ce redressement et a introduit un recours le 28 octobre 2011 estimant notamment que :

– la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux – un contrôle avait été effectué sur ces exercices là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2011, la totalité des montants ayant été contestés par la société.

Contentieux avec M. Jean-Claude Penaille

Le tribunal a déplaçonné le montant de la garantie d'actif et de passif dont bénéficie le Groupe. Il a condamné M. Penaille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 euros et a ordonné une expertise. Aucun actif n'a été constaté au titre de ce contentieux. L'expert a remis son rapport qui conclut sous réserve de la décision du juge à une exécution possible de la garantie pour un montant de 0,4 M€.

Action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition

La filiale italienne CRS (activité Services à l'Environnement) avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au

Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, CRS a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées. La procédure n'a connu aucune avancée significative sur l'exercice. Au 30 septembre 2011, le Groupe estime toujours fondées et de bonne foi ses demandes. De ce fait, cet acompte ne fait l'objet d'aucune dépréciation. Toutefois, afin de tenir compte de l'allongement des délais de procédure, une actualisation de la créance a été jugée nécessaire. L'affaire est inscrite au rôle du 26 janvier 2012 du tribunal de Milan.

Une action est intentée contre la société GEORGE par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société GEORGE conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. En l'absence de chiffrage du risque et du fait d'une responsabilité contestée et non avérée à cette date, aucune provision n'a été constituée. Le Groupe dispose en sus d'une garantie d'actif qui réduit de 50 % sa propre exposition.

En dernier ressort, la demande de la société de mise en cause de la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

La société PROTECNET (devenue Derichebourg Propreté) s'était vu opposer en 1999 un refus de conventionnement des accords Aubry 1.

Après avoir obtenu l'annulation en 2005 du refus de conventionnement, Derichebourg Propreté s'est vu débouter par la Cour administrative d'appel de ses demandes.

Elles visaient à obtenir le versement par l'Etat des sommes réclamées par l'URSSAF, (1,9 M€) le paiement des intérêts légaux sur les sommes déjà payées (0,9 M€) et un montant de dommages et intérêts (1 M€). Derichebourg Propreté a introduit une requête en Conseil d'État. À cette date, Derichebourg Propreté considère sa demande fondée et n'a constitué aucune provision, notamment sur la créance de l'URSSAF de 0,9 M€.

4.27 Transactions avec les parties liées

4.27.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50.82 % des actions de la société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	30-09-11	30-09-10
FINANCIERE DBG	0,05	0,05
Créances sur les parties liées	0,05	0,05
TBD FINANCES	0,9	0,8
Dettes sur les parties liées	0,9	0,8
FINANCIERE DBG	(2,1)	(2,1)
Charges opérationnelles	(2,1)	(2,1)
TBD FINANCES	(1,8)	(1,4)
SCI FONDEYRE	NS	NS
SCI DEMUYES	NS	NS
Charges d'exploitation	(1,8)	(1,4)
FINANCIERE DBG	0,3	0,3
Chiffre d'affaires	0,3	0,3

4.27.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

30-09-11 En millions d'euros	Actifs financiers courants	Autres actifs financiers	Autres actifs courants	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Autres passifs courants	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER				0,0		0,1	(0,0)	0,0	(0,7)	(0,0)
ALLO CASSE AUTO				0,0		0,7				
EMSA							0,1			
FRICOM				1,5		1,3		5,9	(1,3)	(4,3)
GRAZ										
HEATHROW CARGO HANDLING LTD				0,1		0,0		0,0		(0,2)
IBEX				0,1		0,1	0,4	0,3	(1,5)	(0,0)
PLASTIC RECYCLING			1,0	0,5	1,0	0,0		0,7		(0,0)
REYFRA		2,1		0,1				0,2		
VALERCO				0,0		0,1		0,1	(0,0)	(0,3)
VALREN			0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	(0,0)	(0,3)
ZAOCTP	1,3			0,0						
Total	1,3	2,1	1,1	2,3	1,1	2,4	0,5	7,3	(3,5)	(5,2)

30-09-10 En millions d'euros	Actifs financiers courants	Créances clients	Autres actifs courants	Dettes fournisseurs	Autres passifs courants	Chiffre d'affaires	Achats consommés	Charges externes
ALSAFER		0,0		0,1		0,0	(0,5)	0,0
FRICOM		1,4		2,0		5,4	(1,1)	(5,0)
HEATHROW CARGO HANDLING LTD		0,0		0,2		0,0		(0,3)
IBEX		0,0		0,4	1,0	0,2	(1,3)	0,0
NICE AIRCRAFT SERVICES								
PLASTIC RECYCLING		0,4	0,8	0,0		1,1	0,0	0,0
REYFRA	2,1	0,1				0,2		
SMBM		0,0		0,0		0,1		0,0
VALERCO		0,1		0,1		0,2		(0,3)
VALREN		0,0	0,3	0,0		0,1		(0,1)
Total	2,1	2,0	1,1	2,9	1,0	7,3	(3,0)	(5,7)

4.28 Informations sociales

4.28.1 Effectif par secteur d'activité

	30-09-11	30-09-10
Services aux Entreprises	21 120	19 984
Services Aéroportuaires	15 897	15 256
Services à l'Environnement	4 996	4 686
Holding	118	126
Total Effectifs	42 132	40 052

*Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.28.2 Charges de personnel par nature

En millions d'euros	2011	2010
Rémunération du personnel	803,4	760,8
Charges sociales	228,4	211,8
Participations	7,3	5,7
Autres charges de personnel	(2,9)	(3,1)
Total	1 036,2	975,2

4.29 Rémunération des organes d'administration

4.29.1 Rémunération et avantages en nature

Le montant des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des administrateurs en fonction au 30 septembre 2011 sont les suivantes :

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Daniel DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Tantièmes	228 000	228 000
Jetons de présence	9 000	8 500
Total	237 000	236 500

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Boris DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	130 500	111 000
Rémunération variable	15 000	0
Jetons de présence	9 000	8 500
Total	154 500	119 500

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Thomas DERICHEBOURG		
Rémunération fixe	130 500	99 000
Rémunération variable	15 000	0
Jetons de présence	9 000	8 500
Total	154 500	107 500

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Matthieu PIGASSE		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	0	0
Total	0	0

En euros	2010-2011	2009-2010
M. Bernard VAL		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présence	9 000	8 500
Total	9 000	8 500

Aucun membre du Conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le Président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait pas d'indemnité ou autre avantage à raison de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait pas d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.29.2 Autres rémunérations

Aucune autre rémunération n'a été provisionnée, constatée ou déclarée.

4.30 Options comptables liées à la première application des IFRS

4.30.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.30.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

– 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe

– 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.30.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.31 Périmètre de consolidation

HOLDING

Raison sociale	% d'inté- rêt	Méthode de consolidation	Raison sociale	% d'inté- rêt	Méthode de consolidation
Allemagne					
SERVISAIR GmbH	100,00 %	IG	BERNES ET BRUYERES SCI	100,00 %	IG
France					
DERICHEBOURG SA	100,00 %	MERE	BERTHELOT VILLENEUVE SCI	100,00 %	IG
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	100,00 %	IG	BIMA SCI	100,00 %	IG
DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG	BOLTON	100,00 %	IG
SCEA DU CHATEAU GUITERONDE	100,00 %	IG	CARLISSA SCI	100,00 %	IG
SCI DE LA FUTAIE	99,81 %	IG	CARSOA SCI	100,00 %	IG
SERVISAIR SAS	100,00 %	IG	CFF DELTA SCI	100,00 %	IG

SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

Raison sociale	% d'inté- rêt	Méthode de consolidation	Raison sociale	% d'inté- rêt	Méthode de consolidation
Allemagne					
DERICHEBOURG UMWELT	100,00 %	IG	CFF IMMOBILIERE SCI	100,00 %	IG
METALLUM	100,00 %	IG	CFF SIGMA SCI	100,00 %	IG
Belgique					
BAS LONG PRES	100,00 %	IG	CFF VEGA SCI	100,00 %	IG
BRUFER	100,00 %	IG	CHAUFONTAINE SCI	100,00 %	IG
CPI	100,00 %	IG	COFRAMETAL	99,86 %	IG
CPS	100,00 %	IG	COREPA SNC	100,00 %	IG
GEORGE	100,00 %	IG	CTR49	33,93 %	MEE
LMR	100,00 %	IG	DAC	50,00 %	MEE
SOCOFER	100,00 %	IG	DREYFUS	42,50 %	MEE
Espagne					
DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE	100,00 %	IG	DRT	100,00 %	IG
REYFRA	50,00 %	IP	ECO-PHU HOLDING	100,00 %	IG
États-Unis					
APD	50,00 %	MEE	ECO-PHU SAS	100,00 %	IG
DEKAIZERED	100,00 %	IG	ECOVAL	100,00 %	IG
DERICHEBOURG RECYCLING USA	100,00 %	IG	ECO-VHU	100,00 %	IG
MATTEC	100,00 %	IG	ECUREUIL SCI	100,00 %	IG
France					
AFM 86 SCI	100,00 %	IG	ESKA	100,00 %	IG
AFM RECYCLAGE	99,81 %	IG	ETABLISSEMENT RUSSO	99,89 %	IG
AFM TOURAINE SCI	100,00 %	IG	EXADIANE SCI	100,00 %	IG
AFM TRANSPORT	99,81 %	IG	FERROTRADE	100,00 %	IG
ALLO CASSE AUTO	48,00 %	MEE	FONCIERE DES SABLONS SCI	100,00 %	IG
ALSAFER	49,99 %	IP	FRADENA TRANSPORT	100,00 %	IG
ARTS ET DESCARTES SCI	100,00 %	IG	FRANORA SCI	100,00 %	IG
			FRICOM	50,00 %	IP
			IBEX	49,89 %	IP
			IMMOREC SNC	100,00 %	IG
			INOREC	100,00 %	IG
			INOTERA SCI	100,00 %	IG
			LARDET ET FILS	35,00 %	MEE
			MAIARELLI	99,89 %	IG
			MANDY RECUPER SCI	100,00 %	IG
			MARX SPAENLIN	99,97 %	IG
			OREE DES BOIS SCI	100,00 %	IG
			PLASTIC RECYCLING	50,00 %	IP
			POLYURBAINE	100,00 %	IG
			POLYURBAINE 13	100,00 %	IG
			POLYURBAINE 34	100,00 %	IG
			POLYURBAINE MENTON	100,00 %	IG
			POLYURBAINE NORMANDIE	100,00 %	IG

SERVICES AUX ENTREPRISES

Raison sociale	% d'inté- rêt	Méthode de consolidation	Raison sociale	% d'inté- rêt	Méthode de consolidation
Allemagne					
PRESENCE SCI	100,00 %	IG	DERICHEBOURG ATIS GmbH	100,00 %	IG
PREVEZA SCI	100,00 %	IG	Espagne		
PURFER	99,89 %	IG	ATIS IBERICA	100,00 %	IG
PURFER TRANSPORT	99,89 %	IG	SELMARSA	95,00 %	IG
PURFOLLIOULES SCI	100,00 %	IG	France		
PURMET TRANSPORT	99,89 %	IG	CIVITAS	100,00 %	IG
QUAI DE NORVEGE SCI	100,00 %	IG	DERICHEBOURG ATIS AERONAUTIQUE	100,00 %	IG
REFINAL	100,00 %	IG	DERICHEBOURG ENERGIE	100,00 %	IG
REVIVAL	100,00 %	IG	DERICHEBOURG ESPACES VERTS	100,00 %	IG
RME	100,00 %	IG	DERICHEBOURG EVOLUTION FORMATION	100,00 %	IG
RMP	100,00 %	IG	DERICHEBOURG INTERIM	100,00 %	IG
ROHR	49,63 %	MEE	DERICHEBOURG INTERIM AERONAUTIQUE	100,00 %	IG
ROUSSEL	34,04 %	MEE	DERICHEBOURG MULTISERVICES	100,00 %	IG
ROUTABOULE SCI	100,00 %	IG	DERICHEBOURG PROPLETE	100,00 %	IG
ROUX SCI	100,00 %	IG	DERICHEBOURG SERVICES INDUSTRIES	100,00 %	IG
SCI DE LA GARE	100,00 %	IG	DERICHEBOURG TECHNOLOGIES	100,00 %	IG
SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE	100,00 %	IG	HERACLES	100,00 %	IG
SCI SETIAM	100,00 %	IG	MIROIR 2000	80,00 %	IG
SERVALTEC SNC	100,00 %	IG	PSIMMO	100,00 %	IG
SOC BOURGUIGNONNE DE PORTEFEUILLE	85,62 %	IG	PROVERRE	100,00 %	IG
SOPER	99,89 %	IG	SAM DERICHEBOURG MC	99,90 %	IG
STRAP	100,00 %	IG	SCI HAUTE GARONNE	100,00 %	IG
STRAP TRANSPORT	100,00 %	IG	SCI LES PEUPLIERS	100,00 %	IG
STRAPOLE SCI	100,00 %	IG	ULTEAM	100,00 %	IG
STRAVIA SCI	100,00 %	IG	Irlande		
SUDIANE SCI	100,00 %	IG	DERICHEBOURG MULTISERVICES IRELAND	100,00 %	IG
VALERCO	50,00 %	IP	DERICHEBOURG KNIGHTS LTD	100,00 %	IG
VALME	100,00 %	IG	Italie		
VALREN	50,00 %	IP	DERICHEBOURG MULTISERVIZI Spa	100,00 %	IG
VALVERT TRI	34,93 %	MEE	Portugal		
VOGIM SCI	80,00 %	IG	SAFIRA	49,00 %	IP
Italie					
CMT	100,00 %	IG	Royaume-Uni		
CRS	100,00 %	IG	DERICHEBOURG MULTISERVICES LTD	100,00 %	IG
ECOREC	100,00 %	IG	DERICHEBOURG MULTISERVICES MANX	100,00 %	IG
FARIMET	95,05 %	IG	DICTIONCREST	100,00 %	IG
NUOVA PRIMARIA	95,00 %	IG			
REI	100,00 %	IG			
SAN GERMANO	100,00 %	IG			
Mexique					
CFF RECYCLING SERVICIOS	99,99 %	IG			
DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO	99,99 %	IG			

SERVICES AEROPORTUAIRES

Raison sociale	% d'inté- rêt	Méthode de consolidation	Raison sociale	% d'inté- rêt	Méthode de consolidation
Allemagne					
LUFT HAFEN UMSCHLAG GmbH	24,90 %	MEE	IAH SHANNON LTD	100,00 %	IG
NICE AIRCRAFT SERVICES AND SUPPORT GmbH	48,00 %	IP	INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR DEUTSCHLAND GmbH	100,00 %	IG	SERVISAIR IRELAND LTD	100,00 %	IG
Autriche					
FLUGHAFEN GRAZ BODENSERVICES GmbH	37,00 %	MEE	SERVISAIR NOMINEES SERVICES LTD	100,00 %	IG
Canada					
GLOBEGROUND FUEL SERVICES INC CANADA	100,00 %	IG	SHAMROCK LOGISTICS LTD IRL	100,00 %	IG
SERVISAIR NORTH AMERICA INC CANADA	100,00 %	IG	TRADING SPACES LTD	100,00 %	IG
Chili					
SERVISAIR CHILE SA	99,99 %	IG	Pays-Bas		
Danemark					
SERVISAIR DENMARK SAS	100,00 %	IG	SERVISAIR AMSTERDAM BV	100,00 %	IG
Equateur					
COMPANIA DE ECONOMICA MIXTA SERVICOS AEROPORTUARIOS DES ECADUOR	30,00 %	MEE	SERVISAIR HOLDING BV	100,00 %	IG
Espagne					
GLOBEGROUND IBERICA SA	100,00 %	IG	SERVISAIR ROTTERDAM AIR BV	100,00 %	IG
SERVISAIR IBERICA SA	100,00 %	IG	SMART HANDLING BV	100,00 %	IG
États-Unis					
HUDSON GENERAL LEASING CORPORATION	100,00 %	IG	Portugal		
SERVISAIR FUEL SERVICES LLC	100,00 %	IG	SERVISAIR Portugal LDA	100,00 %	IG
SERVISAIR FUEL LEASING CORPORATION	100,00 %	IG	Roumanie		
SERVISAIR AMERICAS	100,00 %	IG	BICC	25,75 %	MEE
SERVISAIR HOLDING CORPORATION	100,00 %	IG	GLOBEGROUND ROMANIA SRL	25,00 %	MEE
SERVISAIR HOLDINGS INC	100,00 %	IG	Royaume-Uni		
SERVISAIR LLC	100,00 %	IG	GLOBEGROUND HEATHROW LTD	100,00 %	IG
SERVISAIR USA INC	100,00 %	IG	GLOBEGROUND UK LTD	100,00 %	IG
Finlande					
SERVISAIR FINLAND OY	100,00 %	IG	GLOBEGROUND MANCHESTER LTD	100,00 %	IG
France					
SERVISAIR France	100,00 %	IG	HEATHROW CARGO HANDLING LTD	50,00 %	IP
Irlande					
IAH CORK LTD	100,00 %	IG	SERVISAIR GUERNSEY	100,00 %	IG
			SERVISAIR HOLDINGS LTD	100,00 %	IG
			SERVISAIR JERSEY LTD	100,00 %	IG
			SERVISAIR PLC	100,00 %	IG
			SERVISAIR UK LTD	100,00 %	IG
			SHAMROCK LOGISTICS LTD UK	100,00 %	IG
			Russie		
			AMAG	44,00 %	MEE
			ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO	40,00 %	MEE
			Suède		
			SERVISAIR SWEDEN AB	100,00 %	IG
			Trinidad et Tobago		
			SERVISAIR TRINIDAD TOBAGO LTD	100,00 %	IG
			Venezuela		
			SERVISAIR VENEZUELA CA	100,00 %	IG

5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 2.3.7 et 4.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les valeurs comptables des actifs à long terme, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles, font l'objet de tests de dépréciation annuels. Votre société compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base des flux de trésorerie futurs

actualisés. Nous avons revu la méthode de détermination des flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les données et les hypothèses utilisées lors de la réalisation de ces tests.

Les notes 2.3.3 et 4.22.4 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ainsi que leur cohérence.

La note 4.12.6 de l'annexe aux comptes consolidés précise que le besoin de financement du Groupe est sensible à l'évolution des prix et des volumes de l'activité Services à l'Environnement qui se caractérisent par leur très grande volatilité. Nous avons revu l'incidence de cette volatilité sur l'endettement du Groupe.

Comme précisé dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre société est amenée à effectuer des jugements et estimations significatifs qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces jugements et estimations, dont ceux mentionnés aux paragraphes précédents, reposent sur des prévisions ou hypothèses dont la réalisation pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces jugements et estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 21 décembre 2011

Les Commissaires aux comptes

HOCHE AUDIT
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

5.2 Comptes sociaux de Derichebourg SA au 30 septembre 2011

5.2.1 Bilan

En milliers d'euros

	Exercice clos le 30-09-11			Exercice clos le 30-09-10
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	995	949	46	46
Immobilisations corporelles	25 568	19 749	5 819	6 782
Immobilisations financières :				
– Titres de participation	717 022	264 931	452 091	420 629
– Autres titres immobilisés				
– Créances rattachées	2 157		2 157	2 100
– Autres immobilisations financières	1 879	1 777	102	15 719
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	747 621	287 406	460 215	445 276
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Clients et comptes rattachés	3 555	275	3 280	8 122
Autres créances	537 751	51 012	486 739	508 868
Valeurs mobilières de placement	578		578	3 055
Disponibilités	498		498	259
TOTAL ACTIF CIRCULANT	542 382	51 287	491 095	520 304
Comptes de régularisation	11		11	7
Écarts de conversion	1 768		1 768	1 716
TOTAL DE L'ACTIF	1 291 782	338 693	953 089	967 303

En milliers d'euros

	Exercice clos le 30-09-11	Exercice clos le 30-09-10
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	42 021	42 599
Primes d'émission et autres primes	27 565	39 682
Réserve légale	4 260	4 260
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	62 299	11 123
Résultat	58 184	51 176
Provisions réglementées	953	1 240
TOTAL CAPITAUX PROPRES	195 282	150 080
Provisions pour risques et charges	4 625	20 576
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 625	20 576
Dettes financières et assimilées	568 015	630 267
Fournisseurs et comptes rattachés	2 631	3 260
Dettes fiscales et sociales	6 506	1 178
Autres dettes	175 893	161 735
TOTAL DETTES	753 045	796 440
Comptes de régularisation		
Écart de conversion	137	207
TOTAL DU PASSIF	953 089	967 303

5.2.2 Compte de résultat

En milliers d'euros

	Exercice clos le 30-09-11	Exercice clos le 30-09-10
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Chiffre d'affaires	5 115	5 066
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 115	5 066
Autres produits d'exploitation	51	74
Reprises sur amort. et prov. et transferts de charges		85
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 166	5 225
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 770	4 500
Impôts et taxes	102	42
Salaires, traitements et charges sociales	640	341
Dotations aux amortissements et provisions	1 138	1 231
Autres charges	1 837	1 393
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	8 487	7 507
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 321)	(2 282)
Produits financiers	82 762	108 497
Charges financières	54 294	80 586
RÉSULTAT FINANCIER	28 468	27 911
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	25 147	25 629
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	530	(9)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	(32 507)	(25 556)
RÉSULTAT NET	58 184	51 176

5.2.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

1. Faits marquants de l'exercice	130	3. Notes explicatives sur les comptes	132
1.1 Événements significatifs de l'exercice	130	3.1 Immobilisations	132
1.2 Événements postérieurs à la clôture	130	3.2 Amortissements	132
2. Principes et méthodes comptables	130	3.3 Provisions inscrites au bilan	133
2.1 Règles et méthodes comptables	130	3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)	133
2.2 Immobilisations incorporelles	130	3.5 État des échéances des créances et des dettes	134
2.3 Immobilisations corporelles	130	3.6 Valeurs mobilières de placement	134
2.4 Immobilisations financières	130	3.7 Charges et produits constatés d'avance	134
2.5 Stocks	130	3.8 Capital social	135
2.6 Créances	130	3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit	136
2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères	130	3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net	137
2.8 Valeurs mobilières de placement	131	3.11 Résultat exceptionnel	138
2.9 Provisions pour risques et charges	131	3.12 Ventilation de l'impôt	138
2.10 Provisions réglementées	131	3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt	138
2.11 Retraites et engagements assimilés	131	3.14 Engagements financiers	139
2.12 Participation des salariés	131	3.15 Effectif moyen	139
2.13 Intégration fiscale	131	3.16 Rémunération globale des dirigeants	139
2.14 Instruments financiers	131	3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux	140
2.15 Identité de la société consolidante	131	3.18 Litiges	142
		3.19 Transactions avec les parties liées	142

1. Faits marquants de l'exercice

1.1 Événements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2011, notre société a procédé à la réduction de son capital social pour un montant de 578 469,50 euros par l'annulation de 2 313 878 actions auto-détenues. Le capital social est ainsi fixé à 42 020 507,50 euros et divisé en 168 082 030 actions.

Notre société avait mis en place un contrat d'Equity swap. Ce contrat était un instrument dérivé dont le débouclage est intervenu en février 2011 et fait ressortir un profit de 4,9 millions d'euros.

1.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur en France et ont été arrêtés lors de la séance du Conseil d'administration du 7 décembre 2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel le cas échéant.

Pour les fonds acquis avant le 1^{er} octobre 1997, la durée d'amortissement était de cinq ans.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- constructions et aménagements : 10 à 30 ans⁽¹⁾
- installations techniques : 4 à 10 ans
- matériel de transport et exploitation : 3 à 5 ans
- autres immobilisations : 4 à 10 ans

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, y compris les frais directement liés.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A

2.6 Créances

Les créances sont évaluées à leurs valeurs nominales taxes comprises et donnent lieu à une dépréciation lorsqu'elles sont l'objet d'un contentieux ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. A la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, qu'elle soit juridique ou implicite. En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire.
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.11 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratisés. L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- modalité et âge de départ : départ volontaire, à 65 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres
- table de mortalité : THG 05/TGF 05
- rotation du personnel : en fonction des données observées dans le Groupe
- taux d'actualisation (inflation incluse) : 4,00 %
- profil de carrière : 2 %
- taux de charges sociales : 45 %

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société s'élève à 54 K€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors-bilan.

2.12 Participation des salariés

N/A

2.13 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont inclus dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société "tête de groupe", son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.14 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps et des caps de taux.

Le montant total pour couverture de la dette à taux fixe sur l'indice EURIBOR 3 mois est le suivant :

- dette en K€ : 630 000 (dont 200 000 à départ différé)
- dette en K\$: 0

2.15 Identité de la société consolidante

La société consolidante est la société CFER qui détient 50,82 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2011.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

En milliers d'euros	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions Apports, création virements	Diminutions par cessions Mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Rubrique				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	995			995
	995	0	0	995
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 207		2	2 205
Constructions	5 568	113	44	5 637
Installations techniques et outillages industriels	17 538	65	152	17 451
Installations générales, agencements et divers	55			55
Matériel de transport	102			102
Matériel de bureau, informatique et mobiliers	118			118
	25 588	178	198	25 568
Immobilisations financières				
Titres de participation	702 022	15 000		717 022
Autres titres immobilisés				0
Créances rattachées	2 100	807	750	2 157
Actions propres				0
Prêts et autres immobilisations financières	17 496	56	15 673	1 879
	721 618	15 863	16 423	721 058
Total général	748 201	16 041	16 621	747 621

3.2 Amortissements

En milliers d'euros	Situations et mouvements de l'exercice			Montant fin d'exercice
	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	
Immobilisations amortissables				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	949			949
	949	0	0	949
Immobilisations corporelles				
Terrains	78	3		81
Constructions	3 532	232	42	3 722
Installations techniques et outillages industriels	14 938	891	152	15 677
Installations générales, agencements et divers	52	2		54
Matériel de transport	97	5		102
Matériel de bureau, informatique et mobiliers	109	4		113
	18 806	1 137	194	19 749
Total général	19 755	1 137	194	20 698

3.3 Provisions inscrites au bilan

En milliers d'euros	Montant net début d'exercice	Augmentations Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant fin d'exercice
Rubriques					
Provisions pour investissements					
Amortissements dérogatoires	1 232	18	305		945
Autres provisions réglementées	8				8
Provisions réglementées	1 240	18	305		953
Provisions pour risques et charges	20 576	1	15 952		4 625
Provisions pour risques et charges	20 576	1	15 952		4 625
Provisions sur immo. financières	283 170		16 462		266 708
Provisions sur comptes clients	275				275
Autres provisions pour dépréciation	47 967	8 594	1 318	4 230	51 013
Provisions pour dépréciation	331 412	8 594	17 780	4 230	317 996
Total général	353 228	8 613	34 037	4 230	323 574

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

En milliers d'euros	Total	Liées	Dont montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Postes du Bilan			
Actif			
Participations	717 022	712 758	4 264
Créances rattachées à des participation (yc ICNE)	2 157	2 100	57
Créances clients et comptes rattachés	3 555	1 113	2 260
Comptes courants débiteurs (yc ICNE)(hors intég.)	514 244	312 421	201 823
Passif			
Comptes courants créditeurs (yc ICNE)(hors intég.)	174 066	47 824	126 242
Dettes financières diverses	89		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 631	221	2 262
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	169		
Autres dettes	8 164		
Postes du compte de résultat			
Produits de participation	23 086	22 185	
Autres produits financiers	19 669	13 037	
Charges financières	41 908	2 444	

3.5 État des échéances des créances et des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Dont produits à recevoir	À 1 an au plus	À plus d'1 an
État des créances				
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 157	57	2 157	0
Autres immobilisations financières	102		102	0
Prêts	1 777		0	1 777
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	329		0	329
Autres créances clients	3 226		3 226	
Personnel et comptes rattachés			0	
Sécurité sociale et autres organismes			0	
État - Impôt sur les bénéfices			0	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3		3	
Débiteurs divers	8 818	5	79	8 739
Groupe et associés	528 930		528 930	
Charges constatées d'avance	11		11	
Total général	545 353	62	534 508	10 845

En milliers d'euros	Montant brut	Dont charges à payer	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
État des dettes					
auprès des Etablissements de crédit					
- à 1 an maximum à l'origine	11 971		11 971		
- à plus de 1 an à l'origine	555 955	5 955	85 955	470 000	
Emprunts et dettes financières divers	89			89	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 631	1 392	2 631		
Personnel et comptes rattachés	32	32	32		
Sécurité sociale et autres organismes	79	42	79		
État - Impôts sur les bénéfices	6 210		6 210		
État - Taxe sur la valeur ajoutée	169		169		
Autres impôts, taxes et assimilés	16		16		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	169		169		
Groupe et associés	175 679		175 679		
Autres dettes	45		45		
Produits constatés d'avance					
Total général	753 045	7 421	282 956	470 089	0

3.6 Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	Montant (en valeur brute)
Actions propres	478
Sicav	100
Divers	
Total	578

3.7 Charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Charges	Produits
Cycles		
Exploitation	11	
Financier		
Exceptionnel		
Total	11	

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	170 395 882	0,25 €
Variations de capital	(2 313 852)	
Actions composant le capital social en fin d'exercice	168 082 030	0,25 €

	Actions en fin d'exercice	Actions potentielles
Nombre	168 082 030	3 583 616
Résultat net (en K€)	58 184	58 184
Résultat par action (en €)	0,35	0,34

3.8.2 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

a) Caractéristiques des bons à souscription d'actions (BSA) issus des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action

A chaque action est attaché un (1) BSA.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la société (la "parité d'exercice") (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, "Suspension de l'exercice des BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à

une quelconque indemnisation de la part de la société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. "Maintien des droits des porteurs de BSA" de la note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur Eurolist by Euronext, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Euronext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Emission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les "actions exercées"), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 € de valeur nominale chacune, portés à 0,25 € au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA

sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.3 Stocks Options

Il n'y a plus de plan de stocks options en cours.

3.8.4 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros Rubrique	Valeur début d'exercice	Résultat de l'exercice	Affectations	Valeur fin d'exercice
Capital	42 599		(578)	42 021
Primes	39 682		(12 117)	27 565
Ecart de réévaluation				0
Réserves légales	4 260			4 260
Réserves réglementées				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	11 123		51 176	62 299
Résultat	51 176	58 184	(51 176)	58 184
Provisions réglementées	1 240		(287)	953
Total	150 080	58 184	(12 982)	195 282

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le Groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec le contrat d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

Contrat de crédit syndiqué 2007

Il était à l'origine d'un montant de 700 M€ répartis entre un prêt refinancement de 550 M€ et un prêt revolving remboursable in fine de 150 M€.

Concernant le Prêt Refinancement, 150 M€ ont déjà été remboursés les 31 décembre 2008, 2009 et 2010. L'échéance du 31 décembre 2011 est de 80 M€.

Quatre avenants ont été signés au titre de ce contrat :

- l'avenant n°1 signé en juillet 2009 modifie la marge applicable lorsque le ratio de levier est supérieur à 3,5.
- l'avenant n°2 signé en juillet 2009 qui i) a autorisé le nantissement complémentaire de 49 % des titres Derichebourg Environnement ii) a de manière temporaire aménagé les ratios de levier et de couverture que le Groupe devait respecter compte tenu de la crise économique iii) a prévu la répartition du produit net de cession entre les prêteurs du crédit syndiqué 2007 et du crédit syndiqué 2009.
- l'avenant n°3 signé en 2010, qui autorise des tirages de montant unitaire moindre qu'initialement prévu ou des tirages pour une durée plus courte qu'initialement prévu au titre du Crédit Revolving.
- l'avenant n° 4, signé en 2010 qui i) a adapté les ratios de levier (dettes financières nettes/EBE consolidé) et de couverture aux nouvelles conditions d'activité du Groupe ii) a pris acte qu'il ne serait pas procédé aux cessions d'actifs initialement prévus.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR ou LIBOR, selon le cas, augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédit prévoit l'obligation de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un évènement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du Groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou de direction générale de Derichebourg constituerait également un cas de défaut.

Par ailleurs, le Contrat de Crédit prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital (à l'exception de certains cas d'augmentation de capital comme notamment celles ayant pour objet de financer une opération de croissance externe ou celles destinées aux salariés du Groupe) ou en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal au produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cessions d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Cluses restrictives ("covenants")

Le Contrat de Crédit comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans des opérations de croissance externe ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Les Contrats de Crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du Groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt Refinancement.

Ratios Financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de levier inférieur ou égal à (avenant n°4 crédits syndiqués 2007)
30 septembre 2011	3,50
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	2,90

Au 30 septembre 2011, le ratio de levier est de 2,74.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la

période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

Date de calcul	Ratio de couverture supérieur ou égal à (avenant n°4 crédits syndiqués 2007):
30 septembre 2011	4,00
31 mars 2012, 30 septembre 2012 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date	5,00

Au 30 septembre 2011, le ratio de couverture est de 7,27.

Le non respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, pouvant être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Le Groupe a procédé le 3 août 2011 à l'annulation volontaire par anticipation de leur facilité de tirage résiduelle de 40 M€ qui existait au titre du crédit syndiqué 2009. En conséquence, les sûretés attachées à ce crédit (nantissement de 100 % des titres Servisair SAS, SCI CFF IMMOBILIERE, SCI CFF SIGMA) ont été levées.

Risque de liquidité

La société Derichebourg SA, société-mère, exerce principalement un rôle de holding et assure le financement des trois activités, dans la mesure où elle porte le crédit syndiqué.

Le besoin de financement du groupe est sensible à l'évolution du prix et des volumes de l'activité Services à l'Environnement qui se caractérisent par leur très grande volatilité. Le groupe juge suffisant le montant des lignes de crédit, confirmées ou non, dont il dispose pour l'exercice 2011-2012 sur la base de ses prévisions d'activité et de ses hypothèses d'investissement. L'affacturage prévu dans les modalités de financement du groupe implique que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit pour tout ou partie de leur montant. Compte tenu de la qualité de son portefeuille clients et de sa relation avec les assureurs-crédit, le groupe estime pouvoir répondre à cette exigence tout au long de la durée de la ligne de crédit.

Les points cités ci-dessus sont tous de nature, seuls ou ensemble, à contribuer à un remboursement de la dette du Groupe.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

En milliers d'euros Répartition par secteur d'activité	France	Export	Total
Redevances	910		910
Locations	3 448		3 448
Frais facturés	757		757
Ferrailles			
Métaux			
Autres activités			0
Total	5 115		5 115

3.11 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros		Montant
État des créances		
Produits		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		350
– Boni sur cession d'actions propres	330	
– Indemnités	20	
Produits exceptionnels sur opération en capital		121
Reprises sur provisions et transferts de charges		603
– Reprise d'amortissements dérogatoires	305	
– Reprise de provisions pour risques et charges	298	
Charges		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		522
– Mali sur cession d'actions propres	522	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital ⁽¹⁾		4
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		18
– Dotations aux amortissements dérogatoires	18	
– Dotations aux provisions pour risques et charges	0	
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		530

3.12 Ventilation de l'impôt

En milliers d'euros			
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat d'exploitation	(3 321)		(3 321)
Résultat financier	28 468		28 468
Résultat exceptionnel	530		530
Effet de l'intégration fiscale		(32 507)	32 507
Total	25 677	(32 507)	58 184

3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

En milliers d'euros		
Nature des différences temporaires	Base	Montant IS
Accroissements		
Provisions réglementées	8	3
Reprise provision pour investissements		
Amortissements dérogatoires	945	325
Ecart de conversion actif	1 768	609
Total des accroissements		937
Allègements		
Contribution sociale solidarité	27	9
Déficits reportables	272 319 ⁽¹⁾	93 759
Participation		
Ecart de conversion passif	137	47
Total des allègements		93 816

Le taux d'IS est le suivant : 33 1/3 % + contribution sociale de 3,3 %, soit, 34,43 %.

(1) Déficits de la société comme si elle était imposée séparément. Déficits de l'intégration fiscale : 95 M€.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

En milliers d'euros		Montant
Engagements donnés		
Garanties financières		14 597
DIF		2
Engagements liés à la responsabilité d'associés dans les SCI		
Total		14 599

3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué de 700 M€ en principal souscrit par CFF Recycling et repris par Derichebourg SA lors de la fusion entre CFF Recycling et Penauille Polyservices (renommée Derichebourg SA), il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants :

Nantissements et gages de titres			
Bénéficiaire	Instruments financiers gagés	Nombre de titres gagés	% dans le capital
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Environnement	12 609 214	100 %
Société Générale (agent)	Actions nominatives Derichebourg Multiservices	15 310 000	100 %

3.14.3 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

En milliers d'euros		Montant
Engagements donnés		
Cautions filiales ⁽¹⁾		85 174
Autres engagements donnés		0
Total		85 174

(1) Sociétés cautionnées

Filiales "France" AFM RECYCLAGE, BERNES ET BRUYERES, SCI BERTHELOT, SCI CARSOA, INOTERA, POLYURBAINE, POLYURBAINE 13

Filiales "Angleterre" SERVISAIR UK

Filiales "Italie" SAN GERMANO, CRS, CMT

Filiales "Allemagne" DERICHEBOURG UMWELT, METALLUM

Filiales "États-unis" DERICHEBOURG RECYCLING USA

Filiales "Belgique" GEORGE

Filiales "Espagne" DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE

3.15 Effectif moyen

	Personnel salarié à l'ouverture de l'exercice	Personnel salarié à la clôture de l'exercice
Cadres	3	3
Agents de maîtrise		
Employés		
Total	3	3

3.16 Rémunération globale des dirigeants

En milliers d'euros		Montant
Rémunération des organes d'administration et de direction (jetons de présence)		45

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

En milliers d'euros	Capitaux propres		Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursé	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos
	Capital	Réserves et provisions réglementées		Brute	Nette					
1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg										
A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg SA)										
CFF IMMOBILIERE SCI	52 663	1 172	100,00 %	52 663	52 663	20 399		5 331	856	
CFF SIGMA SCI	6 510	811	99,85 %	6 500	6 500			502	220	
CIVITAS	3 659	(4 524)	100,00 %	1 829	0	603		0	(25)	
DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT	126 092	12 681	100,00 %	126 092	126 092	0		19 720	38 787	1 261
DERICHEBOURG MULTISERVICES	15 310	6 876	100,00 %	68 320	68 320	49 813		3 443	(677)	
PSIMMO	2	(3 227)	99,00 %	2	0	4 822		300	(79)	
SERVISAIR GmbH	41 738	(715)	100,00 %	338 866	77 328			985	1 809	20 174
SERVISAIR SAS	70 000	(41 628)	100,00 %	116 153	116 153	234 466		1 227	7 796	
VOGIM SCI	139	553	80,00 %	194	194	43		53	4	
B - Filiales (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg SA)										
ALLO CASSE AUTO	110	2 830	47,93 %	2 212	2 212			nc	1 651	488
DAC	40	454	49,60 %	497	177			nc	125	
DREYFUS	40	6 988	42,50 %	816	816			nc	1 656	352
LARDET ET FILS	39	509	34,82 %	242	242			nc	169	57
PLASTIC RECYCLING	75	(963)	50,00 %	750	0	1 972		8 113	(275)	
REYFRA	3 005	6 381	50,00 %	1 263	1 263			65 232	(1 268)	
ROUSSEL	152	1 351	34,04 %	337	0			nc	5	
VALERCO	76	473	50,00 %	107	107			1 578	305	750
VALREN	37	(348)	50,00 %	19	19	303		660	95	
2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non repris au paragraphe 1										
A - a - Filiales Françaises				0	0	0				
A - b - Filiales Etrangères				0	0					
B - a - Filiales Françaises				160	2	8 878				
B - b - Filiales Etrangères				0	0					

3.18 Litiges

Contentieux avec Mr Jean-Claude Penaille

Le tribunal a déplafonné le montant de la garantie d'actif et de passif dont bénéficie le Groupe. Il a condamné M. Penaille à fournir à la société Derichebourg une caution de 2 895 000 euros et a ordonné une expertise. Aucun actif n'a été constaté au titre de ce contentieux. L'expert a remis son rapport qui conclut sous réserve de la décision du juge à une exécution possible de la garantie pour un montant de 0,4 million d'euros.

3.19 Transactions avec les parties liées

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 01/03/2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle. La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due pendant les trois premiers exercices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 1,8 M€.

5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - la justification de nos appréciations ;
 - les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
- Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels présente les modalités de détermination des provisions pour dépréciation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour l'évaluation de la valeur d'utilité de ces titres de participation servant de base à une éventuelle dépréciation, et à revoir les calculs effectués par votre société.

Comme indiqué dans la note 3.9 aux comptes annuels, le besoin de financement de la société dépend de l'activité du Groupe sensible à l'évolution des prix et des volumes de l'activité Services à l'Environnement qui se caractérisent par leur très grande volatilité. Nous avons revu l'incidence de cette volatilité sur l'endettement du Groupe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 21 décembre 2011

HOCHE AUDIT
William Nahum

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				HOICHE AUDIT				AUTRES AUDITEURS			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur	334	327	33 %	32 %	117	99	32 %	35 %				
Filiales intégrées globalement	685	663	67 %	65 %	252	185	68 %	65 %	1 380	1 304	100 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Emetteur			0 %	0 %								
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	1 018	990	100 %	97 %	369	284	100 %	100 %	1 380	1 304	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	0	31	0 %	3 %								
Autres												
Sous-total	0	31	0 %	3 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
Total	1 018	1 021	100 %	100 %	369	284	100 %	0 %	1 380	1 304	100 %	100 %

6. Rapport du Président établi en disposition de l'article L.225-37 du Code de commerce

Sommaire

6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	147	6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	151
6.1.1 Composition du Conseil d'administration	147	6.5.1 Le contrôle interne	151
6.1.2 Gouvernement d'entreprise	148	6.5.1.1 Objectifs du contrôle interne	151
6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	148	6.5.1.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne	151
6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur général	149	6.5.1.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place	152
6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	150	6.5.1.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	152
6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	150	6.5.2 La gestion des risques	153
6.4.1 Rémunération des administrateurs	150	6.6 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	154
6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3	150		

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce (tel qu'amendé par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008). Il a pour objet de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés. Ce rapport se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés ou prévus par la Société, il ne vise en aucun cas à démontrer que la Société maîtrise tous les risques auxquels elle a à faire face. Le présent rapport a été préparé, sous la supervision de la Direction Générale, avec la contribution de la Direction Financière et Comptable et de la Direction Juridique. Ce rapport a été examiné par le Conseil d'administration réuni en formation de comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 7 décembre 2011.

6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

6.1.1 Composition du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer

à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 4.4.1 du présent document.

L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du Conseil d'administration et prévoit notamment que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration est composé du Président-Directeur général et de quatre administrateurs, dont deux administrateurs indépendants.

Selon la définition du rapport Bouton, "Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées", un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la société et de son Groupe. Il délibère sur les opérations de développement du Groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs :

	Mandat	Date de première nomination	Date de renouvellement
Daniel DERICHEBOURG	Président-Directeur général	CA du 29 juin 2006	CA du 03 février 2010
	Administrateur	CA du 29 juin 2006	Assemblée générale du 03 février 2010
Bernard VAL	Administrateur indépendant	AG du 24 juin 2004	Assemblée générale du 03 février 2010
Matthieu PIGASSE	Administrateur indépendant	CA du 25 octobre 2005	Assemblée générale du 03 février 2010
Boris DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	
Thomas DERICHEBOURG	Administrateur	AG du 18 juillet 2007	

Le Conseil d'administration a entamé une réflexion relative au principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil.

6.1.2 Gouvernement d'entreprise

La Société a initié une démarche visant à comparer son gouvernement d'entreprise avec les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008. À ce stade, les principales différences identifiées ont trait à :

- l'évaluation des travaux du Conseil d'administration ;
- la durée du mandat des administrateurs ;
- l'absence de comité des nominations, dont la constitution est jugée peu pertinente dans son cas.

Par ailleurs, conformément à la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 820-23 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 27 mai 2010, d'assumer la mission dévolue au comité d'audit, appliquant en cela les conclusions du Groupe de travail de l'AMF sur les comités d'audit relatifs aux valeurs moyennes et petites (VAMPs). Quant à l'autre comité spécialisé, celui des rémunérations, son activité a été suspendue jusqu'à nouvelle décision lors de la séance du 25/10/2005, en l'absence d'activité.

6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2010 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 février 2011, le conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 8 décembre 2010

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 :
- Les comptes ;
- L'activité et les événements marquants ;
- Les risques (Rotamfer, CRS, Polyurbaine, contrôles fiscaux significatifs)
- Les perspectives ;
- Arrêté des comptes ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels ;
- Communiqué de presse ;
- Financement du Groupe ;
- Examen des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Gouvernance d'entreprise (Rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne (art. L. 225-37 du Code de commerce) ;

- Programme de rachat d'actions ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières diverses donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établis en application des articles L.225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires ;
- Questions diverses (opération de refinancement des matériels de la filiale AFM RECYCLAGE).

Séance du 26 mai 2011

- Examen et arrêté des comptes consolidés semestriels ;
- Examen des risques ;
- Examen des trois divisions du Groupe et problèmes spécifiques à chaque division (Impairment tests, Rotamfer, CRS, Polyurbaine, George, Derichebourg Sûreté, Garantie JCP, Equity swap, CABCL ;
- Point sur le financement du Groupe et sur sa trésorerie ;
- Observations des Commissaires aux comptes ;
- Rapport d'activité semestriel ;
- Communiqué de presse ;
- Documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social ;
- Constatation de l'augmentation de capital consécutive à la levée des BSAR ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Nouvelle évaluation de la marque Derichebourg ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires.

Séance du 28 juillet 2011

- Tour d'horizon de l'activité du Groupe et des risques relevés
- Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues ;
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L. 225-38 du Code de commerce (convention entre la Société Derichebourg et certaines de ses filiales portant sur la fusion d'échelles d'intérêts du Groupe Derichebourg; Abandon de créance au profit de la filiale ULTEAM) ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garantie ;
- Autorisation d'une convention réglementée ;
- Projet de communiqué de presse.

Les réunions du Conseil d'administration se sont déroulées au siège social de la société, 119 avenue du Général Michel Bizot - 75012 Paris.

Lors de la séance du 28 juillet 2011, certains membres étaient présents par conférence téléphonique.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis et communiqués dans les meilleurs délais à tous les administrateurs.

Le taux de moyen de participation a atteint 80 %.

Fonctionnement du conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du conseil ;
 - la mission du conseil ;
 - les modalités de réunion du conseil ;
 - les modalités de participation éventuelle au conseil par visioconférence ou téléconférence ;
 - les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
 - le rôle du comité d'audit ;
 - le rôle du comité des rémunérations ;
 - le devoir de confidentialité des administrateurs ;
 - le devoir d'indépendance des administrateurs ;
 - le devoir de diligence des administrateurs ;
 - le champ d'application du règlement intérieur.
- Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010 afin de permettre la réunion du Conseil d'administration par tous moyens de télécommunication.

Comité d'audit

Le comité d'audit suspendu depuis juillet 2006 a été réactivé suivant décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

En application de l'article L. 823-20, alinéa 4 du Code de commerce il a été décidé que le Conseil d'administration remplirait les fonctions du comité d'audit.

Le comité d'audit, remplira les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce, à savoir le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Les travaux du comité d'audit feront l'objet d'un compte rendu régulier et, à minima, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans la mesure où le conseil se réunit en formation de comité d'audit et afin de relater les diligences accomplies dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, il sera fait état dans le procès-verbal du conseil d'une section spécifique où seront rapportées les conclusions et appréciations dudit comité résultant de ses travaux et investigations.

Il s'est réuni trois fois depuis cette date, le 13 septembre 2010, le 8 décembre 2010, le 26 mai 2011.

6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-Directeur général

Lors du renouvellement du mandat de Président-Directeur général, le Conseil d'administration réuni le 3 février 2010 a décidé, à l'unanimité de ses membres, que la direction générale de la société sera assurée par le président du Conseil d'administration, assisté, le cas échéant, d'un directeur général délégué.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-Directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la société.

Toutefois, le président requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe ;
- la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. "Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale."

6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

6.4.1 Rémunération des administrateurs

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 s'est prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages des mandataires sociaux.

Les tantièmes perçus par le Président-Directeur général ont été versés par la société DBG Finances. Le Président-Directeur général a également perçu des jetons de présence versés par Derichebourg SA.

Les administrateurs liés par un contrat de travail à une société contrôlée par la Société bénéficient d'une rémunération fixe, et peuvent bénéficier, le cas échéant, d'une rémunération variable au titre de leur contrat de travail, fonction notamment des critères de performance et opérationnels.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de clause de rémunération différée, d'indemnité de départ dérogatoire, ou d'engagement de retraite au bénéfice d'un administrateur.

Il n'y a pas de plan en vigueur d'attribution d'actions au bénéfice des administrateurs.

A ce jour, aucun administrateur n'a bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration du 8 décembre 2009 a proposé à l'assemblée de reprendre le versement des jetons de présence. L'assemblée générale ordinaire du 3 février 2010 a fixé le montant des jetons de présence à 45 000 euros. La répartition des jetons de présence est égalitaire, pro rata temporis s'il y a lieu. Le montant représentant ceux qui auraient pu être versés à M. Matthieu Pigasse, a été versé, à sa demande, à une association.

Le détail des rémunérations versées aux administrateurs figure en section 4.4.2.1.

6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la société décrite en 4.5.8 ;
- de l'existence de droits de vote doubles sous certaines conditions, décrits en 4.5.9 ;
- de l'autocontrôle et de la capacité à intervenir sur les titres de la société décrits en 4.5.7, 7.1 et 7.2 ;

- des effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 4.5.20.) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en 5.1).

6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

A l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 13 septembre 2010 réuni en formation de comité d'audit, la société a choisi de s'inspirer progressivement du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP) du cadre de référence relatif au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, proposé par l'Autorité des Marchés Financiers.

6.5.1 Le contrôle interne

6.5.1.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

6.5.1.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et trois divisions opérationnelles,

- les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières),
- les Services aux Entreprises et,
- les Services Aéroportuaires.

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également regroupe la Direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différentes.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-Directeur général du Groupe et sous le contrôle de ce dernier.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau de communication commun.

L'informatique métier est un élément important de l'environnement général de contrôle. Des procédures, écrites pour la plupart, décrivent le mode opératoire des activités réalisées de manière récurrente dans les systèmes d'information.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des trois divisions et des sociétés qui les composent. Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

Lorsqu'une procédure de contrôle est conçue, le but recherché est qu'un risque de contrôle interne identifié ne se produise pas dans l'activité l'entreprise.

D'autres activités de contrôle suivent l'activité a posteriori afin de corroborer que les contrôles conçus ont bien fonctionné : requêtes informatiques notamment.

L'information et la communication

L'objectif de la société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La Direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe. Le pôle Servisair dispose d'une autonomie opérationnelle.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels. Le Groupe dispose notamment de systèmes Intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des "savoir-faire" d'une entité à l'autre.

6.5.1.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de trois sociétés faitières, propriétaires des trois activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement.

Les comités métier

Il existe pour chaque division un comité métier de suivi de l'activité présidé par le ou les mandataires sociaux de la division concernée qui réunit tout ou partie des directeurs de division,

des responsables de filiales ou des directions régionales. Leur fréquence de réunion diffère selon les divisions.

La Direction financière

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La Direction juridique

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

6.5.1.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la Direction Générale par la Direction Financière et Comptable qui lui est rattachée, les directions comptables des départements en assurant la mise en œuvre auprès des filiales opérationnelles. La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La Direction Financière et Comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg SA et les comptes consolidés du Groupe. Les principales options retenues sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, réuni en formation de comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

– Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux, que pour les comptes consolidés en normes IFRS.

Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes.

– Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité.

– Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les "packs" de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe ;

– Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation.

La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;

– Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systèmes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services à l'exception de Servisair. Servisair dispose de son propre logiciel comptable.

Il existe également des applications "métier", qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

6.5.2 La gestion des risques

Si le contrôle interne porte sur un existant, (contrôle de la qualité et/ou de la conformité), le processus de gestion des risques est davantage dans l'anticipation, d'un événement qui pourrait survenir, et/ou des conséquences que pourrait avoir cet événement pour le Groupe.

Le Conseil d'administration du 13 septembre 2010, réuni en formation de comité d'audit, a donné à la société les orien-

tations suivantes pour ses futures séances, afin de l'aider à mettre en œuvre sa mission :

- Description de l'organisation propre à chacun des métiers ;
- Description des règles de contrôle propres à chacun des métiers ;
- Mener une réflexion sur les risques propres à chacun des métiers, et sur la manière de les maîtriser au mieux.

À ce titre, les risques suivants avaient été identifiés (sans ordre hiérarchique), par la Direction Générale :

Activité Services à l'Environnement

- Risques en matière d'achats, avec la particularité du livre de police (qualité des produits, sécurité) ;
- Statut du déchet, et régime de TVA afférent ;
- Réglementation des exploitations classées ;
- Risques de pollution ;
- Conformité des équipements ;
- Accidentologie et travail sur site ;
- Politique de transport.

Activité Services aux Entreprises

- enjeu transverse et majeur : la ressource humaine ;
- autres risques spécifiques : l'intervention sur avion (aéronautique), les travaux neufs et la maintenance (Energie).

Activité Services Aéroportuaires

- Risques opérationnels liés aux activités de dégivrage avion et plans de chargement avions ;
- Sécurité-incendie ;
- Risques liés aux ventes au comptoir.

Une réponse est apportée à chacun de ces risques, sous la forme de procédures adaptées, le plus souvent.

6.6 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Derichebourg

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Derichebourg et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

– de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

– d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

– prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

– prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

– déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 21 décembre 2011

Les Commissaires aux comptes

HOICHE AUDIT
William Nahum

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

7. Autres informations juridiques et financières

Sommaire

<u>7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2011</u>	156	<u>7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels</u>	162
<u>7.2 Descriptif du programme de rachat 2012</u>	157	7.4.1 Modalités de communication	162
7.2.1 - Cadre juridique	157	7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice	162
7.2.2 - Nombre de titres et part du capital détenu par la Société	157	7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles	162
7.2.3 - Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société	157	<u>7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt</u>	165
7.2.4 - Objectifs du nouveau programme de rachat	157	7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts	165
7.2.5 - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital	157	7.5.2 Information provenant de tierce partie	165
7.2.6 - Modalités des rachats	157	<u>7.6 Contrats importants</u>	165
7.2.7 - Durée du programme de rachat	157	<u>7.7 Événement postérieur à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration</u>	165
7.2.8 - Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 13 juillet 2011 au 30 novembre 2011	157	<u>7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel</u>	165
7.2.9 - Bilan de l'exécution du programme entre le 13 juillet 2011 et le 30 novembre 2011	158	<u>7.9 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004</u>	166
<u>7.3 Opérations avec des apparentés</u>	158		
7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées	158		
7.3.2 Convention d'assistance administrative, financière et commerciale	158		
7.3.3 Contrat de licence de marque	159		
7.3.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011	160		

7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2011

L'assemblée générale mixte du 10 février 2011 a autorisé le Conseil d'administration de la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 17 039 588 actions pour un prix maximal unitaire de 15 € / action. Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 9 août 2012, en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologique admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'assemblée générale mixte du 13 juillet 2011 a autorisé un nouveau programme de rachat d'actions élargissant ses objectifs à l'annulation des titres ainsi rachetés. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de

l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte déontologique admise par l'Autorité des Marchés Financiers,

- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, de titres ainsi rachetés. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Le pourcentage de rachat maximal autorisé par l'assemblée générale est de 10 % des actions composant le capital de la Société soit 17 039 590 au prix d'achat unitaire maximal de 15 euros.

Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 12 janvier 2013.

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions auto-détenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011.

	Actions composant le capital	Animation boursière	Stock options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 30 septembre 2010	170 395 882	121 089	0	673 878	794 967
En % de capital		0,07 %		0,39 %	0,46 %
Affectation à des stocks options					
– attribuées					
– autres					
Levées d'options d'achat					
Achats		1 863 167		1 640 000	3 503 167
Ventes		1 824 393			1 819 280
Annulations				2 313 878	2 313 878
Situation au 30 septembre 2011	168 082 030	159 863		0	159 863
En % de capital		0,09 %			0,09 %

Au cours de l'exercice 3 503 167 actions ont été achetées à un cours moyen de 5,55 euros et 1 824 393 actions ont été vendues à un cours moyen de 4,85 euros. La valeur comptable du portefeuille des 159 863 actions de 0,25 euro nominal détenues au 30 septembre 2011 est de 477 329,80 euros et est identique à la valeur nette comptable dans les comptes sociaux.

Contrat de liquidité

Depuis le 5 juin 2009, la Société a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre. Au 5 juin 2009, les moyens

mis à la disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité étaient :

191 103 titres Derichebourg,
151 007 euros,

À la clôture de l'exercice, ces moyens au crédit dudit compte étaient les suivants :

159 863 titres Derichebourg,
100 676 euros.

7.2 Descriptif du programme de rachat 2012

7.2.1 - Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale annuelle statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire.

7.2.2 - Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 30 novembre 2011, le capital de la Société était composé de 168.082.030 actions.

A cette date, la Société détenait 152 167 actions propres, soit 0,09 % du capital social.

7.2.3 - Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 30 novembre 2011, les 152 167 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- animation boursière (contrat de liquidité) : 152 167
- autres objectifs : 0

7.2.4 - Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme seraient inchangés par rapport au programme précédent, à savoir :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

7.2.5 - Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social à la date du 30 novembre 2011, soit 16 808 203. Compte tenu du nombre d'actions auto-détenues à la date du 30 novembre 2011, soit 152 167 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 16.656.036 actions, soit 9,91 % du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 15 euros par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait :

- 252 123 045 euros représentant 10 % du capital de la Société,
- 249 840 540 euros représentant 9,91 % du capital, compte tenu des actions détenues par la Société.

7.2.6 - Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique

7.2.7 - Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

7.2.8 - Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 13 juillet 2011 au 30 novembre 2011

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 30 novembre 2011 est le suivant :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte ⁽¹⁾	0,09 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽²⁾	2 313 878
Nombre de titres détenus en portefeuille ⁽¹⁾	152 167
Valeur comptable du portefeuille ⁽¹⁾	385 230 euros
Valeur de marché du portefeuille ⁽¹⁾	366 266 euros

(1) Au cours de clôture au 30 novembre 2011.

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

7.2.9 - Bilan de l'exécution du programme entre le 13 juillet 2011 et le 30 novembre 2011

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 30 novembre 2011			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	825 656	774 195	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de transaction (en euros)	3,861	3,790	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (en euros)	3 187 916	2 934 838	Néant	Néant	Néant	Néant

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité.

7.3 Opérations avec des apparentés**7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées****(Article 21 des statuts)**

“Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes.”

7.3.2 Convention d'assistance administrative, financière et commerciale

Une convention d'assistance administrative, financière, commerciale, de communication a été conclue entre Financière DBG, société contrôlée directement et indirectement par la famille de M. Daniel Derichebourg, et CFF Recycling devenue Derichebourg Environnement en date du 01/10/2001, reconductible tacitement.

Les prestations couvertes par cette convention sont les suivantes :

- assistance administrative : recherche, recrutement, avancement, licenciement du personnel de direction de Derichebourg Environnement et des sociétés contrôlées, coordination de la vie administrative du preneur et des sociétés contrôlées ;
 - assistance financière : assistance dans la coordination et la gestion financière et bancaire du preneur et/ou de ses filiales, étude financière des projets d'investissement, assistance dans la gestion des budgets ;
 - assistance commerciale : étude de marchés, diffusion publicitaire, recherche de nouveaux débouchés, relations extérieures, communication, prospection et recherche de clientèle.
- Au titre de ses prestations, la société Financière DBG a facturé à la société Derichebourg Environnement une somme de 2,1 M€ HT. Au titre de ses prestations, la société Derichebourg Environnement a facturé à la société Financière DBG une somme de 0,25 M€ HT.

La rémunération allouée à Financière DBG est déterminée sur la base des coûts engagés par cette dernière, au titre des prestations définies. Le montant est régulièrement confronté aux conditions de marché en vigueur pour ce type de prestations eu égard à la technicité apportée.

7.3.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 01/03/2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due au titre du chiffre d'affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 1,8 M€.

7.3.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Abandon de créances à la filiale ULTEAM

Administrateur concerné : Monsieur Boris DERICHEBOURG
Un abandon de créances à caractère financier a été consenti au profit de la filiale ULTEAM pour un montant de 500 000 euros. Il a été autorisé par le conseil d'administration en date du 28 juillet 2011.

2. Engagement de solidarité à l'égard de NATIXIS

Administrateurs concernés : Messieurs Daniel DERICHEBOURG et Boris DERICHEBOURG

Le conseil d'administration en date du 28 juillet 2011 a autorisé la mise en place d'une convention entre la société DERICHEBOURG SA et certaines de ses filiales portant sur la fusion d'échelles d'intérêts du Groupe DERICHEBOURG dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie existant entre la société DERICHEBOURG SA et ses filiales. Au titre de ce procédé, la société DERICHEBOURG SA a pris un engagement de solidarité à l'égard de NATIXIS pour les conséquences résultant de cette centralisation.

3. Mandat de vente confié à la société Lazard

Administrateur concerné : Monsieur Matthieu PIGASSE

Le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 28 juillet 2011, autorisé la conclusion d'un mandat de vente avec la société Lazard Frères d'une cession éventuelle des filiales San Germano Srl et/ou CMT Spa et/ou REI Srl, d'une participation dans une de ces Sociétés ou d'une des filiales ou divisions de ses Sociétés sous forme de cession d'actions, d'actifs ou sous toute autre forme.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société TBD FINANCES

Convention de licence de marque DERICHEBOURG

Le conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2007, avait approuvé la conclusion de la licence de la marque DERICHEBOURG avec la société TBD FINANCES, propriétaire.

Le conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices. Par ailleurs, à titre dérogatoire, il est expressément convenu qu'aucune redevance ne sera due par le pôle Multiservices pendant les trois premières années.

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance enregistré en charges au cours de cet exercice s'élève à 1 791 530 euros HT.

2. Avec la Compagnie Générale d'Affacturage

Contrat d'affacturage et cautions à émettre

La société DERICHEBOURG SA et certaines de ses filiales ont conclu avec la Compagnie Générale d'Affacturage un contrat de factoring qui a été signé le 31 juillet 2009 permettant la mobilisation de créances commerciales en vue de l'obtention d'un financement d'un montant de 100 millions d'euros minimum.

Au titre du contrat d'affacturage, la société DERICHEBOURG SA se constitue débitrice solidaire des engagements de chacune des filiales parties au contrat d'affacturage.

Par ailleurs, il est prévu que les obligations de la société et des filiales concernées soient garanties par des cautionnements bancaires qui seraient émis au titre du contrat de crédit syndiqué. A ce titre, la société sera le donneur d'ordre des cautionnements bancaires à la fois en son nom et pour son compte mais également pour le compte de ses filiales, parties au contrat d'affacturage. En cas d'appel par le factor des cautionnements bancaires émis dans le cadre du contrat de crédit, la société serait appelée à rembourser aux banques cautions les sommes que ces dernières seraient amenées à payer au titre de cautionnements bancaires en conséquence du non paiement ou du non remboursement des sommes dues au factor par les filiales parties au contrat d'affacturage.

Le conseil d'administration du 28 juillet 2009 a autorisé la conclusion de ce contrat et l'émission des cautions, avals et garanties pour un montant de 237 646 000 euros.

Cette convention s'est poursuivie jusqu'au 10 décembre 2010, date de la main levée irrévocable et définitive des cautionnements.

HOCHE AUDIT
William Nahum

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Valérie Quint

3. Conventions de location-gérance

La société DERICHEBOURG SA est venue aux droits de la Société CFF RECYCLING, dissoute, par suite de son absorption, en qualité de loueur des fonds de commerce suivants :

a) Avec la Société COREPA SNC

Votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Bruyères-sur-Oise à la société COREPA SNC par acte sous seing privé du 7 octobre 1997 pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 1997, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Par ailleurs, votre société a donné en location-gérance son unité industrielle de Pagny-sur-Meuse à la société COREPA SNC par acte sous seing privé du 28 septembre 2001 pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 2001, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 2 125 600 euros HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011, pour l'ensemble de ces deux locations.

b) Avec la Société REVIVAL

Votre société a donné en location-gérance son activité "métaux non ferreux" exercée sur le site d'Athis-Mons à la société REVIVAL par acte sous seing privé du 5 octobre 2000 pour une durée de un an à compter du 1^{er} octobre 2000, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Votre société a constaté un produit de location-gérance de 48 000 euros HT au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

4. Avec la société FINANCIERE DBG

Convention de mise à disposition de moyens et de prestations

La société FINANCIERE DBG a refacturé directement à la société DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, filiale à 100 % de votre société, un montant de 2 100 000 euros au titre de la mise à disposition de moyens et de prestations pour l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Paris et Paris-La Défense, le 21 décembre 2011

7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

7.4.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la société : www.derichebourg.com.

7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site internet : www.derichebourg.com

7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, ou www.hugin-group.com ou www.info-financiere.fr

Date	Document
18/10/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2010
09/11/2010	Avancée de la date de publication du chiffre d'affaires de l'exercice 2009-2010
09/11/2010	Chiffre d'affaires de l'exercice 2009-2010
09/11/2010	Chiffre d'affaires trimestriel détaillé
17/11/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2010
17/11/2010	Servisair gagne le contrat British Airways à Helsinki
24/11/2010	Servisair présente ses nouveaux véhicules de dégivrage sur l'aéroport d'Ottawa
08/12/2010	Résultats annuels au 30 septembre 2010
08/12/2010	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2010
09/12/2011	Diffusion du dossier de présentation aux analystes
10/12/2010	Réunion des analystes financiers
10/12/2010	Présentation aux analystes financiers du 10 décembre 2010
17/12/2010	Dépôt du document de référence 2009-2010
20/12/2010	Publication du document de référence
20/12/2010	Document de référence 2009 - 2010
05/01/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité
05/01/2011	Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 10 février 2011
10/01/2011	Agenda financier
17/01/2011	Servisair : nouveau contrat avec EasyJet
19/01/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2010

19/01/2011	Servisair poursuit sa conquête de nouveaux marchés
20/01/2011	Liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de Commerce
20/01/2011	Rapport des Commissaires aux comptes sur la 9ème résolution
20/01/2011	Rapport des Commissaires aux comptes sur les 6ème et 7ème résolutions
20/01/2011	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 5 janvier 2011
20/01/2011	Formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance
20/01/2011	Documents adressés aux actionnaires
20/01/2011	Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 10 février 2011
26/01/2011	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011
01/02/2011	Avis de convocation à la Gazette du Palais
07/02/2011	Commentaires Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 31 janvier au 4 février 2011 (hors contrat de liquidité)
10/02/2011	Information financière (non audité) du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2010-2011
11/02/2011	Résultat des votes Assemblée générale mixte du 10 février 2011
15/02/2011	Derichebourg fait son entrée à FEDEREC
16/02/2011	Information relative au nombre total de droits de vote lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 février 2011
16/02/2011	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 7 au 11 février 2011
17/02/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2011
17/02/2011	Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 février 2011
23/02/2011	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 14 au 18 février 2011 (hors contrat de liquidité)
23/02/2011	Approbation des comptes et affectation du résultat
25/02/2011	La station Servisair à Montréal reçoit la Certification IATA ISAGO
28/02/2011	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 21 au 25 février 2011 (hors contrat de liquidité)
10/03/2011	Signature d'un protocole d'accord entre Derichebourg Atis aéronautique et ETOPS
17/03/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2011
23/03/2011	Servisair annonce des changements aux postes de direction aux USA
23/03/2011	Servisair a décroché le contrat de gestion passager AeroMexico à Houston-IAH
04/04/2011	Servisair a obtenu le contrat de Service aux Passagers et Nettoyage des Cabines à l'Aéroport International de Dallas Fort Worth (DFW)
12/04/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2011
12/05/2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2010-2011
16/05/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2011
17/05/2011	Servisair a gagné le contrat d'assistance piste Qatar Airways à Montréal
26/05/2011	Comptes semestriels consolidés au 31 mars 2011
30/05/2011	Augmentation du capital social
31/05/2011	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2011
31/05/2011	Rapport financier semestriel au 31 mars 2011
08/06/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2011

08/06/2011	Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 13 juillet 2011
09/06/2011	Servisair a été sélectionné par China Southern Airlines comme prestataire assistance piste à Vancouver
13/06/2011	Servisair dégivre un nombre d'avions record au Canada
22/06/2011	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication de l'avis préalable à l'AGM du 13 juillet 2011
22/06/2011	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital (2ème résolution)
22/06/2011	Descriptif du programme de rachat d'actions
22/06/2011	Formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance à l'AGM du 13 juillet 2011
22/06/2011	Brochure de l'assemblée générale mixte du 13 juillet 2011
05/07/2011	Avis de convocation à l'AGM publié à la Gazette du Palais
05/07/2011	Avis de convocation à l'AGM publié au BALO
05/07/2011	Servisair Cargo retenu par Thomas Cook pour la manutention de son fret aérien
06/07/2011	Copa Airlines choisit Servisair sur l'aéroport international Toronto Pearson
11/07/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS
11/07/2011	Servisair Cargo a gagné les contrats Air Seychelles et Turkmenistan Airlines
12/07/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2011
13/07/2011	Assemblée générale mixte du 13 juillet 2011
13/07/2011	Quorum et résultat des votes Assemblée Générale Mixte du 13 juillet 2011
02/08/2011	Réduction de capital social
05/08/2011	Servisair renforce son activité à Amsterdam
09/08/2011	Servisair étoffe son portefeuille de clients sur l'aéroport de Los Angeles
11/08/2011	Chiffre d'affaires consolidé au 3 ^e trimestre
11/08/2011	Chiffre d'affaires trimestriel détaillé
11/08/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2011
16/08/2011	Servisair remporte deux nouveaux contrats d'assistance en escale de Virgin America sur les aéroports de Dallas et de Chicago
16/08/2011	Servisair prend en charge un Boeing 787 à Sarasota, Floride
20/09/2011	Servisair gagne un nouveau contrat à Boston
20/09/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2011
28/09/2011	Servisair Fuel Services renouvelle son contrat de ravitaillement en carburant avec United Airlines
19/10/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 Septembre 2011
20/10/2011	Servisair se voit réattribuer la gestion de la station de dégivrage central (SDC) de Philadelphie
09/11/2011	Chiffre d'affaires de l'exercice 2010-2011
09/11/2011	Chiffre d'affaires trimestriel détaillé
16/11/2011	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 Octobre 2011
17/11/2011	Servisair a gagné le contrat de service passagers Spirit Airlines à Boston (BOS)
07/12/2011	Résultats annuels au 30 septembre 2011
07/12/2011	Servisair se développe avec VivaAerobus à Miami (MIA), Orlando (MCO) et San Antonio (SAT)
08/12/2011	Diffusion du dossier de présentation aux analystes
09/12/2011	Présentation aux analystes financiers du 9 décembre 2011

Informations publiée au BALO

Date de publication	Document
05/01/2011	Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 10 février 2011
26/01/2011	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 10 février 2011
23/02/2011	Approbation des comptes annuels
08/06/2011	Avis préalable à l'assemblée générale mixte du 13 juillet 2011
27/06/2011	Avis de convocation à Assemblée générale mixte du 13 juillet 2011

7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts

Néant

7.5.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

– actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 01/10/2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour ont été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009-2010, afin de s'assurer que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur. – provisions pour indemnités de fin de carrière et pour "workers compensation" : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite et pour pensions et les provisions pour "workers compensation".

7.6 Contrats importants

Le Groupe souhaite mentionner le contrat de crédits syndiqués conclu le 1^{er} juin 2007, et le contrat d'affacturage en syndication, qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure en note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

7.7 Événement postérieur à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration

La note 4.26 Litiges significatifs de l'annexe aux Comptes consolidés décrit le litige fiscal concernant la filiale italienne CRS. Postérieurement à l'arrêt des comptes par le Conseil d'administration, CRS a reçu une notification pour un montant total de 54 M€, pouvant être porté à 81 M€ du fait des pénalités additionnelles en cas de non-paiement immédiat. La société engage une procédure judiciaire, pour suspendre l'exigibilité de tout montant et pour contester au fond ce redressement. L'estimation du risque représentée par la provision constituée au 30/09/2011 demeure inchangée à cette date.

7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel	Document de référence	
	§	Page
Comptes annuels	5.2	126 à 142
Comptes consolidés	5.1	72 à 124
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	5.2.4	143
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1.6	125
Rapport de gestion	3	27 à 70
Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion	1	3
Honoraires des Commissaires aux comptes	5.3	144 à 145
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	6	146 à 153
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	6.5	154
Liste de l'ensemble des informations publiées par la société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	7.3.3	160 à 163

7.9 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004

Annexe I règlement 809/2004	§	Document de référence Page
1. Personnes responsables		
1.1 Personnes responsables	1.1.1	3
1.2 Déclaration des personnes responsables	1.1.2	3
2. Contrôleurs légaux des comptes	1.3	3
3. Informations financières sélectionnées	2	6
4. Facteurs de risque	4.3	36 à 42
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1.4.1	4
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1.4.2	4
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1.4.3	4
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, Adresse, n° de téléphone de son siège statutaire	1.4.3, 1.4.4	4
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.5	5
5.2 Principaux investissements réalisés, en cours, décidés	4.2.8	35-36
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	3.2	14 à 26
6.2 Principaux marchés, incluant la position concurrentielle	3.2	14 à 26
7. Organigramme		
7.1 Place de l'émetteur	3.1.1	8
7.2 Liste des filiales de l'émetteur	5.1 note 4.31	8 à 13
8. Propriétés immobilières, usines, équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes	3.2.1.4, 3.2.2.3, 3.2.3.3	20, 24, 26
8.2 Questions environnementales	4.3.1.2, 4.6.2	37-38, 63 à 66

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière	4.2	30 à 35
9.2 Résultat d'exploitation	4.2	30 à 35
10. Trésorerie et capitaux	4.2	35
11. Recherche et développement, brevets, licences	3.2.1.3	19-20
12. Informations sur les tendances	4.2.6	35
13. Prévisions ou estimations de bénéfices	4.2.6	35
14. Organes d'administration, de direction		
14.1 Nom, fonction, autres mandats, des administrateurs	4.4.1	42 à 47
14.2 Conflits d'intérêts éventuels	4.4.1.4	47
15. Rémunérations et avantages		
15.1 Rémunération versée	4.4.2.1	48
15.2 Sommes provisionnées par ailleurs (pensions,...)	4.4.4.2	48
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration des mandats	4.4.1.1	43, 147
16.2 Contrats de service	N/A	
16.3 Comité d'audit	6.1.3	149
16.4 Informations relatives au gouvernement d'entreprise	4.4, 6.1, 6.2	42 à 47, 147 à 149
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	4.6	58
17.2 Nombre d'actions détenues par les administrateurs	4.4.1, 4.5.8	43, 51
17.3 Participation des salariés au capital de l'émetteur	4.5.13	52
18. Principaux actionnaires		
18.1 Information relative au capital	4.5.8	51
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	4.5.8	51
18.3 Informations relatives au contrôle	4.4.1.4, 4.5.8	47, 51
18.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	4.5.14	52
19. Opérations avec des apparentés	7.3	158-159

20. Informations financières		
20.1 Informations financières historiques consolidées	5.1	72 à 124
20.2 Informations financières pro forma	N/A	
20.3 Informations financières individuelles	5.2	126 à 142
20.4 Vérification des informations financières historiques		
20.6 Informations financières intermédiaires	N/A	
20.7 Politique de distribution de dividendes	4.5.19.1	55
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.3.7, 5.1 note 4.26	40-41, 117-118
20.9 Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	4.2.6	35
21. Informations financières complémentaires		
21.1 Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres,...)	4.5	48 à 57
21.2 Statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur	1.4.5	4
21.2.2 Information relative aux organes de direction	4.5.15.1	52-53
21.2.3 Droits attachés à chaque catégorie d'actions	4.5.9	51
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier droits des actionnaires	4.5.15.2	53
21.2.5 Modalités de convocation des assemblées générales annuelles et extraordinaires	4.5.16	53-54
21.2.6 Disposition des statuts qui pourraient retarder un changement de contrôle	4.5.9	51
21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.5.10	51
22. Contrats importants	7.6	163
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts	7.5	163
24. Documents accessibles au public	7.4	160 à 163
25. Informations sur les participations	notes 4.27, 4.31	119-120, 122 à 124



DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com